BILAN 2017

MRC des PAYS-D'EN-HAUT

SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN INCENDIE (SCRI)

Table des matières

TABLE DES MATIÈRES 1

MOT DU COORDONNATEUR EN SÉCURITÉ INCENDIE 3

TABLEAU DES STATISTIQUES ANNUELLES DU SSI DE LA MRC 4

INTERVENTIONS EN FONCTION DE L'HEURE 5

INTERVENTIONS EN FONCTION DU MOIS 6

RECHERCHES ET CAUSES INCENDIES 6

STATISTIQUES DES SSI DE LA MRC 7

- APPELS DE LA MRC 7
- PERTES MATÉRIELLES DE LA MRC 8
- INSPECTIONS RISQUES FAIBLES ET MOYENS DE LA MRC 9
- INSPECTIONS RISQUES ÉLEVÉS ET TRÈS ÉLEVÉS DE LA MRC 9
- ACTIVITÉS FAIBLES ET MOYENS DANS LA MRC: OBJECTIF SUR 7 ANS 10
- ACTIVITÉS ÉLEVÉS ET TRÈS ÉLEVÉS DANS LA MRC: OBJECTIF SUR 5 ANS 10

VÉHICULES DES SERVICES D'INCENDIE DE LA MRC 11

PLAN D'ACTION DE LA MRC 12

LAC-DES-SEIZE-ÎLES 15

- APPELS DE LAC-DES-SEIZE-ÎLES 15
- PERTES MATÉRIELLES DE LAC-DES-SEIZE-ÎLES 16
- VISITES RÉSIDENTIELLES ET RISQUES MOYEN DE LAC-DES-SEIZE-ÎLES 16

MORIN-HEIGHTS 17

- MOT DU DIRECTEUR 17
- APPELS DE MORIN-HEIGHTS 18
- POURCENTAGE DE LA FORCE DE FRAPPE URBAIN ET NON URBAIN 18
- PERTES MATÉRIELLES DE MORIN-HEIGHTS 19
- AUTRES ACTIVITÉS 19
- INSPECTIONS RISQUES FAIBLES ET MOYEN DE MORIN-HEIGHTS 20
- INSPECTIONS RISQUES ÉLEVÉS ET TRÈS ÉLEVÉS DE MORIN-HEIGHTS 20
- ACTIVITÉS FAIBLES ET MOYENS : OBJECTIF SUR 7 ANS 21
- ACTIVITÉS ÉLEVÉS ET TRÈS ÉLEVÉS : OBJECTIF SUR 5 ANS 21
- PLAN D'ACTION DE MORIN-HEIGHTS 22

SAINT-ADOLPHE-D'HOWARD 25

- MOT DU DIRECTEUR 25
- APPELS DE SAINT-ADOLPHE-D'HOWARD 26
- PERTES MATÉRIELLES DE SAINT-ADOLPHE-D'HOWARD 27
- AUTRES ACTIVITÉS 27
- VISITES RÉSIDENTIELLES ET RISQUES MOYENS DE SAINT-ADOLPHE-D'HOWARD 28
- INSPECTIONS RISQUES ÉLEVÉS ET TRÈS ÉLEVÉS DE SAINT-ADOLPHE-D'HOWARD 28
- ACTIVITÉS FAIBLES ET MOYENS : OBJECTIF SUR 8 ANS 29
- ACTIVITÉS ÉLEVÉS ET TRÈS ÉLEVÉS : OBJECTIF SUR 5 ANS 29
- PLAN D'ACTION DE SAINT-ADOLPHE-D'HOWARD 30

SAINTE-ADÈLE 33

- MOT DU DIRECTEUR 33
- APPELS DE SAINTE-ADÈLE 34
- POURCENTAGE DE LA FORCE DE FRAPPE URBAIN ET NON URBAIN 34
- PERTES MATÉRIELLES DE SAINTE-ADÈLE 35
- AUTRES ACTIVITÉS 35
- VISITES RÉSIDENTIELLES ET RISQUES MOYENS DE SAINTE-ADÈLE 36

- INSPECTIONS RISQUES ÉLEVÉS ET TRÈS ÉLEVÉS DE SAINTE-ADÈLE 36
- ACTIVITÉS FAIBLES ET MOYENS : OBJECTIF SUR 7 ANS 37
- ACTIVITÉS ÉLEVÉS ET TRÈS ÉLEVÉS : OBJECTIF SUR 5 ANS 37
- PLAN D'ACTION DE SAINTE-ADÈLE 38

SAINTE-ANNE-DES-LACS 41

- MOT DU DIRECTEUR 41
- APPELS DE SAINTE-ANNE-DES-LACS 42
- PERTES MATÉRIELLES DE SAINTE-ANNE-DES-LACS 43
- AUTRES ACTIVITÉS 43
- VISITES RÉSIDENTIELLES ET RISQUES MOYENS DE SAINTE-ANNE-DES-LACS 44
- INSPECTIONS RISQUES ÉLEVÉS ET TRÈS ÉLEVÉS DE SAINTE-ANNE-DES-LACS 44
- ACTIVITÉS FAIBLES ET MOYENS : OBJECTIF SUR 7 ANS 45
- ACTIVITÉS ÉLEVÉS ET TRÈS ÉLEVÉS : OBJECTIF SUR 5 ANS 45
- PLAN D'ACTION DE SAINTE-ANNE-DES-LACS 46

SAINTE-MARGUERITE-DU-LAC-MASSON ET ESTÉREL 49

- MOT DU DIRECTEUR 49
- APPELS DE SAINTE-MARGUERITE-DU-LAC-MASSON ET ESTÉREL 50
- POURCENTAGE DE LA FORCE DE FRAPPE URBAIN ET NON URBAIN 50
- PERTES MATÉRIELLES DE SAINTE-MARGUERITE-DU-LAC-MASSON ET ESTÉREL 51
- AUTRES ACTIVITÉS 51
- VISITES RÉSIDENTIELLES ET RISQUES MOYENS DE STE-MARGUERITE ET ESTÉREL 52
- INSPECTIONS RISQUES ÉLEVÉS ET TRÈS ÉLEVÉS DE SAINTE-MARGUERITE ET ESTÉREL 52
- ACTIVITÉS RISQUES FAIBLES ET MOYENS : OBJECTIF SUR 7 ANS 53
- ACTIVITÉS RISQUES ÉLEVÉS ET TRÈS ÉLEVÉS : OBJECTIF SUR 5 ANS 53
- PLAN D'ACTION DE SAINTE-MARGUERITE-DU-LAC-MASSON ET ESTÉREL 54

SAINT-SAUVEUR - PIEDMONT 57

- MOT DU DIRECTEUR 57
- APPELS DE SAINT-SAUVEUR-PIEDMONT 58
- POURCENTAGE DE LA FORCE DE FRAPPE URBAIN ET NON URBAIN 58
- PERTES MATÉRIELLES DE SAINT-SAUVEUR-PIEDMONT 59
- AUTRES ACTIVITÉS 59
- VISITES RÉSIDENTIELLES ET RISQUES MOYENS DE SAINT-SAUVEUR-PIEDMONT 60
- INSPECTIONS RISQUES ÉLEVÉS ET TRÈS ÉLEVÉS DE SAINT-SAUVEUR-PIEDMONT 60
- ACTIVITÉS RISQUES FAIBLES ET MOYENS : OBJECTIF SUR 7 ANS 61
- ACTIVITÉS RISQUES ÉLEVÉS ET TRÈS ÉLEVÉS : OBJECTIF SUR 5 ANS 61
- PLAN D'ACTION DE SAINT-SAUVEUR - PIEDMONT 62

WENTWORTH-NORD 65

- MOT DU DIRECTEUR 65
- APPELS DE WENTWORTH-NORD 66
- PERTES MATÉRIELLES DE WENTWORTH-NORD 67
- AUTRES ACTIVITÉS 67
- VISITES RÉSIDENTIELLES ET RISQUES MOYENS DE WENTWORTH-NORD 68
- INSPECTIONS RISQUES ÉLEVÉS ET TRÈS ÉLEVÉS DE WENTWORTH-NORD 68
- ACTIVITÉS RISQUES FAIBLES ET MOYENS : OBJECTIF SUR 7 ANS 69
- ACTIVITÉS RISQUES FAIBLES ET MOYENS : OBJECTIF SUR 5 ANS 69
- PLAN D'ACTION DE WENTWORTH-NORD 70

LEXIQUE DES ABRÉVIATIONS OU SIGLES UTILISÉS 73

Tableau des statistiques annuelles du SSI de la MRC

Codes	Nature des interventions	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Total
1	Entraide	23	14	17	16	26	21	27	21	31	34	16	31	277
2	Assistance médicale	4	1		1		1		1		2		1	11
3	Assistance à la police	2	3	2	1	1		1		3		1	3	17
4	Assistance aux citoyens	3	5	4	12	10	9	1	2	3	3	1		53
5	Fausse alerte	7	3	5	15	4	13	21	18	14	13	13	13	139
6	Sauvetage	2	9	4	7		1	5	5	2	5	1	5	46
7	Inondation				24	6		2		2	1	1	1	37
8	Noyade													
9	Premiers répondants	41	41	48	32	42	35	40	47	41	37	34	47	485
10	Assistance aux travaux publics	1	2	5	14	20	6	5	27	2	46	23	11	162
11	Dégat d'eau								1		1			2
12	Feu de rebut (poubelle, container)		1		1	2					1	2	1	8
13	Feu de débris	1	1		1	5	4	1	3		2	1		19
14	Feu de cuisson (cuisinière, BBQ)	1		1				6	2	2	2	1	1	16
15	Feu de véhicule				2	3	1	4	5	1	4	4	1	25
16	Feu de cheminée	2	4	11	3	2				1	2	4	8	37
17	Feu de forêt				2	1	2	1		4	1			11
18	Feu de broussaille, herbes, feuilles		1		3	3	4	6	1	10	2	2		32
19	Feu de bâtiment	9	11	6	12	10	6	7	7	9	15	16	11	119
20	Vérification pour feu à ciel ouvert			2					3		3			8
21	Feu installation électrique HQ	6	7	4	5	22	17	10	3	6	69	12	8	169
22	Feu d'appareil électrique	3	1	2	4			4			2		1	17
23	Senteur de fumée ou fumée apparente	4	2	3	9	16	9	17	6	13	9	4	6	98
24	Senteur ou fuite de gaz (naturel ou propane)	4	1		4	4	3	5	8	6	2	2	5	44
25	Senteur d'essence, huile	1		1										2
26	Présence et/ou alarme de monoxyde de carbone	1	1	2	2	4	5	1	2	1	3	2	3	27
27	Système d'alarme en opération	11	5	8	8	16	9	10	15	10	14	10	10	126
28	Système de gicleur en opération	1				1		1		2				5
29	Alarme annulée	11	1	14	5	8	10	10	3	8	10	6	3	89
30	Alerte à la bombe													
31	Sécurité civile							5		2				7
32	Accident (routier, ferroviaire, aérien, nautique)	9	12	5	5	4	13	3	11	11	15	8	15	111
33														
34	Branches en contact avec des fils électriques				1	1	1	2	1	2	12	2		22
35	Fils électrique dans la rue			1		2	1	1			3		2	10
36	Surveillance													
37														
38														
39	Mesures préventives		2											2
40	Intervention matières dangereuses, déversement	1	1	2			1	3	2	1		1		12
41														
42	Désincarcération	2	1			1	7	1	1	1	4	2	2	22
44	Administration	6	12	6	5	9	11	7	9	11	18	5	2	101
49	RCCI	1	1			1	1		2				2	8
	Total SCR	34	24	33	42	33	28	49	42	38	48	44	44	459
	Total mensuel	157	143	153	194	224	191	207	206	199	335	174	193	2376
													Total des appels pour l'année	2376
												Total SCR		459

Interventions en fonction de l'heure

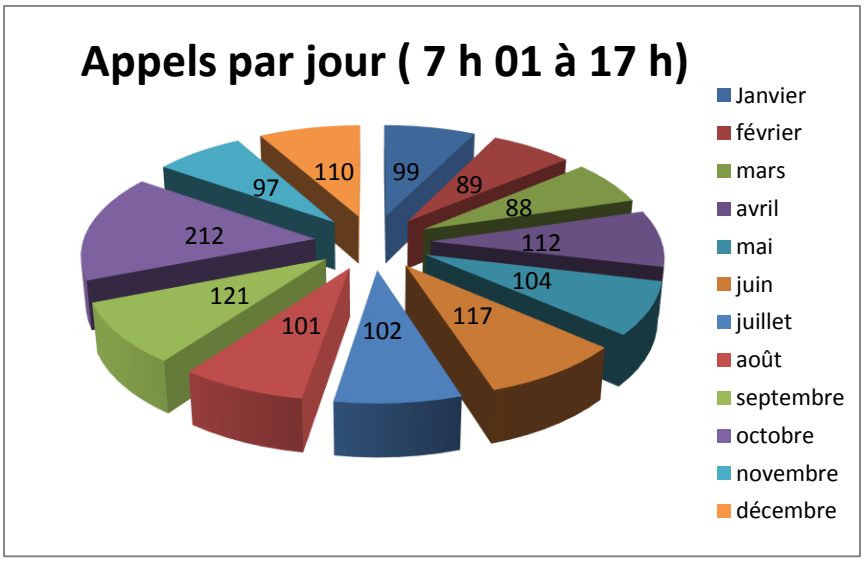

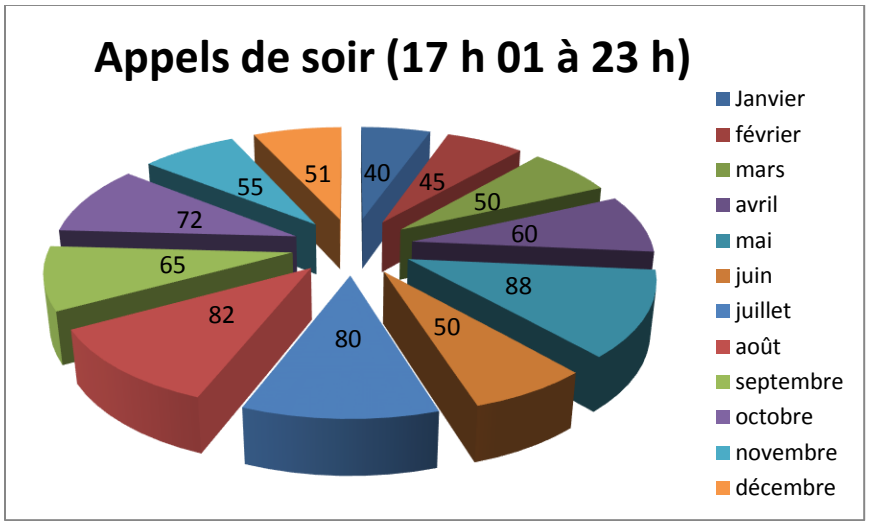

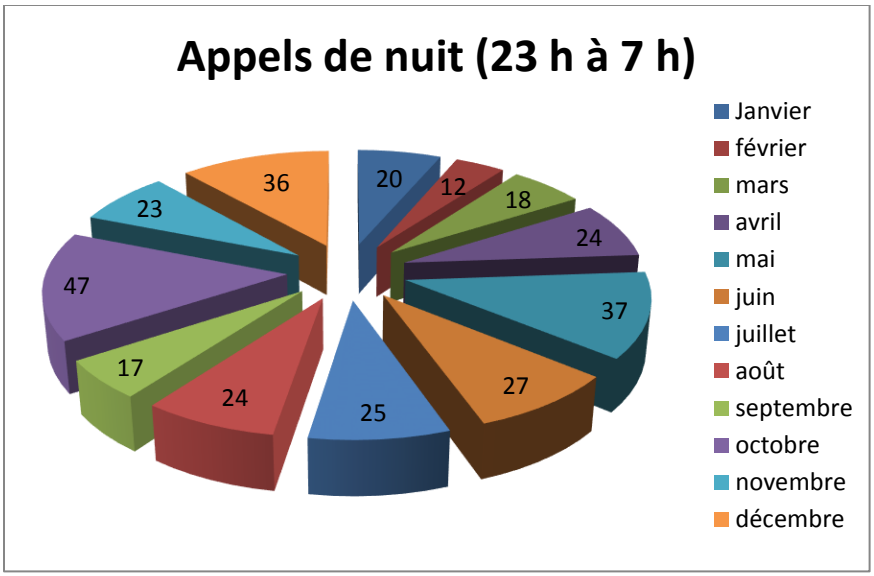

Interventions en fonction du mois

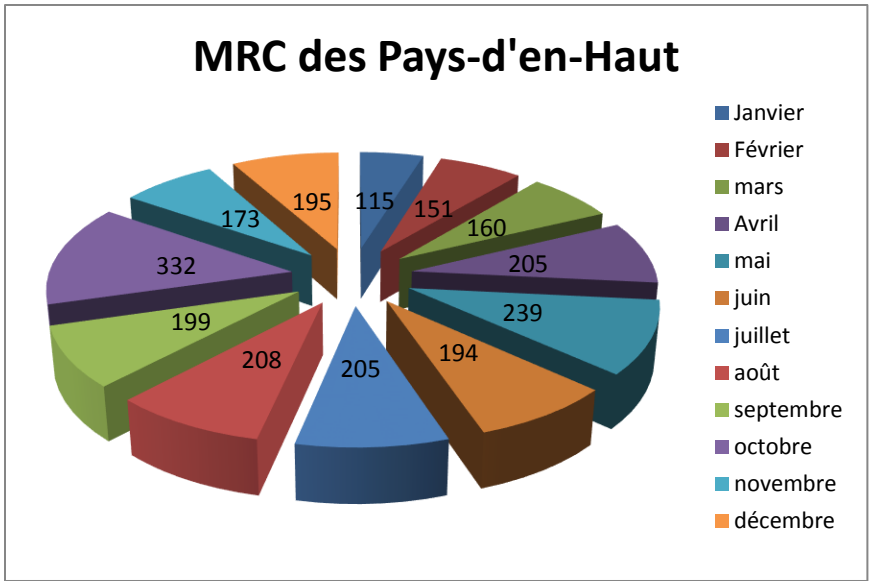

Recherches et causes incendies

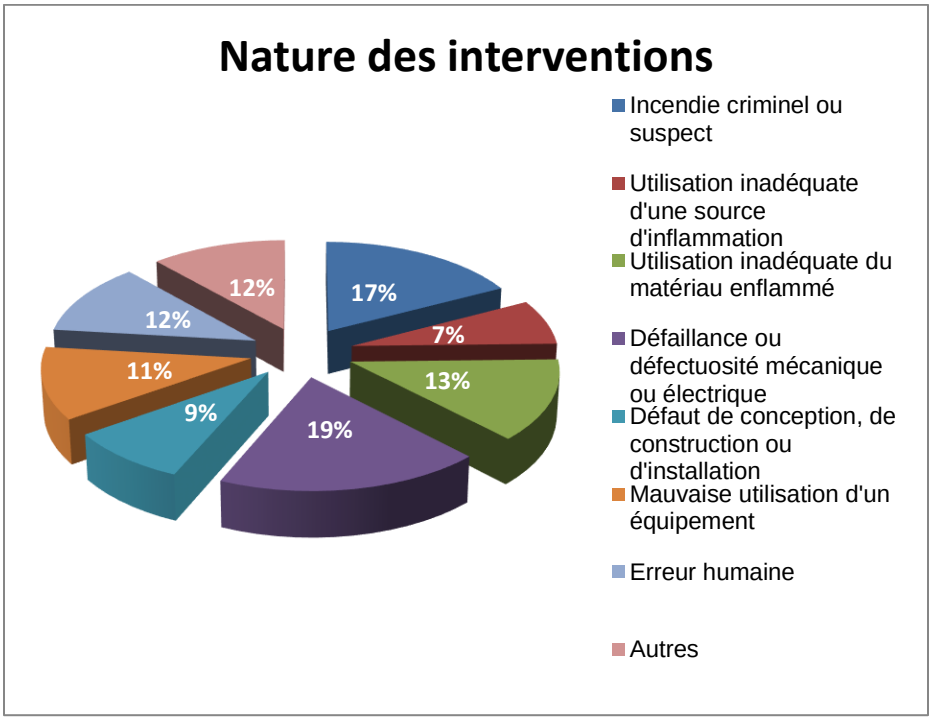

Statistiques des SSI de la MRC

APPELS DE LA MRC

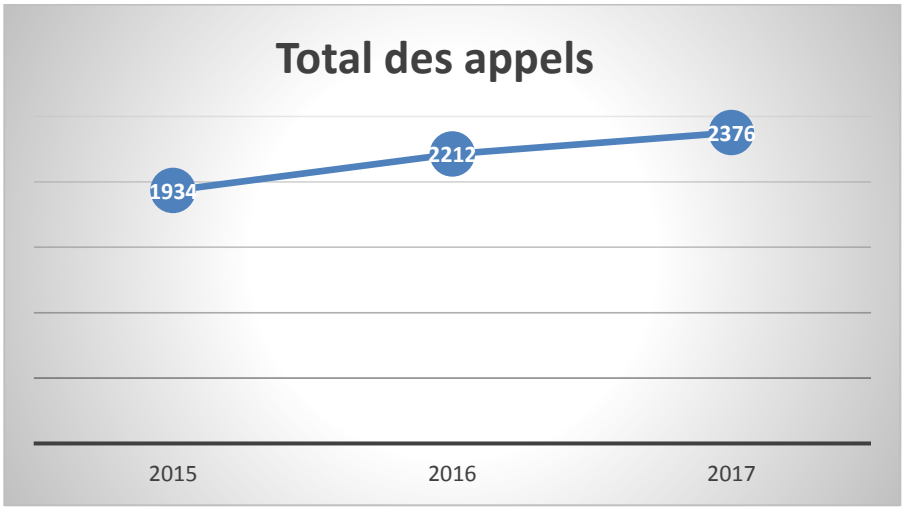

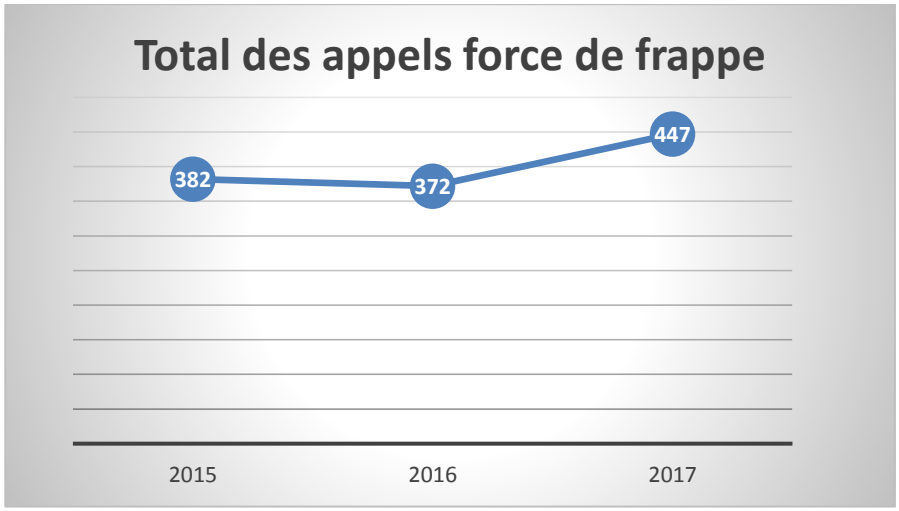

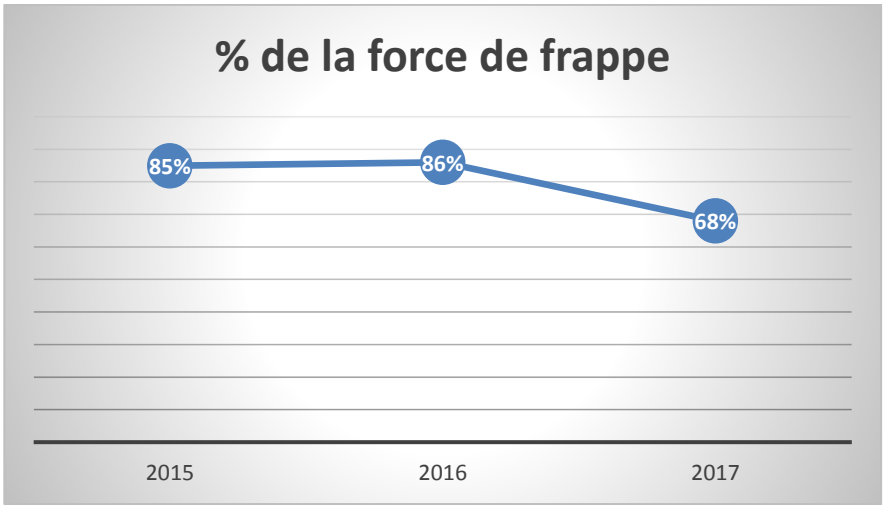

▪ PERTES MATÉRIELLES DE LA MRC

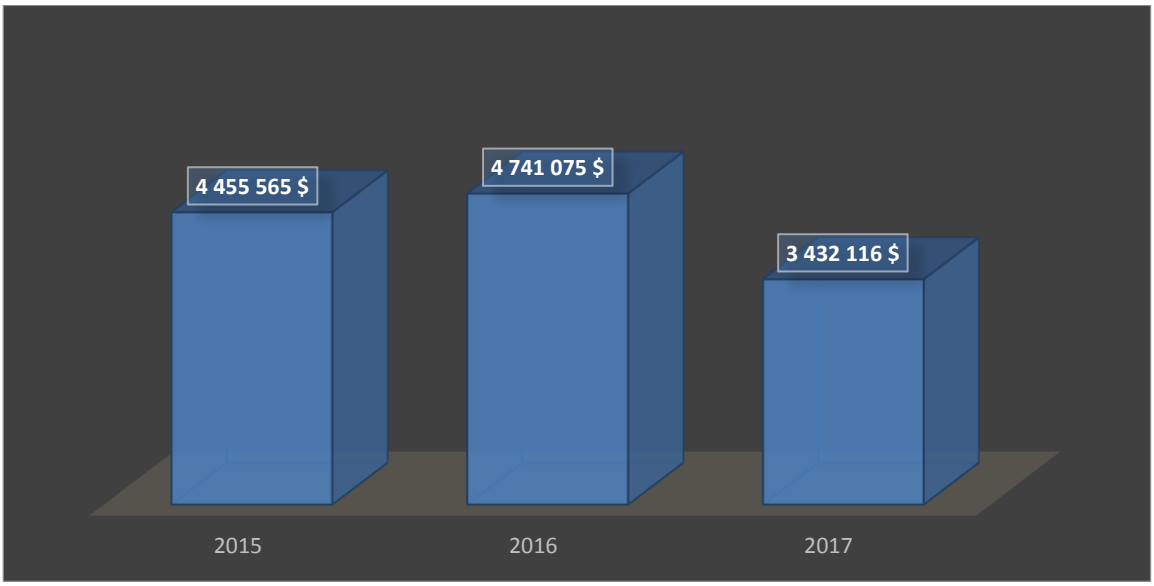

INSPECTIONS RISQUES FAIBLES ET MOYENS DE LA MRC

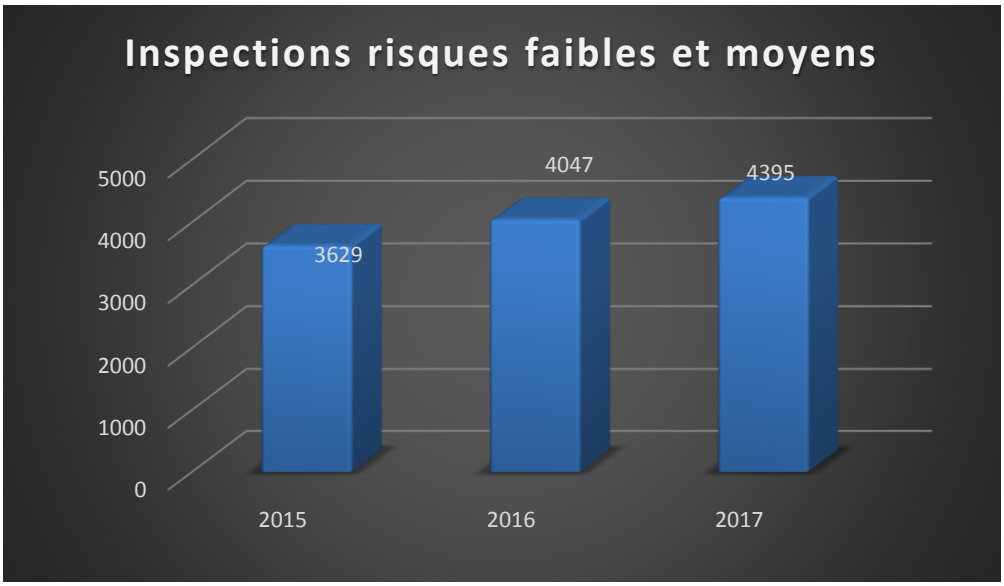

Le nombre de logement que l'on trouve dans les risques résidentiels et moyens est de 27486. Le nombre approximatif des visites par année, est de 3861 soit 14%.

INSPECTIONS RISQUES ÉLEVÉS ET TRÈS ÉLEVÉS DE LA MRC

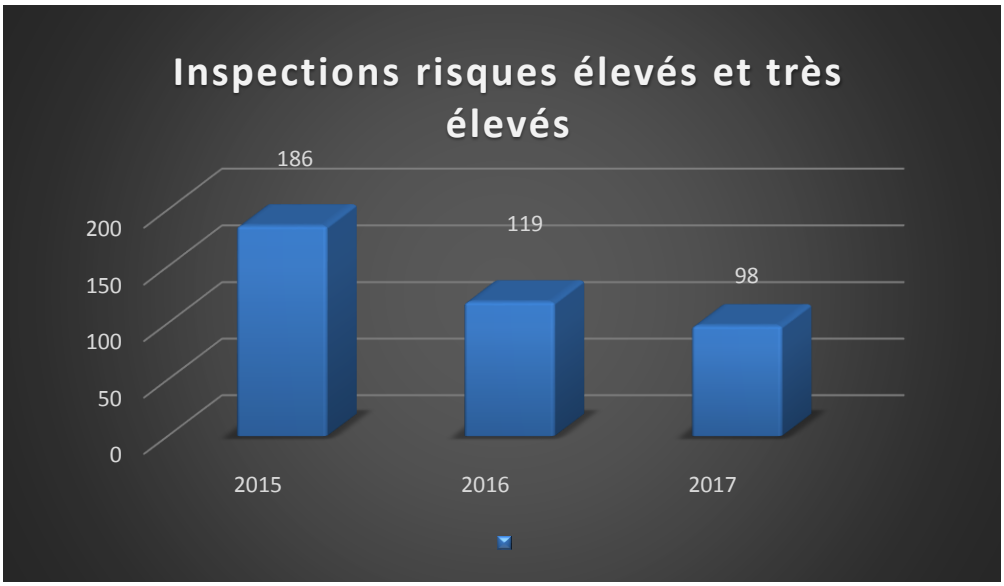

Le nombre de logement que l'on trouve dans les risques élevés et très élevés est de 299. Le nombre approximatif des visites par année, est de 60 soit 20%.

ACTIVITÉS FAIBLES ET MOYENS DANS LA MRC: OBJECTIF SUR 7 ANS

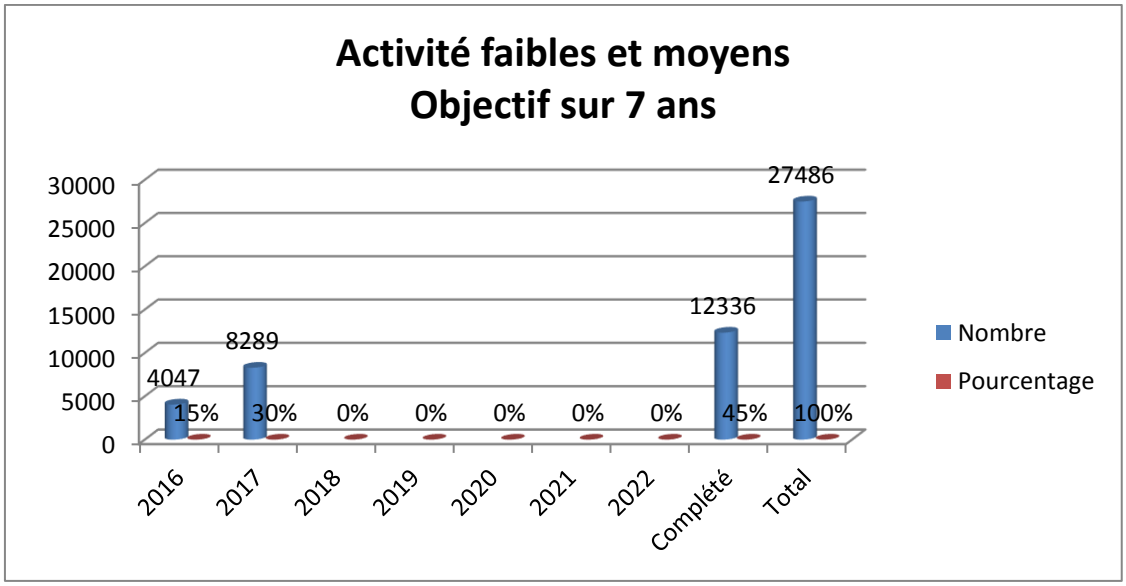

ACTIVITÉS ÉLEVÉS ET TRÈS ÉLEVÉS DANS LA MRC: OBJECTIF SUR 5 ANS

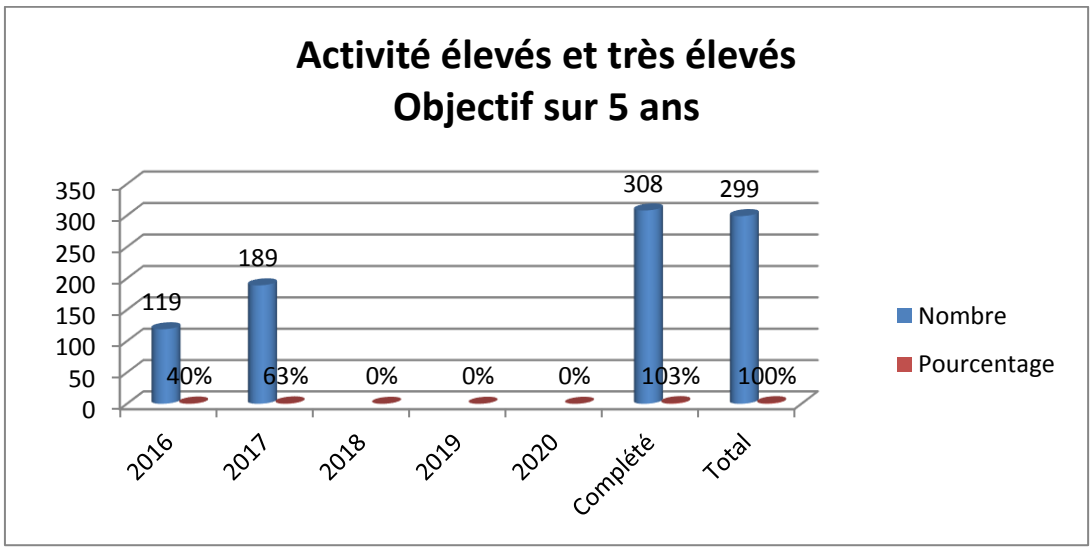

Véhicules des services d'incendie de la MRC

MRC des Pays-d'en-Haut										
Service de sécurité incendie	Identification et adresse de la caserne	Type de véhicule	Année de fabrication	Homologation ULC	Dernier essai annuel	Essai annuel réussi	Attestation de performance ou de conformité réalisée	Attestation de performance ou de conformité réussie	Remplacement prévu (année)	# Unité
Morin-Heights	567 Village	Véhicule de service	2006	N/A	2017	oui	N/A	N/A	2030	722
Morin-Heights	567 Village	Autopompe	2004	oui	2017	oui	2017	oui	2030	711
Morin-Heights	567 Village	Autopompe-citerne	2009	oui	2017	oui	2017	oui	2035	712
Morin-Heights	567 Village	VTT Yamaha 2 places	2006	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	Non	761
Morin-Heights	567 Village	Traineau Équinox	2011	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	764
Morin-Heights	567,Village	Véhicule du directeur	2010	N/A	2017	oui	N/A	N/A	non	721
Morin-Heights	567 Village	Fourgon de secours	2004	oui	2017	oui	2017	oui	2035	731
Morin-Heights	567 Village	Motoneige	1999	non	N/A	N/A	N/A	N/A	2019	762
Saint-Adolphe-d'Howard	1680 ch du village	Véhicule du directeur	2010	non	2017	oui	N/A	N/A	Non	621
Saint-Adolphe-d'Howard	1680 ch du village	Fourgon de secours	2004	non	2017	oui	N/A	N/A	Non	631
Saint-Adolphe-d'Howard	1680 ch du village	Véhicule de service	2014	non	2017	oui	N/A	N/A	Non	633
Saint-Adolphe-d'Howard	1680 ch du village	Autopompe-citerne	2005	oui	2017	oui	2017	oui	Non	615
Saint-Adolphe-d'Howard	1680 ch du village	Autopompe-citerne	2015	oui	2017	oui	2017	oui	Non	614
Saint-Adolphe-d'Howard	1880 ch gémont	Autopompe	1998	oui	2017	oui	2017	oui	Non	612
Saint-Adolphe-d'Howard	1880 ch gémont	Autopompe-citerne	1995	oui	2017	oui	2017	oui	Non	616
Sainte-Adèle	100 rue des Cantonniers	Véhicule de service	2008	N/A	2017	oui	N/A	N/A		x
Sainte-Adèle	100 rue des Cantonniers	Véhicule de service	2015	N/A	2017	oui	N/A	N/A		x
Sainte-Adèle	100 rue des Cantonniers	Véhicule de service	2011	N/A	2017	oui	N/A	N/A	2018	x
Sainte-Adèle	100 rue des Cantonniers	Fourgon de secours	2002	N/A	2017	oui	N/A	N/A		x
Sainte-Adèle	100 rue des Cantonniers	Autopompe	2015	oui	2017	oui	2017	oui		x
Sainte-Adèle	100 rue des Cantonniers	Autopompe-citerne	2006	oui	2017	oui	2017	oui		x
Sainte-Adèle	100 rue des Cantonniers	Autopompe-citerne	2011	oui	2017	oui	2017	oui		x
Sainte-Adèle	100 rue des Cantonniers	Plate-forme élévatrice	1996	oui	2017	oui	2017	oui		x
Sainte-Adèle	100 rue des Cantonniers	VTT	2003	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A		x
Sainte-Adèle	100 rue des Cantonniers	Zodiac	2003	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A		x
Sainte-Anne-des-Lacs	765 chemin Sainte-Anne-des-L	Autopompe (811)	2007	oui	2017	oui	2010	oui	n/a	x
Sainte-Anne-des-Lacs	765 chemin Sainte-Anne-des-L	Autopompe-citerne (812)	1986	oui	2017	oui	2015	oui	2020	x
Sainte-Anne-des-Lacs	765 chemin Sainte-Anne-des-L	Camion citerne (841)	1998	oui	2017	oui	2010	oui	n/a	x
Sainte-Anne-des-Lacs	765 chemin Sainte-Anne-des-L	Véhicule de service (822)	2013	n/a	2017	oui	n/a	n/a	n/a	x
Sainte-Anne-des-Lacs	765 chemin Sainte-Anne-des-L	Véhicule du directeur (821)	2008	n/a	2017	oui	n/a	n/a	n/a	x
Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson - Estérel	9 chemin masson	Autopompe	1997	oui	2016	oui	2017	oui	2018	311
Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson - Estérel	9 chemin masson	Autopompe-citerne	2002	oui	2016	oui	2017	oui	N/A	312
Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson - Estérel	9 chemin masson	Fourgon de secours	2010	N/A	2016	oui	N/A	oui	N/A	331
Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson - Estérel	9 chemin masson	Véhicule de service	2013	N/A	2016	SAAQ	N/A	oui	FAIT	321
Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson - Estérel	9 chemin masson	4 roues	2009	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	non	361
Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson - Estérel	9 chemin masson	bateau	2006	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	non	382
Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson - Estérel	9 chemin masson	motoneige	2006	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	non	362
Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson - Estérel	9 chemin masson	Zodiac	2008	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	non	381
Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson - Estérel	9 chemin masson	Véhicule de liaison	2008	N/A	2016	SAAQ	N/A	N/A	non	322
Saint-Sauveur - Piedmont	2125 chemin Jean Adam Saint-Sauveur	Autopompe	2005	oui	2017	oui	N/A	N/A		411
Saint-Sauveur - Piedmont	2125 chemin Jean Adam Saint-Sauveur	Autopompe-citerne	2015	oui	2017	oui	N/A	N/A		412
Saint-Sauveur - Piedmont	2125 chemin Jean Adam Saint-Sauveur	Échelle-pompe	2005	oui	2017	oui	N/A	N/A	non	451
Saint-Sauveur - Piedmont	2125 chemin Jean Adam Saint-Sauveur	Fourgon de secours	2005	oui	2017	oui	N/A	N/A	non	431
Saint-Sauveur - Piedmont	2125 chemin Jean Adam Saint-Sauveur	Véhicule de service Ford Explorer	2016	N/A	2017	oui	N/A	N/A	non	421
Saint-Sauveur - Piedmont	2125 chemin Jean Adam Saint-Sauveur	Véhicule de service Dodge Ram	2012	N/A	2017	oui	N/A	N/A	non	422
Saint-Sauveur - Piedmont	2125 chemin Jean Adam Saint-Sauveur	Bateau Zodiac	2009	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	non	481
Saint-Sauveur - Piedmont	2125 chemin Jean Adam Saint-Sauveur	Bateau sauvetage	2012	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	non	
Saint-Sauveur - Piedmont	2125 chemin Jean Adam Saint-Sauveur	Mule Kawasaki 4x4	2017	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	non	461
Wentworth-Nord	caserne# 1 3490 rte principale	Autopompe-citerne	2012	oui	2013	oui	2012	oui	2032	511
Wentworth-Nord	caserne#1 3490 rte principale	Mini-autopompe	2001	oui	2015	oui	2010	oui	2018	531
Wentworth-Nord	caserne#2 380 ch des Monfortains	véhicule amphibie argo	2014	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	2029	562
Wentworth-Nord	caserne#2 380 ch des Monfortains	Véhicule de service	2015	oui	2015	oui	N/A	N/A	2029	502
Wentworth-Nord	caserne#2 380 ch des Monfortains	Autopompe-citerne	2006	oui	2015	oui	2010	oui	2026	512
Wentworth-Nord	caserne#1 3490 rte principale	Autopompe-citerne	2013	oui	2015	oui	2010	oui	2031	511
Wentworth-Nord	caserne#1 3490 rte principale	VTT Yamaha 2 places	2016	N/A	2016	oui	N/A	N/A	non	
Wentworth-Nord	caserne#3 6644 Rte principale	Véhicule de service	2016	N/A	2017	oui	N/A	N/A	2027	513

Plan d'action de la MRC

MRC DES PAYS-D'EN-HAUT				
	ACTIONS 2017 **Telles qu'indiquées au schéma, aux plans de mise en œuvre de chacune des municipalités et approuvées par résolution des municipalités participantes et de la MRC.**	**ÉCHÉANCIER**	**RÉALISATIONS %**	**COMMENTAIRES**
	ACTIVITÉS RÉGIONALES			
1	Maintenir une ressource qualifiée en sécurité des incendies et la mettre à la disposition des services de sécurité incendie.	**Applicable an 1 à 5**	**100%**	
2	Continuer à assurer la coordination du schéma et le suivi de la mise en œuvre.	**Applicable an 1 à 5**	**100%**	
3	Maintenir le comité de sécurité incendie afin de s'assurer que les actions au schéma révisé seront réalisées.	**Applicable an 1 à 5**	**100%**	
4	Maintenir le comité technique (directeurs incendie) afin de développer les outils pour réaliser les actions dans les échéanciers prévus.	**Applicable an 1 à 5**	**100%**	
5	Maintenir en place un comité régional de concertation regroupant notamment les responsables des SSI, des policiers de la Sûreté du Québec et des travailleurs du service ambulancier (et autres ressources en sécurité civile au besoin).	**Applicable an 1 à 5**	**100%**	
6	Continuer à réaliser le rapport annuel (article 35 de la Loi), présenter le contenu au conseil des maires et le transmettre au MSP dans les délais prescrits.	**Applicable an 1 à 5**	**100%**	
7	Maintenir le comité régional de prévention afin de s'assurer que les actions de prévention au schéma seront réalisées.	**Applicable an 1 à 5**	**100%**	
	ACTIVITÉS DE PRÉVENTION			
8	Maintenir et mettre à jour, le cas échéant, le programme d'analyse des incidents.	**Applicable an 1 à 5**	**100%**	
9	S'assurer d'avoir parmi les effectifs du SSI des ressources formées pour la recherche des causes et des circonstances des incendies et réaliser ces activités en s'associant à des ressources formées en cette matière.	**Applicable an 1 à 5**	**N/A**	
10	S'assurer que chaque SSI continue de compléter le rapport d'intervention incendie (DSI 2003) après chacune des interventions et le transmettre au MSP dans les délais prescrits.	**Applicable an 1 à 5**	**N/A**	
11	Adopter et appliquer la réglementation municipale basée sur le code de sécurité chapitre bâtiment et la mettre à jour le cas échéant.	**Applicable an 1 à 5**	**100%**	
12	Maintenir et mettre à jour, le cas échéant, le programme concernant l'installation et la vérification du fonctionnement de l'avertisseur de fumée selon les échéanciers inscrits au tableau 37 du schéma révisé.	**Applicable an 1 à 5**	**N/A**	
13	Maintenir et mettre à jour, le cas échéant, le programme concernant l'inspection des risques élevés et très élevés par une ressource formée en la matière selon les échéanciers inscrit au tableau 38 du schéma révisé.	**Applicable an 1 à 5**	**N/A**	
14	Réaliser 10 à 20 % des plans d'intervention préconçus par anné débutant l'an 1 et priorisant les bâtiments hauts risques.	**Applicable an 1 à 5**	**N/A**	
15	Maintenir et mettre à jour, le cas échéant, le programme de sensibilisation auprès du public.	**Applicable an 1 à 5**	**100%**	
	ORGANISATION DES SSI			
16	Respecter le règlement concernant la formation des pompiers et des officiers.	**Applicable an 1 à 5**	**100%**	
17	Maintenir le programme d'entraînement inspiré du canevas de l'École nationale des pompiers et de la norme NFPA 1500.	**Applicable an 1 à 5**	**N/A**	

MRC DES PAYS-D'EN-HAUT				
ACTIONS 2017 **Telles qu'indiquées au schéma, aux plans de mise en œuvre de chacune des municipalités et approuvées par résolution des municipalités participantes et de la MRC.**		**ÉCHÉANCIER**	**RÉALISATIONS %**	**COMMENTAIRES**
18	Maintenir le programme d'inspection, d'évaluation et de remplacement des véhicules en s'inspirant du Guide d'application des exigences relatives aux véhicules et accessoires d'intervention.	**Applicable an 1 à 5**	**N/A**	
19	Remplacer les véhicules d'intervention, tel que défini au tableau 32 du schéma révisé.	**Applicable an 1 à 5**	**N/A**	
20	Maintenir le programme d'inspection, d'évaluation et d remplacement des équipements d'intervention et de protectio des pompiers selon les exigences des fabricants et des normes s' rattachant.	**Applicable an 1 à 5**	**N/A**	
21	Acquérir les équipements, tel que prévu au tableau 34 du schéma révisé.	**Applicable an 1 à 5**	**N/A**	
22	Maintenir et mettre à jour le cas échéant, le programme de recrutement	**Applicable an 1 à 5**	**N/A**	
23	Maintenir et réviser le cas échéant, les ententes d'entraide automatiques et mutuelles afin de déployer la force de frappe prévue au schéma révisé.	**Applicable an 1 à 5**	**100%**	
24	Maintenir et renouveler, au besoin, l'entente avec l'École nationale des pompiers de manière à assurer la formation des effectifs voués à la sécurité incendie.	**Applicable an 1 à 5**	**100%**	
25	Maintenir le programme de santé et sécurité au travail.	**Applicable an 1 à 5**	**N/A**	
26	Maintenir et réviser, le cas échéant les procédures afin que les ressources humaines et matérielles soient mobilisées en tenant compte notamment de la catégorie de risques et des particularités du territoire en s'inspirant du *Guide des opérations*.	**Applicable an 1 à 5**	**N/A**	
27	Réviser les procédures de déploiement des ressources de manière à pouvoir atteindre les objectifs de protection décrits au schéma révisé et les transmettre au centre 9-1-1.	**Applicable an 1 à 5**	**N/A**	
ALIMENTATION EN EAU				
28	Maintenir le programme d'entretien et d'évaluation des infrastructures d'alimentation en eau incluant la vérification des pressions et du débit des poteaux d'incendie, selon les normes en vigueur, ainsi que leur déneigement et leur codification en s'inspirant de la norme NFPA 291 et NFPA 25.	**Applicable an 1 à 5**	**N/A**	
29	Continuer à appliquer des mesures palliatives dans les secteurs où l'alimentation en eau est insuffisante (débit < 1 500 l/min), tel que l'envoi de camions-citernes en nombre suffisant avec la force de frappe initiale.	**Applicable an 1 à 5**	**N/A**	
30	Maintenir le programme d'entretien et d'aménagement des points d'eau de manière à faciliter l'acheminement de l'eau et les rendre accessibles en tout temps.	**Applicable an 1 à 5**	**N/A**	
31	Aménager des points d'eau tel que précisé au tableau 36 du schéma révisé, les identifier et les numéroter selon les normes en vigueur.	**Applicable an 1 à 5**	**N/A**	
COMMUNICATIONS				
32	S'assurer que les SSI sont desservis par un centre d'urgence qui respecte le Règlement sur les normes, les spécifications et les critères de qualité applicables aux centres d'urgence 9-1-1 et à certains centres secondaires d'appels d'urgence (Chapitre S-2.3, r2) de la Loi sur la sécurité civile.	**Applicable an 1 à 5**	**N/A**	

MRC DES PAYS-D'EN-HAUT				
ACTIONS 2017 **Telles qu'indiquées au schéma, aux plans de mise en œuvre de chacune des municipalités et approuvées par résolution des municipalités participantes et de la MRC.**		**ÉCHÉANCIER**	**RÉALISATIONS %**	**COMMENTAIRES**
33	Continuer à améliorer les appareils de communications mis à la disposition des SSI et le cas échéant, uniformiser les fréquences utilisées.	**Applicable an 1 à 5**	**N/A**	
AUTOPROTECTION – OBJECTIF 4				
34	Sensibiliser les employeurs sur le territoire de la MRC à l'égard des avantages d'avoir des ressources formées en sécurité incendie parmi leur personnel.	**Applicable an 1 à 5**	**N/A**	
35	Encourager les entreprises et les institutions présentes sur le territoire à avoir recours à des mesures ou mécanismes d'autoprotection comme : l'installation de systèmes fixes d'extinction ou de détection de l'incendie ou la mise sur pied d'une brigade privée de pompiers ou avoir recours en permanence aux services d'une ressource qualifiée en prévention.	**Applicable an 1 à 5**	**N/A**	
36	Dans le cadre du programme de prévention et suite à l'analyse des risques, les SSI devront porter une attention spéciale aux bâtiments à vocation particulière ainsi qu'à la localisation des risques d'incendie sur le territoire tels que les hôtels, les colonies de vacances.	**Applicable an 1 à 5**	**N/A**	
AUTRES RISQUES DE SINISTRES – OBJECTIF 5				
37	Les autres types d'interventions et de secours ne sont pas inclus au schéma révisé, mais les SSI continueront d'offrir les services identifiés au tableau 23. Lorsque le MSP aura établi toutes les lignes directrices et les balises minimales quant aux autres types d'interventions et de secours, la MRC des Pays-d'en-Haut pourra ajouter de l'information à son schéma révisé afin d'intégrer la désincarcération, le sauvetage nautique, le sauvetage en espace clos, le sauvetage vertical et le sauvetage en milieu isolé.	**Applicable an 1 à 5**	**N/A**	
L'UTILISATION MAXIMALE DES RESSOURCES CONSACRÉES À LA SÉCURITÉ INCENDIE – OBJECTIF 6				
38	Les SSI et les municipalités doivent travailler en collaboration dans leur planification d'urbanisme et lors de la révision du schéma d'aménagement, notamment à l'égard de la localisation des risques d'incendie sur leur territoire respectif.	**Applicable an 1 à 5**	**100%**	
LE RECOURS AU PALIER SUPRAMUNICIPAL – OBJECTIF 7				
39	Informer régulièrement les SSI sur la mise à jour de la classification des risques présents sur leur territoire.	**Applicable an 1 à 5**	**100%**	
AUTRES ORGANISMES VOUÉS À LA SÉCURITÉ DU PUBLIC – OBJECTIF 8				
40	Participer, le cas échéant, aux rencontre de table de concertation en mesures d'urgence avec les principaux partenaires (policiers, pompiers, ambulanciers, générateurs de risques).	**Applicable an 1 à 5**	**100%**	

Lac-des-Seize-Îles

APPELS DE LAC-DES-SEIZE-ÎLES

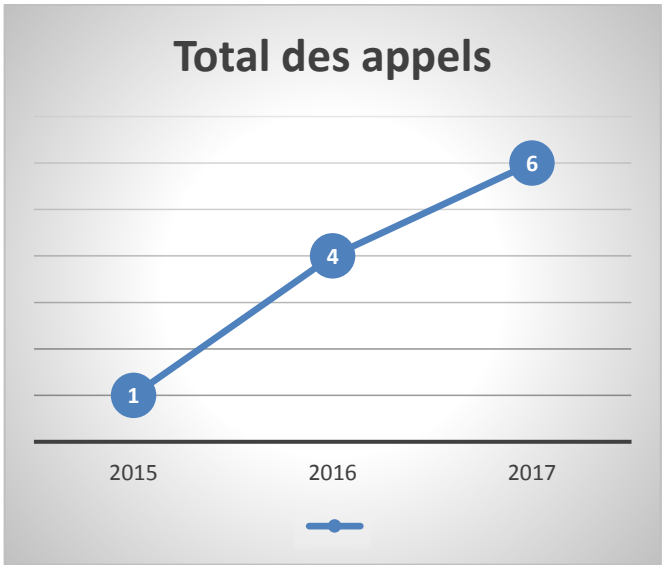

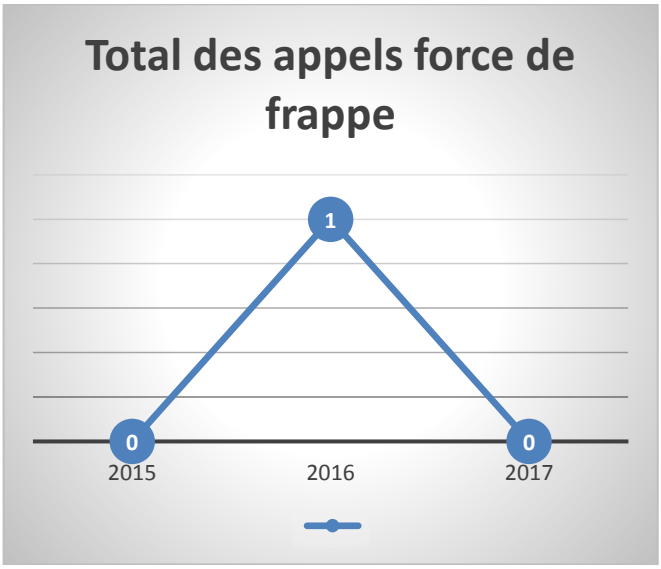

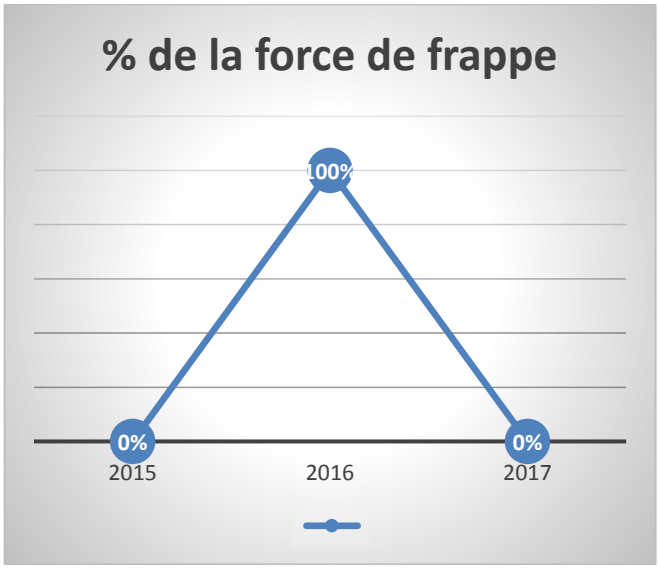

PERTES MATÉRIELLES DE LAC-DES-SEIZE-ÎLES

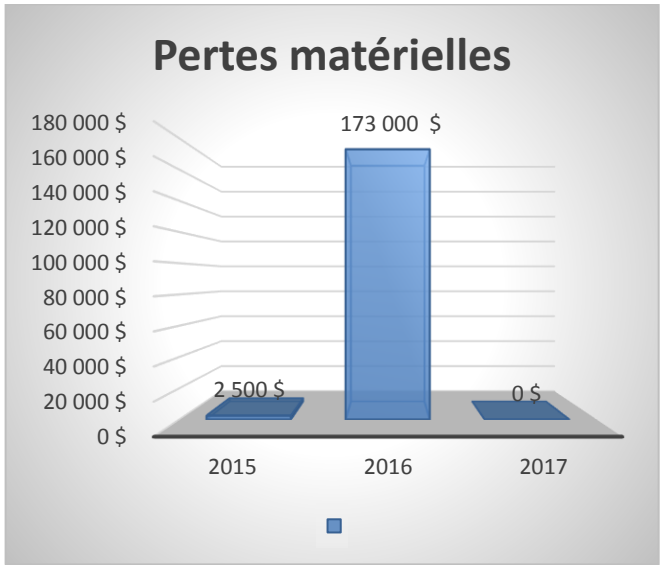

VISITES RÉSIDENTIELLES ET RISQUES MOYEN DE LAC-DES-SEIZE-ÎLES

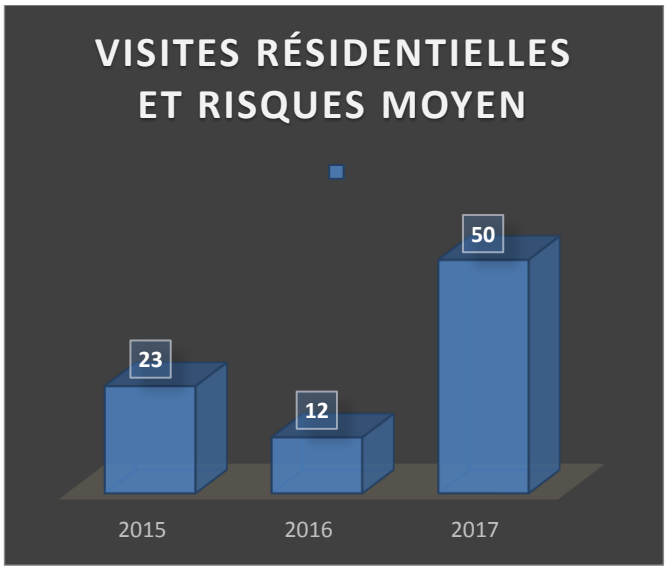

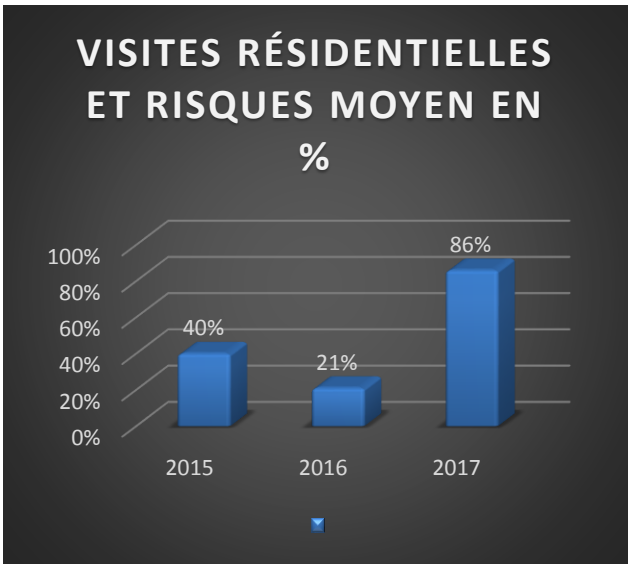

Le nombre de logement que l'on trouve dans les risques résidentiels et moyens est de 404. Le nombre approximatif des visites par année, est de 58 soit 14%.

Morin-Heights

MOT DU DIRECTEUR

Voici notre compte rendu pour l'année 2017. Nous avons eu 296 appels incendie au total cette année, dont 34 qui ont nécessité la force de frappe demandée par le Ministère de la Sécurité publique.

Sur les 34 appels, nous avons pu répondre avec la force de frappe dans 94% des cas. La moyenne du temps de réponse pour ces appels est de 15 minutes, semblable aux années antérieures. Pour notre part, nous sommes sortis en entraide 123 fois. Nous avons aussi répondu à 211 appels de Premier répondant pour un total de 507 appels.
Nous avons frappé à la porte de 567 maisons (à faible et moyen risque) pour vérifier les avertisseurs de fumée et sommes entrés dans 332 résidences pour s'assurer de leur bon fonctionnement et 101 personnes ont retourné le questionnaire dument compléter, atteignant ainsi 131 % de l'objectif proposé par le schéma. 6 inspections ont été effectuées pour les risques élevés ou très élevés par notre Technicienne en Prévention incendie.

- ✓ 14 plans d'intervention ont été révisés.
- ✓ 607 permis de brûlage ont été émis.

Nous avons aussi effectué plusieurs visites d'écoles, de garderies et de résidences à risques plus élevés, 8 pratiques d'évacuations en plus des campagnes de sensibilisation du publique a la journée de la famille et durant la semaine de prévention, sur les dangers d'incendie et les plans d'évacuation, des avertisseurs de fumée ainsi que des numéros civiques.

Charles Bernard Directeur
551 Morin-Heights
Premier Répondant
Investigateur / Enquête en incendie

APPELS DE MORIN-HEIGHTS

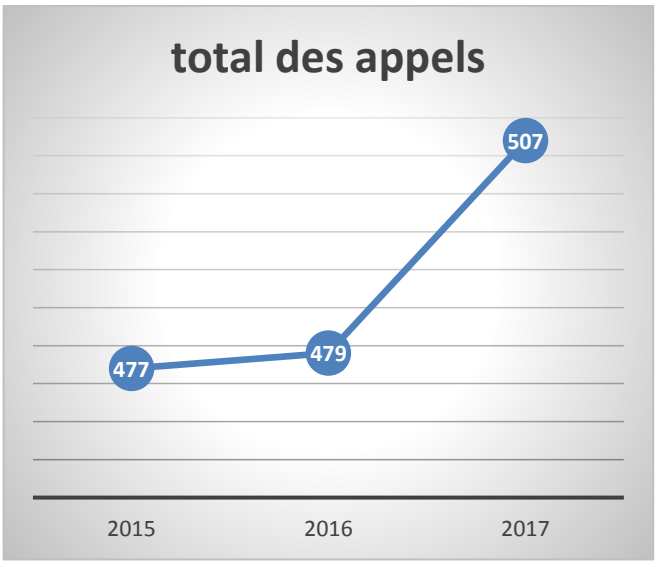

Comprend les appels « Premier répondant »

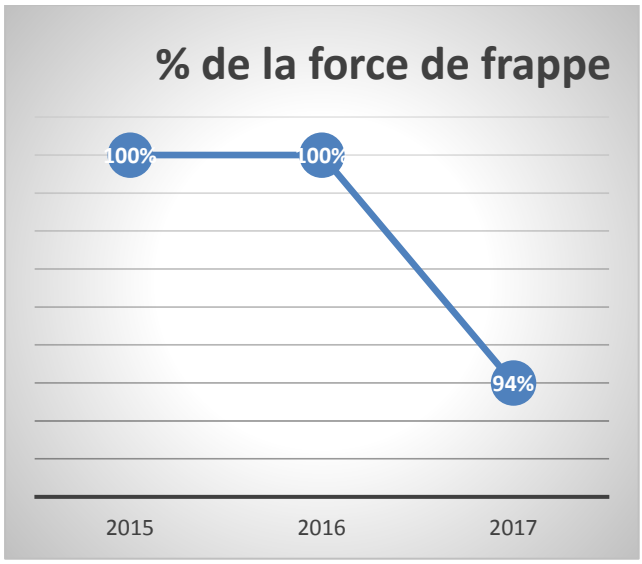

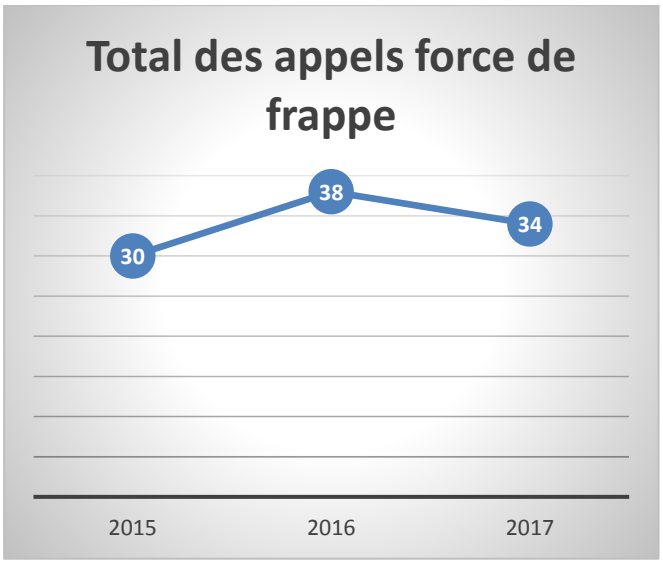

POURCENTAGE DE LA FORCE DE FRAPPE URBAIN ET NON URBAIN

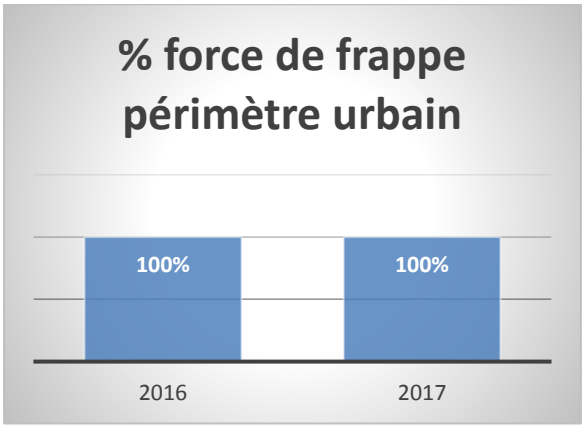

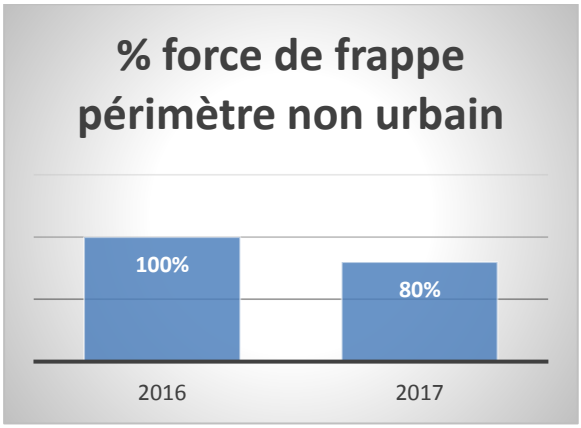

PERTES MATÉRIELLES DE MORIN-HEIGHTS

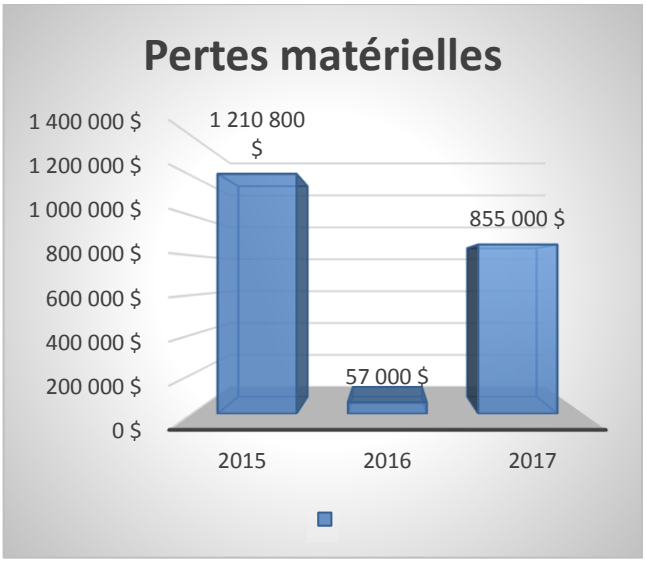

AUTRES ACTIVITÉS

PRÉVENTION	Activités
Sensibilisation du public	11
Formation brigades incendie	0
Plan d'intervention	14

INSPECTIONS RISQUES FAIBLES ET MOYEN DE MORIN-HEIGHTS

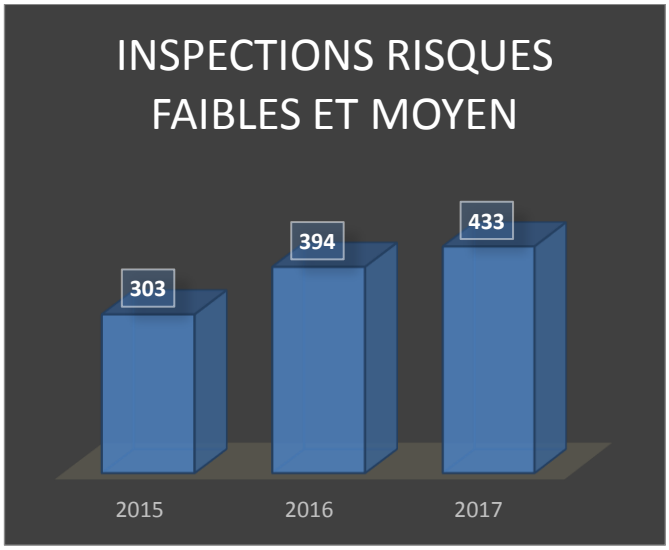

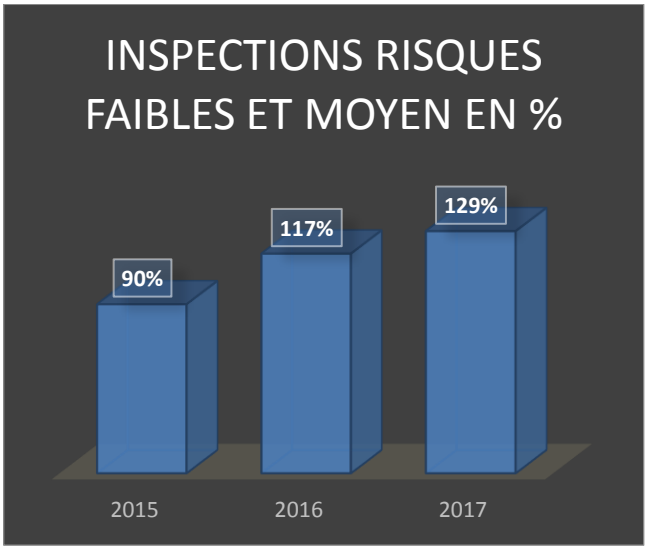

Le nombre de logement que l'on trouve dans les risques résidentiels et moyens est de 2345. Le nombre approximatif des visites par année, est de 335 soit 14%.

INSPECTIONS RISQUES ÉLEVÉS ET TRÈS ÉLEVÉS DE MORIN-HEIGHTS

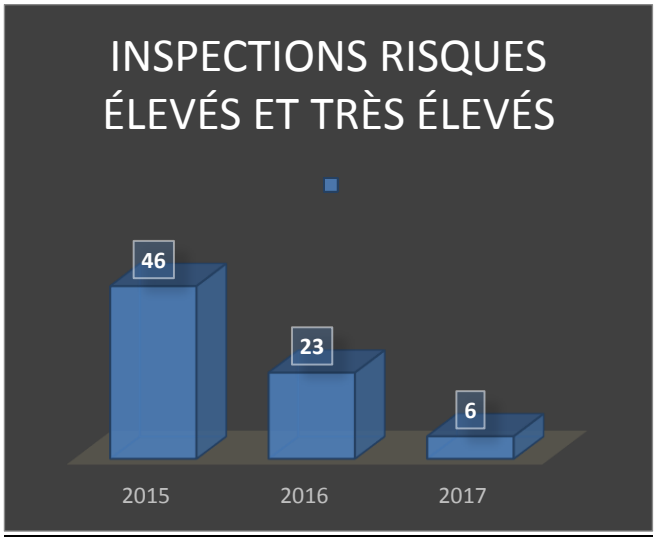

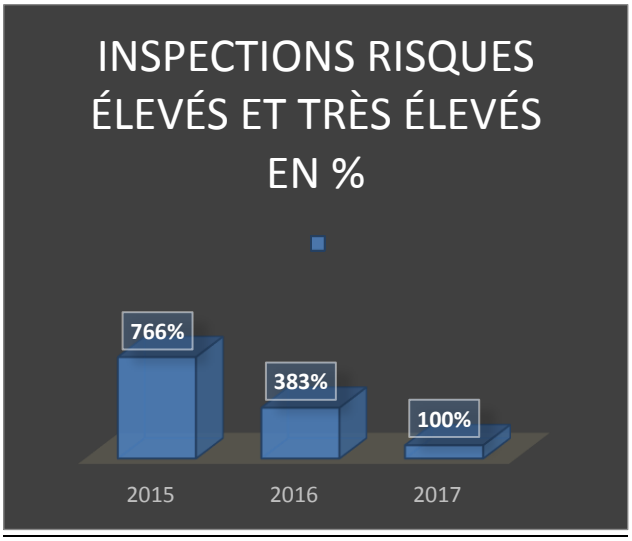

Le nombre de logement que l'on trouve dans les risques élevés et très élevés est de 28. Le nombre approximatif des visites par année, est de 6 soit 20%.

ACTIVITÉS FAIBLES ET MOYENS : OBJECTIF SUR 7 ANS

MORIN-HEIGHTS

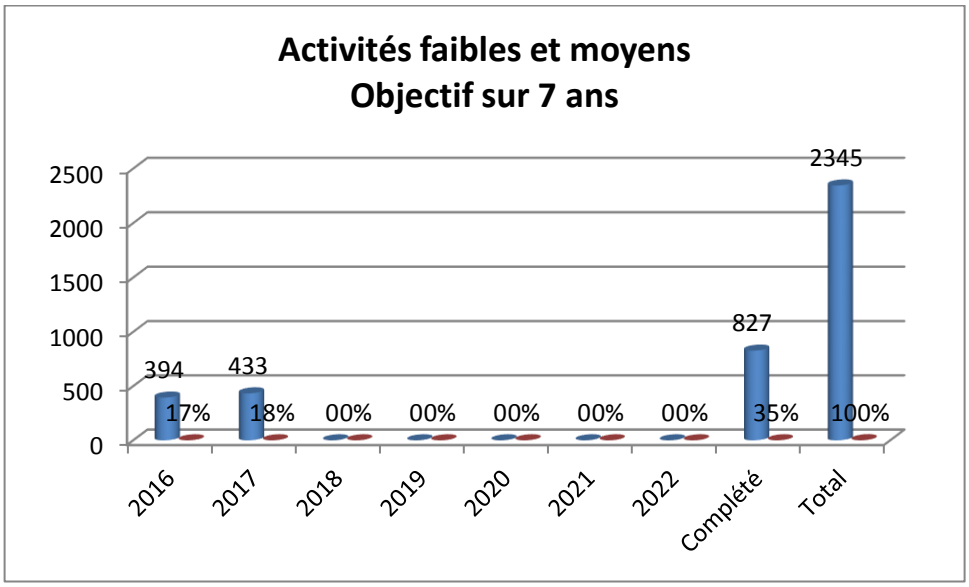

ACTIVITÉS ÉLEVÉS ET TRÈS ÉLEVÉS : OBJECTIF SUR 5 ANS

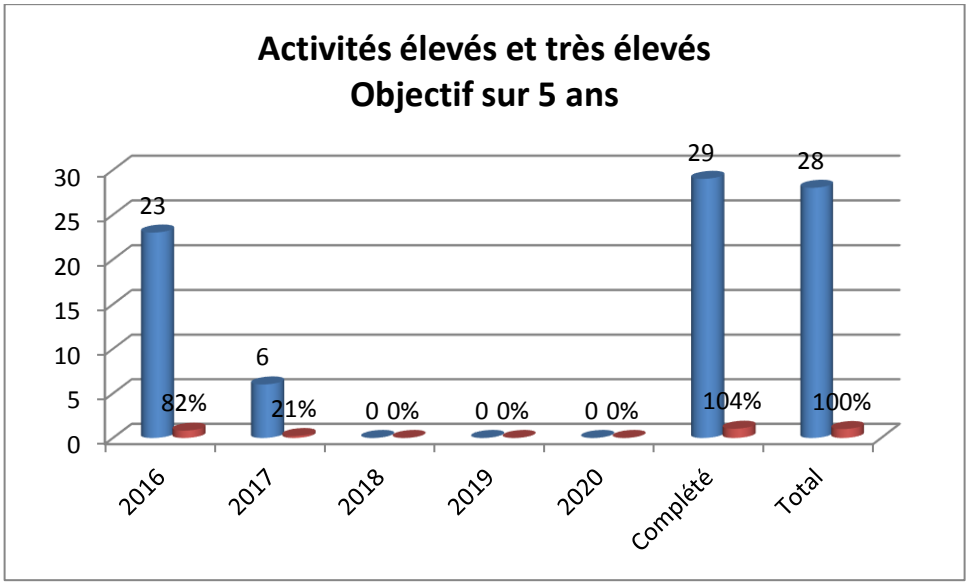

PLAN D'ACTION DE MORIN-HEIGHTS

MORIN-HEIGHTS				
	ACTIONS 2017 **Telles qu'indiquées au schéma, aux plans de mise en œuvre de chacune des municipalités et approuvées par résolution des municipalités participantes et de la MRC.**	**ÉCHÉANCIER**	**RÉALISATIONS %**	**COMMENTAIRES**
	ACTIVITÉS RÉGIONALES			
1	Maintenir une ressource qualifiée en sécurité des incendies et la mettre à la disposition des services de sécurité incendie.	**Applicable an 1 à 5**	**MRC**	
2	Continuer à assurer la coordination du schéma et le suivi de la mise en œuvre.	**Applicable an 1 à 5**	**MRC**	
3	Maintenir le comité de sécurité incendie afin de s'assurer que les actions au schéma révisé seront réalisées.	**Applicable an 1 à 5**	**MRC**	
4	Maintenir le comité technique (directeurs incendie) afin de développer les outils pour réaliser les actions dans les échéanciers prévus.	**Applicable an 1 à 5**	**MRC**	
5	Maintenir en place un comité régional de concertation regroupant notamment les responsables des SSI, des policiers de la Sûreté du Québec et des travailleurs du service ambulancier (et autres ressources en sécurité civile au besoin).	**Applicable an 1 à 5**	**MRC**	
6	Continuer à réaliser le rapport annuel (article 35 de la Loi), présenter le contenu au conseil des maires et le transmettre au MSP dans les délais prescrits.	**Applicable an 1 à 5**	**MRC**	
7	Maintenir le comité régional de prévention afin de s'assurer que les actions de prévention au schéma seront réalisées.	**Applicable an 1 à 5**	**MRC**	
	ACTIVITÉS DE PRÉVENTION			
8	Maintenir et mettre à jour, le cas échéant, le programme d'analyse des incidents.	**Applicable an 1 à 5**	**100 %**	
9	S'assurer d'avoir parmi les effectifs du SSI des ressources formées pour la recherche des causes et des circonstances des incendies et réaliser ces activités en s'associant à des ressources formées en cette matière.	**Applicable an 1 à 5**	**100 %**	
10	S'assurer que chaque SSI continue de compléter le rapport d'intervention incendie (DSI 2003) après chacune des interventions et le transmettre au MSP dans les délais prescrits.	**Applicable an 1 à 5**	**100 %**	
11	Adopter et appliquer la réglementation municipale basée sur le code de sécurité chapitre bâtiment et la mettre à jour le cas échéant.	**Applicable an 1 à 5**	**100 %**	
12	Maintenir et mettre à jour, le cas échéant, le programme concernant l'installation et la vérification du fonctionnement de l'avertisseur de fumée selon les échéanciers inscrits au tableau 37 du schéma révisé.	**Applicable an 1 à 5**	**100 %**	
13	Maintenir et mettre à jour, le cas échéant, le programme concernant l'inspection des risques élevés et très élevés par une ressource formée en la matière selon les échéanciers inscrit au tableau 38 du schéma révisé.	**Applicable an 1 à 5**	**100 %**	
14	Réaliser 10 à 20 % des plans d'intervention préconçus par anné débutant l'an 1 et priorisant les bâtiments hauts risques.	**Applicable an 1 à 5**	**80 %**	**En continuité**
15	Maintenir et mettre à jour, le cas échéant, le programme de sensibilisation auprès du public.	**Applicable an 1 à 5**	**100 %**	**En continuité**
	ORGANISATION DES SSI			
16	Respecter le règlement concernant la formation des pompiers et des officiers.	**Applicable an 1 à 5**	**100 %**	
17	Maintenir le programme d'entraînement inspiré du canevas de l'École nationale des pompiers et de la norme NFPA 1500.	**Applicable an 1 à 5**	**100 %**	
18	Maintenir le programme d'inspection, d'évaluation et de remplacement des véhicules en s'inspirant du Guide	**Applicable an 1 à 5**	**100 %**	

MORIN-HEIGHTS				
	ACTIONS 2017 **Telles qu'indiquées au schéma, aux plans de mise en œuvre de chacune des municipalités et approuvées par résolution des municipalités participantes et de la MRC.**	**ÉCHÉANCIER**	**RÉALISATIONS %**	**COMMENTAIRES**
	d'application des exigences relatives aux véhicules et accessoires d'intervention.			
19	Remplacer les véhicules d'intervention, tel que déini au tableau 32 du schéma révisé.	**Applicable an 1 à 5**	**100 %**	
20	Maintenir le programme d'inspection, d'évaluation et d remplacement des équipements d'intervention et de protection de pompiers selon les exigences des fabricants et des normes s' rattachant.	**Applicable an 1 à 5**	**100 %**	
21	Acquérir les équipements, tel que prévu au tableau 34 du schéma révisé.	**Applicable an 1 à 5**	**100 %**	
22	Maintenir et mettre à jour le cas échéant, le programme de recrutement	**Applicable an 1 à 5**	**100 %**	
23	Maintenir et réviser le cas échéant, les ententes d'entraide automatiques et mutuelles afin de déployer la force de frappe prévue au schéma révisé.	**Applicable an 1 à 5**	**100 %**	
24	Maintenir et renouveler, au besoin, l'entente avec l'École nationale des pompiers de manière à assurer la formation des effectifs voués à la sécurité incendie.	**Applicable an 1 à 5**	**100 %**	
25	Maintenir le programme de santé et sécurité au travail.	**Applicable an 1 à 5**	**100 %**	
26	Maintenir et réviser, le cas échéant les procédures afin que les ressources humaines et matérielles soient mobilisées en tenant compte notamment de la catégorie de risques et des particularités du territoire en s'inspirant du *Guide des opérations*.	**Applicable an 1 à 5**	**100 %**	
27	Réviser les procédures de déploiement des ressources de manière à pouvoir atteindre les objectifs de protection décrits au schéma révisé et les transmettre au centre 9-1-1.	**Applicable an 1 à 5**	**100 %**	
	ALIMENTATION EN EAU			
28	Maintenir le programme d'entretien et d'évaluation des infrastructures d'alimentation en eau incluant la vérification des pressions et du débit des poteaux d'incendie, selon les normes en vigueur, ainsi que leur déneigement et leur codification en s'inspirant de la norme NFPA 291 et NFPA 25.	**Applicable an 1 à 5**	**100 %**	
29	Continuer à appliquer des mesures palliatives dans les secteurs où l'alimentation en eau est insuffisante (débit < 1 500 l/min), tel que l'envoi de camions-citernes en nombre suffisant avec la force de frappe initiale.	**Applicable an 1 à 5**	**100 %**	
30	Maintenir le programme d'entretien et d'aménagement des points d'eau de manière à faciliter l'acheminement de l'eau et les rendre accessibles en tout temps.	**Applicable an 1 à 5**	**100 %**	
31	Aménager des points d'eau tel que précisé au tableau 36 du schéma révisé, les identifier et les numéroter selon les normes en vigueur.	**Applicable an 1 à 5**	**75 %**	**En continuité**
	COMMUNICATIONS			
32	S'assurer que les SSI sont desservis par un centre d'urgence qui respecte le Règlement sur les normes, les spécifications et les critères de qualité applicables aux centres d'urgence 9-1-1 et à certains centres secondaires d'appels d'urgence (Chapitre S-2.3, r2) de la Loi sur la sécurité civile.	**Applicable an 1 à 5**	**100 %**	
33	Continuer à améliorer les appareils de communications mis à la disposition des SSI et le cas échéant, uniformiser les fréquences utilisées.	**Applicable an 1 à 5**	**100 %**	
	AUTOPROTECTION – OBJECTIF 4			
34	Sensibiliser les employeurs sur le territoire de la MRC à l'égard des avantages d'avoir des ressources formées en sécurité incendie parmi leur personnel.	**Applicable an 1 à 5**	**100 %**	

MORIN-HEIGHTS				
ACTIONS 2017 **Telles qu'indiquées au schéma, aux plans de mise en œuvre de chacune des municipalités et approuvées par résolution des municipalités participantes et de la MRC.**		**ÉCHÉANCIER**	**RÉALISATIONS %**	**COMMENTAIRES**
35	Encourager les entreprises et les institutions présentes sur le territoire à avoir recours à des mesures ou mécanismes d'autoprotection comme : l'installation de systèmes fixes d'extinction ou de détection de l'incendie ou la mise sur pied d'une brigade privée de pompiers ou avoir recours en permanence aux services d'une ressource qualifiée en prévention.	**Applicable an 1 à 5**	**75 %**	**En continuité**
36	Dans le cadre du programme de prévention et suite à l'analyse des risques, les SSI devront porter une attention spéciale aux bâtiments à vocation particulière ainsi qu'à la localisation des risques d'incendie sur le territoire tels que les hôtels, les colonies de vacances.	**Applicable an 1 à 5**	**100 %**	
AUTRES RISQUES DE SINISTRES – OBJECTIF 5				
37	Les autres types d'interventions et de secours ne sont pas inclus au schéma révisé, mais les SSI continueront d'offrir les services identifiés au tableau 23. Lorsque le MSP aura établi toutes les lignes directrices et les balises minimales quant aux autres types d'interventions et de secours, la MRC des Pays-d'en-Haut pourra ajouter de l'information à son schéma révisé afin d'intégrer la désincarcération, le sauvetage nautique, le sauvetage en espace clos, le sauvetage vertical et le sauvetage en milieu isolé.	**Applicable an 1 à 5**	**100 %**	
L'UTILISATION MAXIMALE DES RESSOURCES CONSACRÉES À LA SÉCURITÉ INCENDIE – OBJECTIF 6				
38	Les SSI et les municipalités doivent travailler en collaboration dans leur planification d'urbanisme et lors de la révision du schéma d'aménagement, notamment à l'égard de la localisation des risques d'incendie sur leur territoire respectif.	**Applicable an 1 à 5**	**100 %**	
LE RECOURS AU PALIER SUPRAMUNICIPAL – OBJECTIF 7				
39	Informer régulièrement les SSI sur la mise à jour de la classification des risques présents sur leur territoire.	**Applicable an 1 à 5**	**100 %**	
AUTRES ORGANISMES VOUÉS À LA SÉCURITÉ DU PUBLIC – OBJECTIF 8				
40	Participer, le cas échéant, aux rencontre de table de concertation en mesures d'urgence avec les principaux partenaires (policiers, pompiers, ambulanciers, générateurs de risques).	**Applicable an 1 à 5**	**100 %**	

Saint-Adolphe-d'Howard

MOT DU DIRECTEUR

L'année 2017 fut une année qui se situe au-dessus dans la moyenne du service. Nous avons répondu à 231 appels.

Au courant de l'année, nous avons assuré la sécurité dans les diverses activités de la Municipalité. De plus, nous avons fait une journée porte ouverte à notre caserne durant la semaine de prévention où nous avons donné de l'information sur la prévention incendie. Lors de cette journée les pompiers ont fait une simulation d'incendie de cuisine. Un parcours avec habit de combat était aussi disponible pour les citoyens.

Ce fût un très grand succès, les citoyens ont participés en grand nombre.
En 2017, la Municipalité a fait l'acquisition d'un séchoir à boyaux qui peut servir également à sécher les habits de combat.

Au courant de l'année 2017, nous avons effectué 830 visites de prévention sur notre territoire malheureusement seulement 429 sont complétées, nous attendons toujours 401 retour d'accroche-porte.

La Municipalité a procédé à l'embauche d'un (1) nouveau pompier.

Pour 2017, la Municipalité continue l'élaboration de son plan municipale de sécurité civile.

Nous avons eu quelques formations au courant de l'année. Premièrement, la formation du module 2 « Analyse de la fumée et de l'incendie » de Flash Formation, ensuite « intervention sécuritaire lors d'incidents impliquant un véhicule hybride ou électrique » du Cégep de St-Jérôme et la simulation d'un incendie de Flash Formation dans un simulateur d'embrasement.

Le service de sécurité incendie a signé une entente de protection incendie avec la Municipalité du Lac-des-Seize-Îles pour le côté nord de la municipalité qui est effective à parti du 1er janvier 2018 pour une période de 3 ans.

Bonne lecture

Daniel Audet
Directeur service des incendies

APPELS DE SAINT-ADOLPHE-D'HOWARD

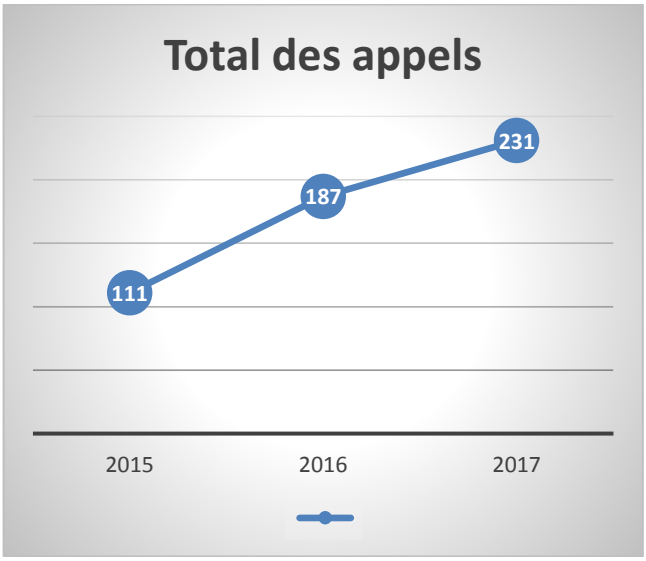

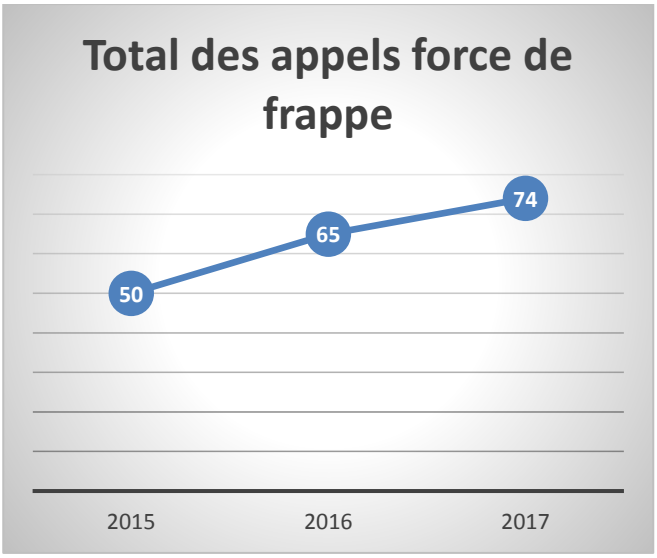

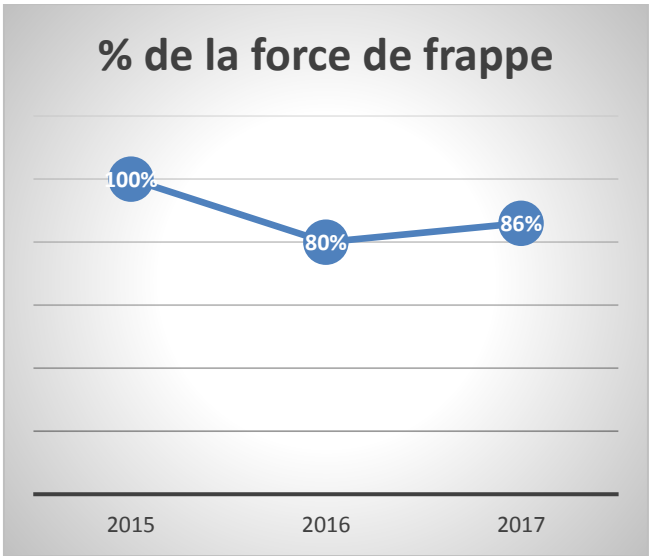

PERTES MATÉRIELLES DE SAINT-ADOLPHE-D'HOWARD

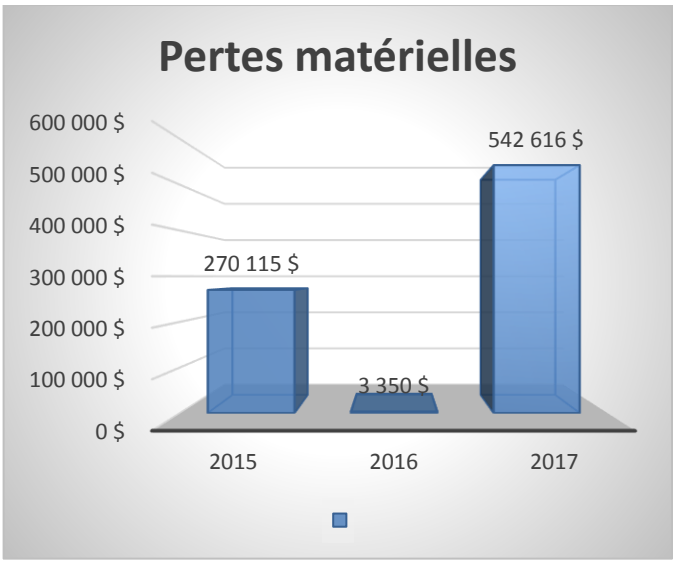

AUTRES ACTIVITÉS

PRÉVENTION	Activités
Sensibilisation du public	1
Formation brigades incendie	2
Plan d'intervention	2

VISITES RÉSIDENTIELLES ET RISQUES MOYENS DE SAINT-ADOLPHE-D'HOWARD

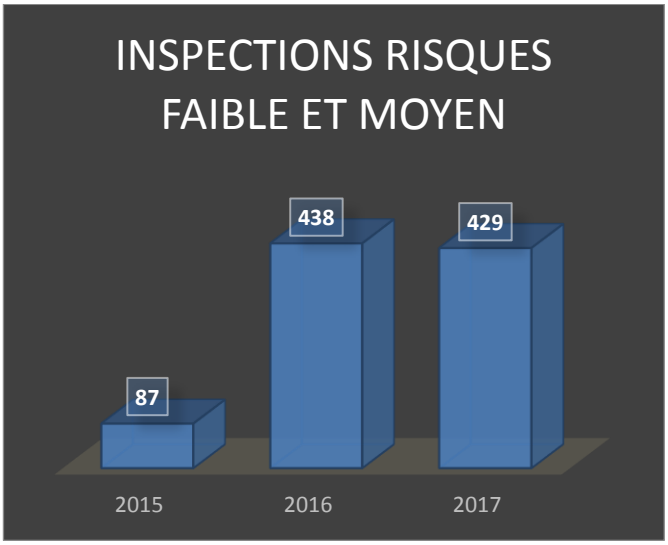

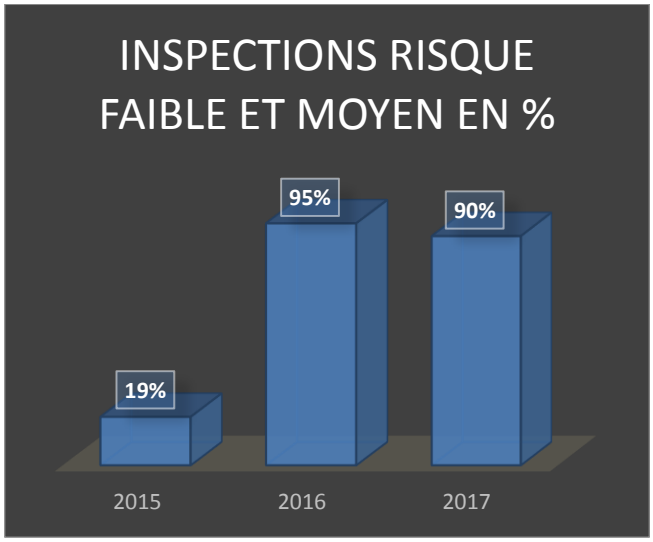

Le nombre de logement que l'on trouve dans les risques résidentiels et moyens est de 3703. Le nombre approximatif des visites par année, est de 463 soit 12,5%.

INSPECTIONS RISQUES ÉLEVÉS ET TRÈS ÉLEVÉS DE SAINT-ADOLPHE-D'HOWARD

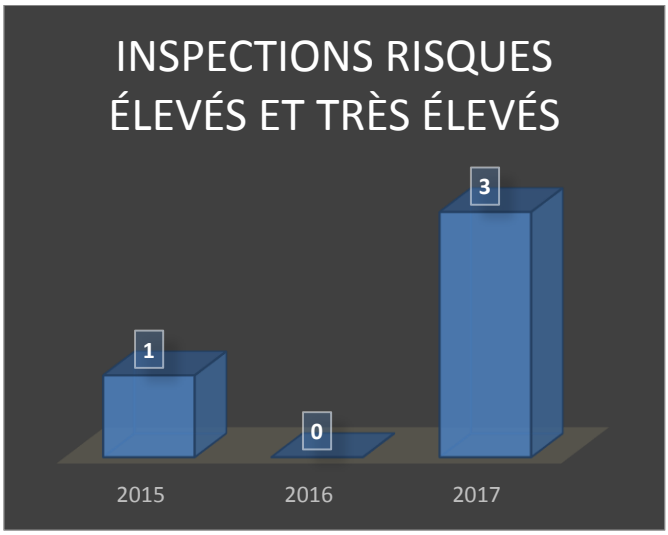

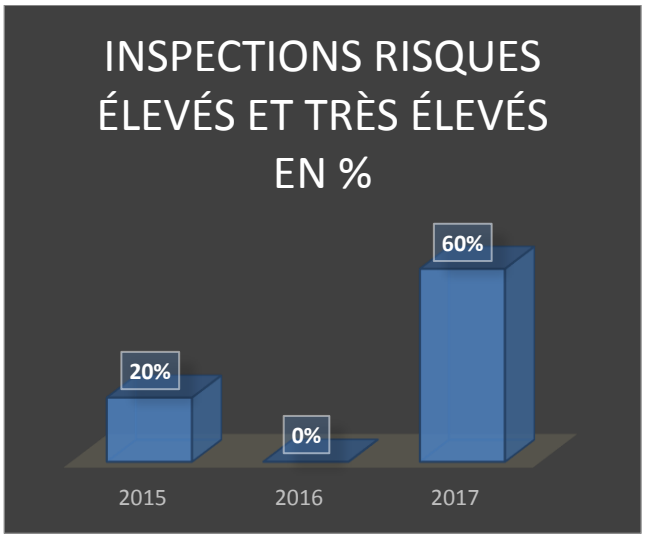

Le nombre de logement que l'on trouve dans les risques élevés et très élevés est de 24. Le nombre approximatif des visites par année, est de 5 soit 20%.

ACTIVITÉS FAIBLES ET MOYENS : OBJECTIF SUR 8 ANS

SAINT-ADOLPHE-D'HOWARD

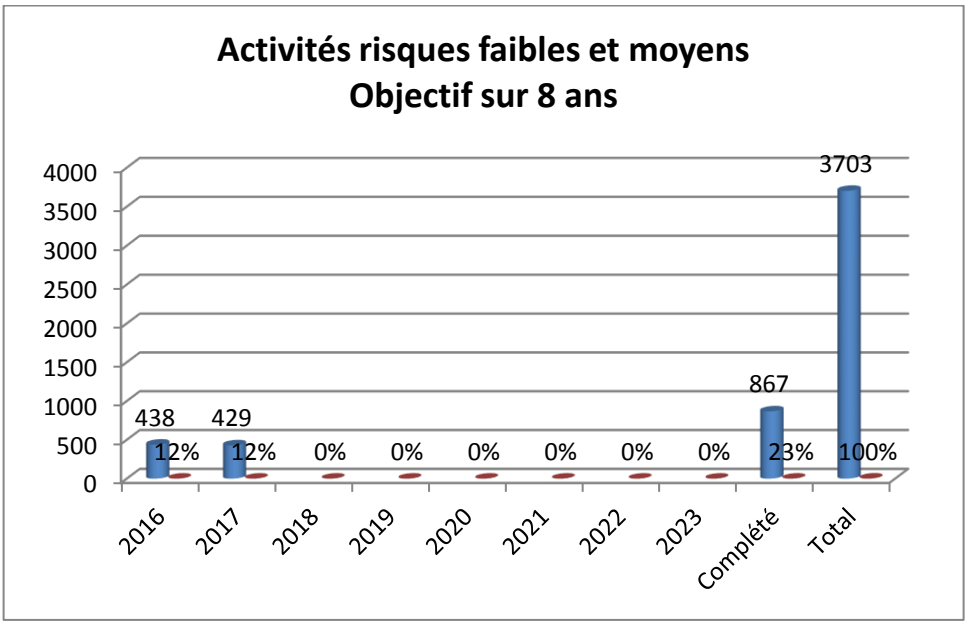

ACTIVITÉS ÉLEVÉS ET TRÈS ÉLEVÉS : OBJECTIF SUR 5 ANS

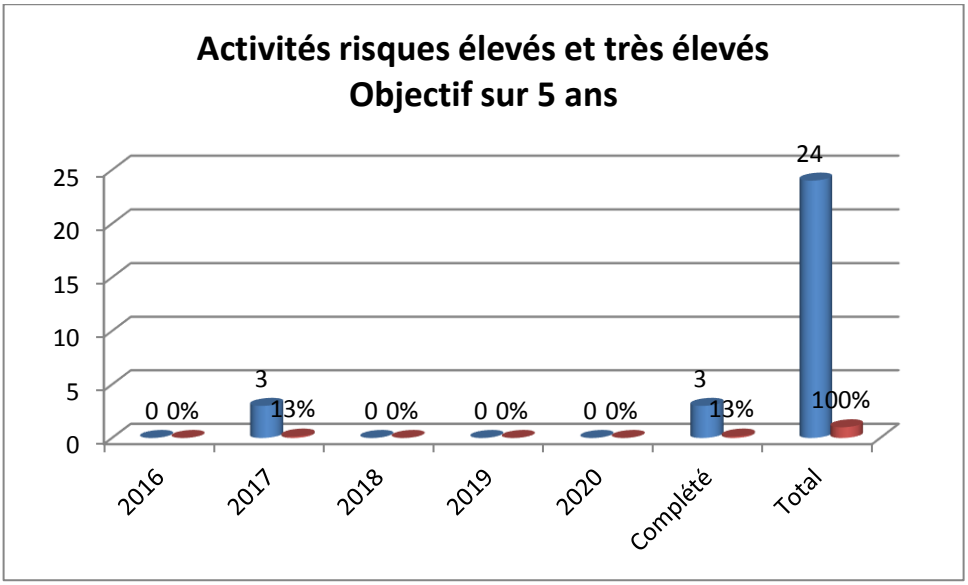

PLAN D'ACTION DE SAINT-ADOLPHE-D'HOWARD

MUNICIPALITÉ DE SAINT-ADOLPHE-D'HOWARD				
	ACTIONS 2017 **Telles qu'indiquées au schéma, aux plans de mise en œuvre de chacune des municipalités et approuvées par résolution des municipalités participantes et de la MRC.**	**ÉCHÉANCIER**	**RÉALISATIONS %**	**COMMENTAIRES**
	ACTIVITÉS RÉGIONALES			
1	Maintenir une ressource qualifiée en sécurité des incendies et la mettre à la disposition des services de sécurité incendie.	**Applicable an 1 à 5**		**Responsabilité MRC**
2	Continuer à assurer la coordination du schéma et le suivi de la mise en œuvre.	**Applicable an 1 à 5**		**Responsabilité MRC**
3	Maintenir le comité de sécurité incendie afin de s'assurer que les actions au schéma révisé seront réalisées.	**Applicable an 1 à 5**		**Responsabilité MRC**
4	Maintenir le comité technique (directeurs incendie) afin de développer les outils pour réaliser les actions dans les échéanciers prévus.	**Applicable an 1 à 5**		**Responsabilité MRC**
5	Maintenir en place un comité régional de concertation regroupant notamment les responsables des SSI, des policiers de la Sûreté du Québec et des travailleurs du service ambulancier (et autres ressources en sécurité civile au besoin).	**Applicable an 1 à 5**		**Responsabilité MRC**
6	Continuer à réaliser le rapport annuel (article 35 de la Loi), présenter le contenu au conseil des maires et le transmettre au MSP dans les délais prescrits.	**Applicable an 1 à 5**		**Responsabilité MRC**
7	Maintenir le comité régional de prévention afin de s'assurer que les actions de prévention au schéma seront réalisées.	**Applicable an 1 à 5**		**Responsabilité MRC**
	ACTIVITÉS DE PRÉVENTION			
8	Maintenir et mettre à jour, le cas échéant, le programme d'analyse des incidents.	**Applicable an 1 à 5**		
9	S'assurer d'avoir parmi les effectifs du SSI des ressources formées pour la recherche des causes et des circonstances des incendies et réaliser ces activités en s'associant à des ressources formées en cette matière.	**Applicable an 1 à 5**	**100 %**	**2 personnes sont formées à l'interne**
10	S'assurer que chaque SSI continue de compléter le rapport d'intervention incendie (DSI 2003) après chacune des interventions et le transmettre au MSP dans les délais prescrits.	**Applicable an 1 à 5**	**100 %**	
11	Adopter et appliquer la réglementation municipale basée sur le code de sécurité chapitre bâtiment et la mettre à jour le cas échéant.	**Applicable an 1 à 5**	**100 %**	
12	Maintenir et mettre à jour, le cas échéant, le programme concernant l'installation et la vérification du fonctionnement de l'avertisseur de fumée selon les échéanciers inscrits au tableau 37 du schéma révisé.	**Applicable an 1 à 5**	**100 %**	
13	Maintenir et mettre à jour, le cas échéant, le programme concernant l'inspection des risques élevés et très élevés par une ressource formée en la matière selon les échéanciers inscrit au tableau 38 du schéma révisé.	**Applicable an 1 à 5**	**60 %**	
14	Réaliser 10 à 20 % des plans d'intervention préconçus par anné débutant l'an 1 et priorisant les bâtiments hauts risques.	**Applicable an 1 à 5**	**40 %**	
15	Maintenir et mettre à jour, le cas échéant, le programme de sensibilisation auprès du public.	**Applicable an 1 à 5**	**100 %**	
	ORGANISATION DES SSI			
16	Respecter le règlement concernant la formation des pompiers et des officiers.	**Applicable an 1 à 5**	**100 %**	
17	Maintenir le programme d'entraînement inspiré du canevas de l'École nationale des pompiers et de la norme NFPA 1500.	**Applicable an 1 à 5**	**100 %**	
18	Maintenir le programme d'inspection, d'évaluation et de remplacement des véhicules en s'inspirant du Guide d'application des exigences relatives aux véhicules et accessoires d'intervention.	**Applicable an 1 à 5**	**100 %**	

MUNICIPALITÉ DE SAINT-ADOLPHE-D'HOWARD				
	ACTIONS 2017 **Telles qu'indiquées au schéma, aux plans de mise en œuvre de chacune des municipalités et approuvées par résolution des municipalités participantes et de la MRC.**	**ÉCHÉANCIER**	**RÉALISATIONS %**	**COMMENTAIRES**
19	Remplacer les véhicules d'intervention, tel que défini au tableau 32 du schéma révisé.	**Applicable an 1 à 5**	**100 %**	
20	Maintenir le programme d'inspection, d'évaluation et de remplacement des équipements d'intervention et de protection des pompiers selon les exigences des fabricants et des normes s'rattachant.	**Applicable an 1 à 5**	**100 %**	
21	Acquérir les équipements, tel que prévu au tableau 34 du schéma révisé.	**Applicable an 1 à 5**	**100 %**	
22	Maintenir et mettre à jour le cas échéant, le programme de recrutement	**Applicable an 1 à 5**	**100 %**	
23	Maintenir et réviser le cas échéant, les ententes d'entraide automatiques et mutuelles afin de déployer la force de frappe prévue au schéma révisé.	**Applicable an 1 à 5**	**100 %**	**Négocation avec Ste-Agathe en cours pour signer une entente d'entraide sur une partie du territoire**
24	Maintenir et renouveler, au besoin, l'entente avec l'École nationale des pompiers de manière à assurer la formation des effectifs voués à la sécurité incendie.	**Applicable an 1 à 5**	**N/A**	**MRC**
25	Maintenir le programme de santé et sécurité au travail.	**Applicable an 1 à 5**	**100 %**	
26	Maintenir et réviser, le cas échéant les procédures afin que les ressources humaines et matérielles soient mobilisées en tenant compte notamment de la catégorie de risques et des particularités du territoire en s'inspirant du *Guide des opérations*.	**Applicable an 1 à 5**	**100 %**	
27	Réviser les procédures de déploiement des ressources de manière à pouvoir atteindre les objectifs de protection décrits au schéma révisé et les transmettre au centre 9-1-1.	**Applicable an 1 à 5**	**100 %**	
	ALIMENTATION EN EAU			
28	Maintenir le programme d'entretien et d'évaluation des infrastructures d'alimentation en eau incluant la vérification des pressions et du débit des poteaux d'incendie, selon les normes en vigueur, ainsi que leur déneigement et leur codification en s'inspirant de la norme NFPA 291 et NFPA 25.	**Applicable an 1 à 5**	**0 %**	**Réseau non construit pour l'incendie**
29	Continuer à appliquer des mesures palliatives dans les secteurs où l'alimentation en eau est insuffisante (débit < 1 500 l/min), tel que l'envoi de camions-citernes en nombre suffisant avec la force de frappe initiale.	**Applicable an 1 à 5**	**100 %**	
30	Maintenir le programme d'entretien et d'aménagement des points d'eau de manière à faciliter l'acheminement de l'eau et les rendre accessibles en tout temps.	**Applicable an 1 à 5**	**0 %**	**Reporté en 2018**
31	Aménager des points d'eau tel que précisé au tableau 36 du schéma révisé, les identifier et les numéroter selon les normes en vigueur.	**Applicable an 1 à 5**	**20 %**	
	COMMUNICATIONS			
32	S'assurer que les SSI sont desservis par un centre d'urgence qui respecte le Règlement sur les normes, les spécifications et les critères de qualité applicables aux centres d'urgence 9-1-1 et à certains centres secondaires d'appels d'urgence (Chapitre S-2.3, r2) de la Loi sur la sécurité civile.	**Applicable an 1 à 5**	**100 %**	
33	Continuer à améliorer les appareils de communications mis à la disposition des SSI et le cas échéant, uniformiser les fréquences utilisées.	**Applicable an 1 à 5**	**100 %**	
	AUTOPROTECTION – OBJECTIF 4			
34	Sensibiliser les employeurs sur le territoire de la MRC à l'égard des avantages d'avoir des ressources formées en sécurité incendie parmi leur personnel.	**Applicable an 1 à 5**	**N/A**	
35	Encourager les entreprises et les institutions présentes sur le territoire à avoir recours à des mesures ou mécanismes d'autoprotection comme : l'installation de systèmes fixes	**Applicable an 1 à 5**	**N/A**	

MUNICIPALITÉ DE SAINT-ADOLPHE-D'HOWARD				
	ACTIONS 2017 **Telles qu'indiquées au schéma, aux plans de mise en œuvre de chacune des municipalités et approuvées par résolution des municipalités participantes et de la MRC.**	**ÉCHÉANCIER**	**RÉALISATIONS %**	**COMMENTAIRES**
	d'extinction ou de détection de l'incendie ou la mise sur pied d'une brigade privée de pompiers ou avoir recours en permanence aux services d'une ressource qualifiée en prévention.			
36	Dans le cadre du programme de prévention et suite à l'analyse des risques, les SSI devront porter une attention spéciale aux bâtiments à vocation particulière ainsi qu'à la localisation des risques d'incendie sur le territoire tels que les hôtels, les colonies de vacances.	**Applicable an 1 à 5**	**100 %**	
AUTRES RISQUES DE SINISTRES – OBJECTIF 5				
37	Les autres types d'interventions et de secours ne sont pas inclus au schéma révisé, mais les SSI continueront d'offrir les services identifiés au tableau 23. Lorsque le MSP aura établi toutes les lignes directrices et les balises minimales quant aux autres types d'interventions et de secours, la MRC des Pays-d'en-Haut pourra ajouter de l'information à son schéma révisé afin d'intégrer la désincarcération, le sauvetage nautique, le sauvetage en espace clos, le sauvetage vertical et le sauvetage en milieu isolé.	**Applicable an 1 à 5**	**100 %**	**Entraide dans la MRC**
L'UTILISATION MAXIMALE DES RESSOURCES CONSACRÉES À LA SÉCURITÉ INCENDIE – OBJECTIF 6				
38	Les SSI et les municipalités doivent travailler en collaboration dans leur planification d'urbanisme et lors de la révision du schéma d'aménagement, notamment à l'égard de la localisation des risques d'incendie sur leur territoire respectif.	**Applicable an 1 à 5**	**0 %**	
LE RECOURS AU PALIER SUPRAMUNICIPAL – OBJECTIF 7				
39	Informer régulièrement les SSI sur la mise à jour de la classification des risques présents sur leur territoire.	**Applicable an 1 à 5**	**N/A**	
AUTRES ORGANISMES VOUÉS À LA SÉCURITÉ DU PUBLIC – OBJECTIF 8				
40	Participer, le cas échéant, aux rencontre de table de concertation en mesures d'urgence avec les principaux partenaires (policiers, pompiers, ambulanciers, générateurs de risques).	**Applicable an 1 à 5**	**100 %**	

Sainte-Adèle

MOT DU DIRECTEUR

Le Service de sécurité incendie de la Ville de Sainte-Adèle a connu une année record en interventions pour 2017. Notre service a été sollicité 517 fois au cours de l'année. Ce nombre d'interventions fut marqué entre autres par des interventions en sécurité civile, comme les inondations printanières du mois d'avril, des périodes d'orages violents au mois d'août ainsi que par de grands vents au mois d'octobre, ce qui représente tout prêt de 80 appels. Considérant le nombre d'interventions qui augmente, la sécurité civile devra faire partie intégrante des interventions reliées au service de sécurité incendie. Afin d'être en mesure d'intervenir efficacement lors d'interventions en sécurité civile, nous devrons mettre en place un programme de formation afin de faire connaître et comprendre le plan de mesure d'urgence de la ville, ainsi que le rôle de chacun de nos membres.

Aussi, après l'analyse de nos statistiques d'interventions, nous avons remarqué une augmentation du nombre d'alarmes incendie non fondées. Cette situation a engendré des dépenses supplémentaires et mobilisé du personnel inutilement. Pour 2018, un nouveau programme de sensibilisation sera mis en place afin de réduire ce nombre d'appels.
Enfin, pour les autres interventions que nous avons effectuées, nous sommes restés dans les moyennes des années antérieures.

Considérant qu'en prévention incendie l'éducation et la sensibilisation du public demeurent la pierre angulaire de notre travail, 2017 a été pour cette division une année très active. Les objectifs pour les visites de prévention et la conception de plan d'intervention incendie ont été atteints. Différentes activités en éducation et sensibilisation du public ont été réalisées dans les écoles, les centres de la petite enfance et les résidences de personnes âgées. Aussi 2017 a été marqué par la journée porte ouverte de la caserne au mois d'octobre où plus de 700 citoyens ont pu profiter de cette activité pour recevoir différents conseils en prévention incendie et découvrir les différentes facettes de notre métier. Malgré toute l'importance que la réglementation représente pour cette division, nous n'avons pas encore adopté notre règlement en prévention incendie. Cette action est prévue pour le premier tiers de l'année 2018.

En ce qui concerne la division formation, nous pouvons maintenant compter sur une ressource interne, afin de mettre en place et de superviser un programme efficace en formation et maintien des compétences. Cet ajout va nous permettre d'avoir un suivi rigoureux sur notre personnel pour nous assurer que chaque membre de notre service maintienne ses compétences en sécurité incendie.

En conclusion, le Service de sécurité de Sainte-Adèle continu de travailler quotidiennement dans le but d'atteindre les objectifs inscrits au Schéma de couverture de risque incendie de la MRC des Pays-d'en-Haut.

Stephan Turcotte
Directeur
Service de sécurité incendie

APPELS DE SAINTE-ADÈLE

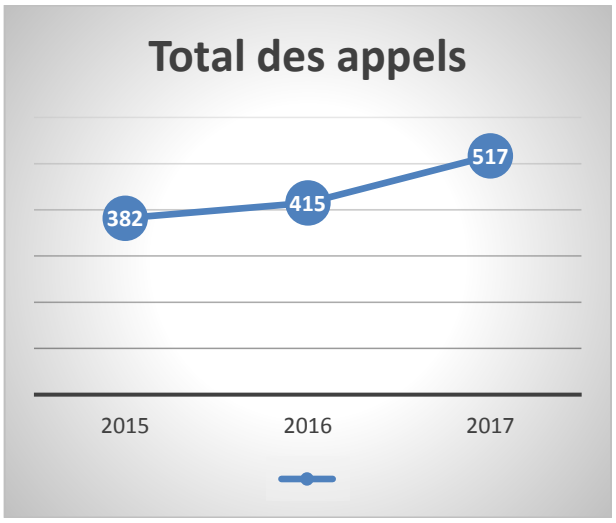

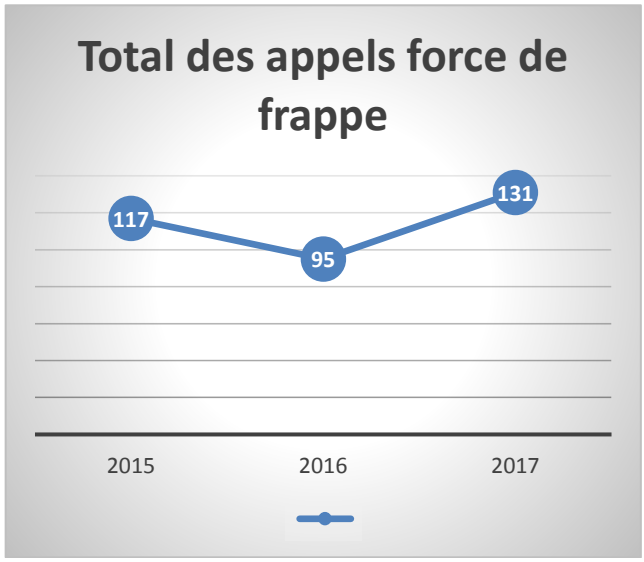

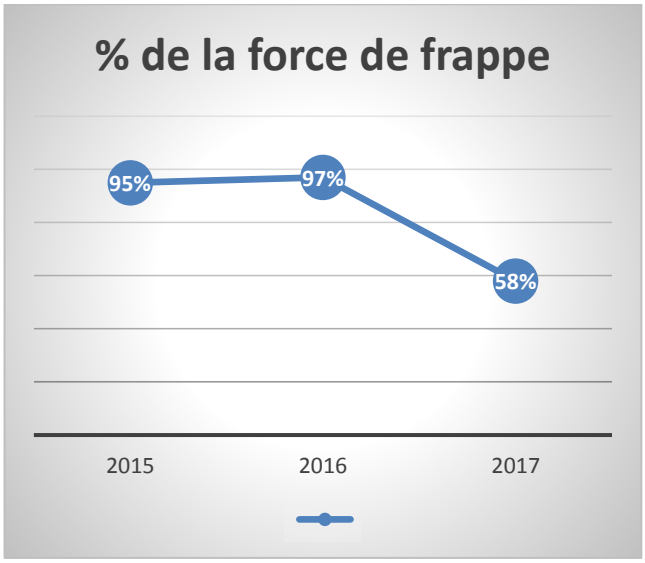

POURCENTAGE DE LA FORCE DE FRAPPE URBAIN ET NON URBAIN

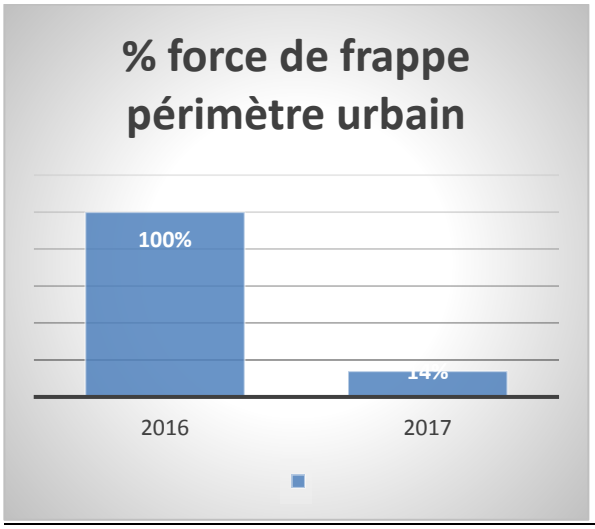

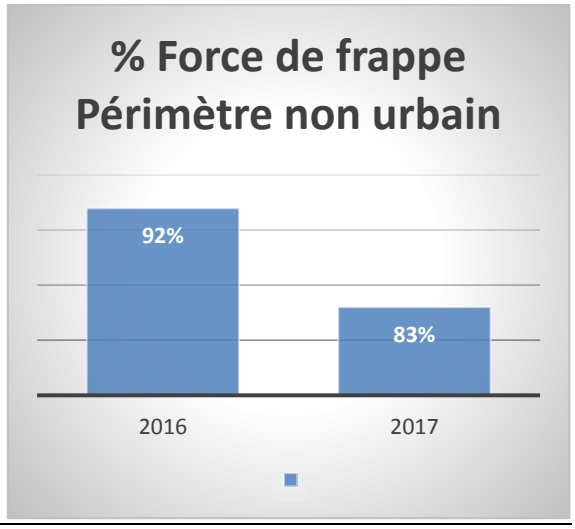

PERTES MATÉRIELLES DE SAINTE-ADÈLE

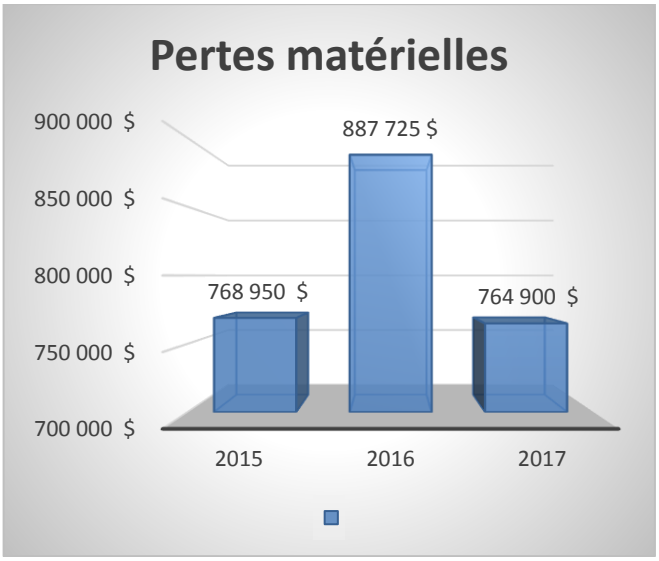

AUTRES ACTIVITÉS

PRÉVENTION	Activités
Sensibilisation du public	24
Formation brigades incendie	0
Plan d'intervention révisé	8

VISITES RÉSIDENTIELLES ET RISQUES MOYENS DE SAINTE-ADÈLE

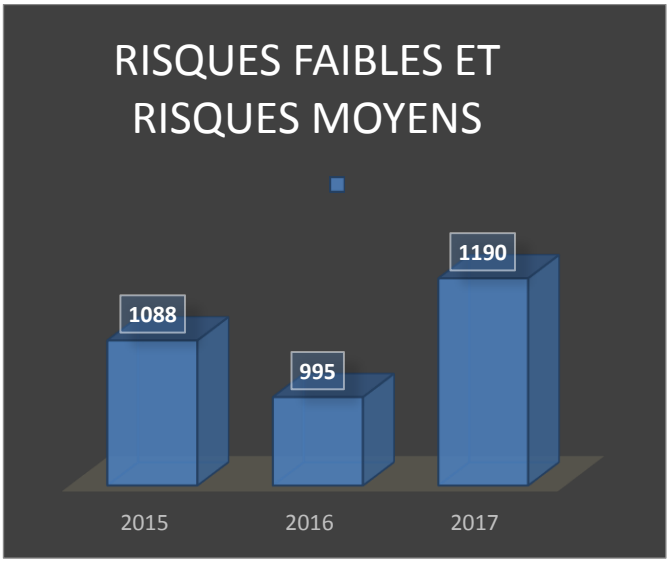

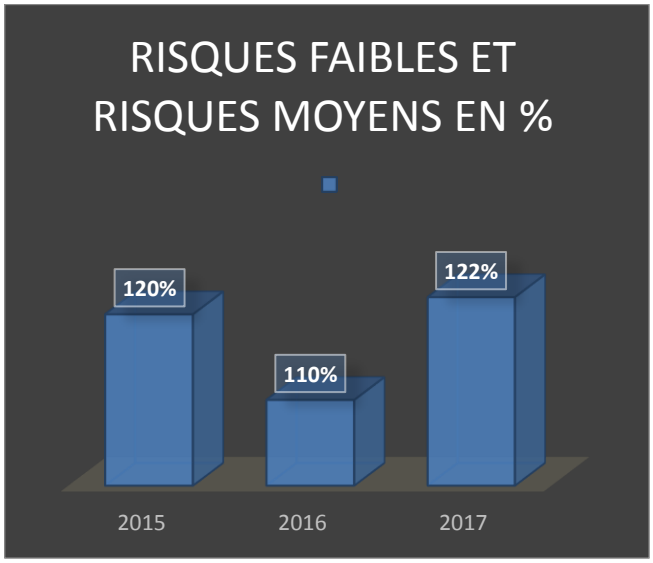

Le nombre de logement que l'on trouve dans les risques résidentiels et moyens est de 6322. Le nombre approximatif des visites par année, est de 903 soit 14%.

INSPECTIONS RISQUES ÉLEVÉS ET TRÈS ÉLEVÉS DE SAINTE-ADÈLE

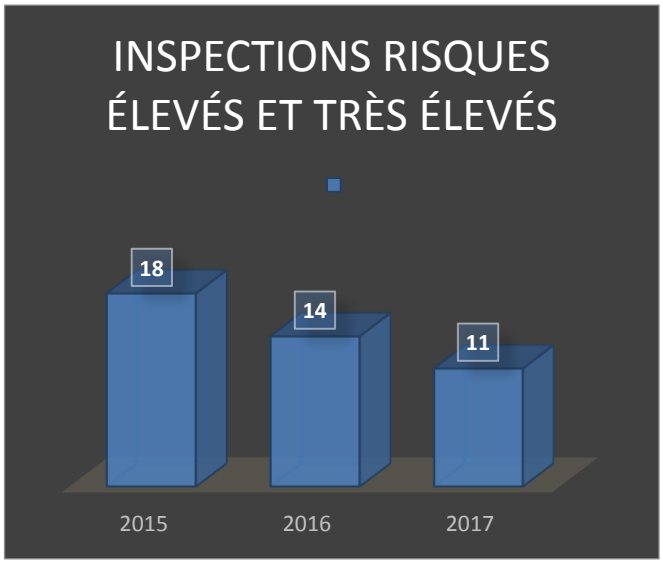

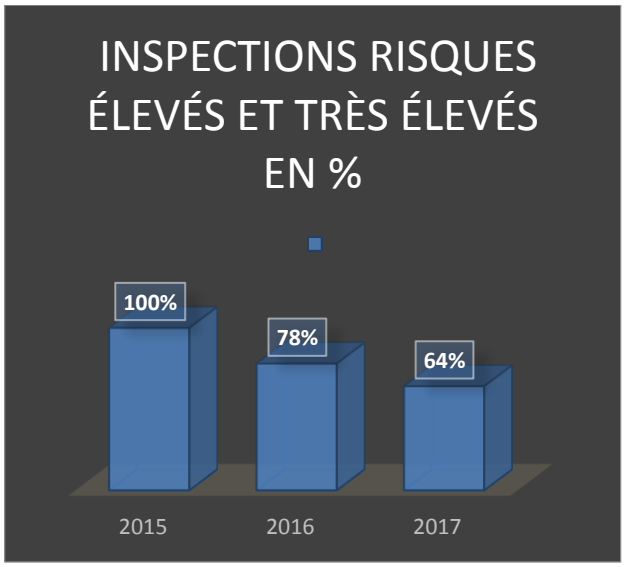

Le nombre de logement que l'on trouve dans les risques élevés et très élevés est de 91. Le nombre approximatif des visites par année, est de 18 soit 20%.

ACTIVITÉS FAIBLES ET MOYENS : OBJECTIF SUR 7 ANS

SAINTE-ADÈLE

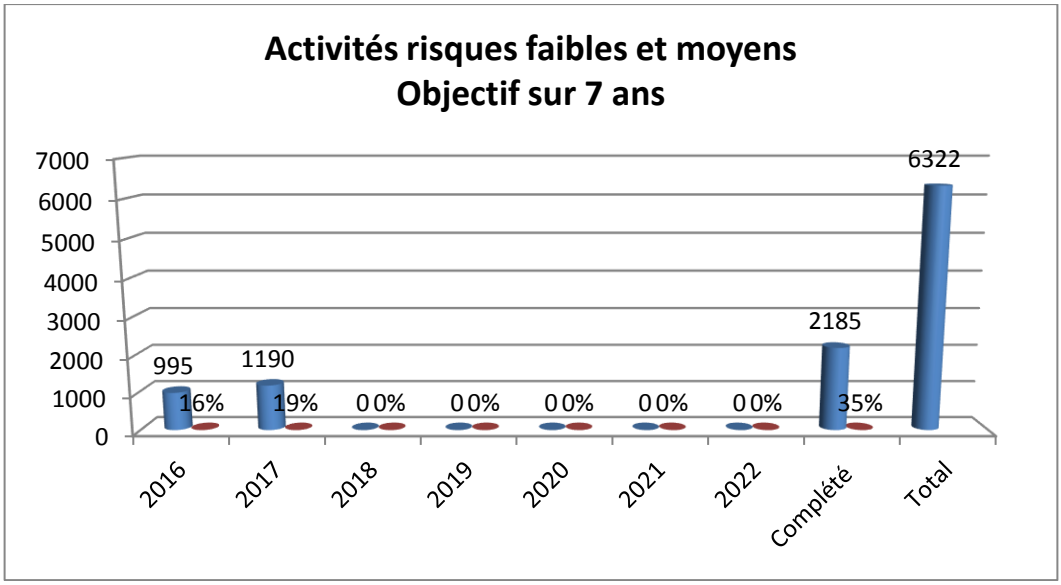

ACTIVITÉS ÉLEVÉS ET TRÈS ÉLEVÉS : OBJECTIF SUR 5 ANS

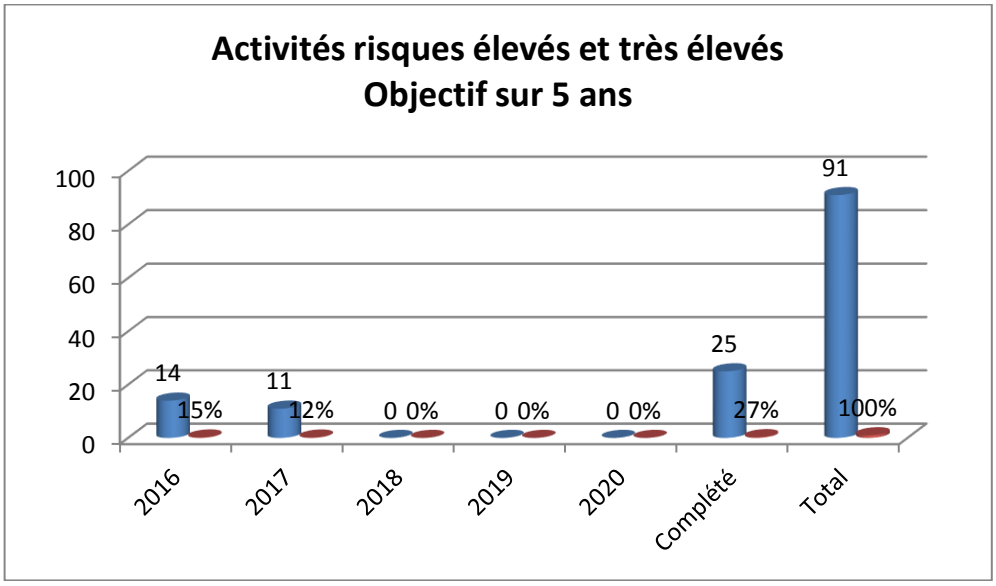

PLAN D'ACTION DE SAINTE-ADÈLE

SAINTE-ADÈLE				
ACTIONS 2017 **Telles qu'indiquées au schéma, aux plans de mise en œuvre de chacune des municipalités et approuvées par résolution des municipalités participantes et de la MRC.**		**ÉCHÉANCIER**	**RÉALISATIONS %**	**COMMENTAIRES**
ACTIVITÉS RÉGIONALES				
1	Maintenir une ressource qualifiée en sécurité des incendies et la mettre à la disposition des services de sécurité incendie.	**n/a**	**n/a**	**MRC**
2	Continuer à assurer la coordination du schéma et le suivi de la mise en œuvre.	**Applicable an 1 à 5**	**n/a**	**MRC**
3	Maintenir le comité de sécurité incendie afin de s'assurer que les actions au schéma révisé seront réalisées.	**Applicable an 1 à 5**	**n/a**	**MRC**
4	Maintenir le comité technique (directeurs incendie) afin de développer les outils pour réaliser les actions dans les échéanciers prévus.	**Applicable an 1 à 5**	**n/a**	**MRC**
5	Maintenir en place un comité régional de concertation regroupant notamment les responsables des SSI, des policiers de la Sûreté du Québec et des travailleurs du service ambulancier (et autres ressources en sécurité civile au besoin).	**Applicable an 1 à 5**	**n/a**	**MRC**
6	Continuer à réaliser le rapport annuel (article 35 de la Loi), présenter le contenu au conseil des maires et le transmettre au MSP dans les délais prescrits.	**Applicable an 1 à 5**	**n/a**	**MRC**
7	Maintenir le comité régional de prévention afin de s'assurer que les actions de prévention au schéma seront réalisées.	**Applicable an 1 à 5**	**n/a**	**MRC**
ACTIVITÉS DE PRÉVENTION				
8	Maintenir et mettre à jour, le cas échéant, le programme d'analyse des incidents.	**Applicable an 1 à 5**	**100%**	
9	S'assurer d'avoir parmi les effectifs du SSI des ressources formées pour la recherche des causes et des circonstances des incendies et réaliser ces activités en s'associant à des ressources formées en cette matière.	**Applicable an 1 à 5**	**100%**	
10	S'assurer que chaque SSI continue de compléter le rapport d'intervention incendie (DSI 2003) après chacune des interventions et le transmettre au MSP dans les délais prescrits.	**Applicable an 1 à 5**	**100%**	
11	Adopter et appliquer la réglementation municipale basée sur le code de sécurité chapitre bâtiment et la mettre à jour le cas échéant.	**Applicable an 1 à 5**	**50%**	**Nouveau règlement sera adopté en 2018**
12	Maintenir et mettre à jour, le cas échéant, le programme concernant l'installation et la vérification du fonctionnement de l'avertisseur de fumée selon les échéanciers inscrits au tableau 37 du schéma révisé.	**Applicable an 1 à 5**	**100%**	
13	Maintenir et mettre à jour, le cas échéant, le programme concernant l'inspection des risques élevés et très élevés par une ressource formée en la matière selon les échéanciers inscrit au tableau 38 du schéma révisé.	**Applicable an 1 à 5**	**100%**	
14	Réaliser 10 à 20 % des plans d'intervention préconçus par anné débutant l'an 1 et priorisant les bâtiments hauts risques.	**Applicable an 1 à 5**	**100%**	
15	Maintenir et mettre à jour, le cas échéant, le programme de sensibilisation auprès du public.	**Applicable an 1 à 5**	**100%**	
ORGANISATION DES SSI				
16	Respecter le règlement concernant la formation des pompiers et des officiers.	**Applicable an 1 à 5**	**100%**	
17	Maintenir le programme d'entraînement inspiré du canevas de l'École nationale des pompiers et de la norme NFPA 1500.	**Applicable an 1 à 5**	**100%**	
18	Maintenir le programme d'inspection, d'évaluation et de remplacement des véhicules en s'inspirant du Guide d'application des exigences relatives aux véhicules et accessoires d'intervention.	**Applicable an 1 à 5**	**100%**	

SAINTE-ADÈLE				
	ACTIONS 2017 **Telles qu'indiquées au schéma, aux plans de mise en œuvre de chacune des municipalités et approuvées par résolution des municipalités participantes et de la MRC.**	**ÉCHÉANCIER**	**RÉALISATIONS %**	**COMMENTAIRES**
19	Remplacer les véhicules d'intervention, tel que défini au tableau 32 du schéma révisé.	**Applicable an 1 à 5**	**N/A**	**Véhicule remplacé en 2015**
20	Maintenir le programme d'inspection, d'évaluation et de remplacement des équipements d'intervention et de protection des pompiers selon les exigences des fabricants et des normes s'rattachant.	**Applicable an 1 à 5**	**100%**	**Un nouveau programme sur la décontamination des habits de combat sera en vigueur en 2018**
21	Acquérir les équipements, tel que prévu au tableau 34 du schéma révisé.	**Applicable an 1 à 5**	**N/A**	**Équipement inscrit au SCRI acquis en 2014**
22	Maintenir et mettre à jour le cas échéant, le programme de recrutement	**Applicable an 1 à 5**	**100%**	
23	Maintenir et réviser le cas échéant, les ententes d'entraide automatiques et mutuelles afin de déployer la force de frappe prévue au schéma révisé.	**Applicable an 1 à 5**	**100%**	
24	Maintenir et renouveler, au besoin, l'entente avec l'École nationale des pompiers de manière à assurer la formation des effectifs voués à la sécurité incendie.	**Applicable an 1 à 5**	**N/A**	**Action faite par la MRC**
25	Maintenir le programme de santé et sécurité au travail.	**Applicable an 1 à 5**	**100%**	
26	Maintenir et réviser, le cas échéant les procédures afin que les ressources humaines et matérielles soient mobilisées en tenant compte notamment de la catégorie de risques et des particularités du territoire en s'inspirant du *Guide des opérations*.	**Applicable an 1 à 5**	**50%**	**Présentement fait pour les risques faibles et moyens. Pour les risques élevés et très élevés les procédures seront revues en 2018**
27	Réviser les procédures de déploiement des ressources de manière à pouvoir atteindre les objectifs de protection décrits au schéma révisé et les transmettre au centre 9-1-1.	**Applicable an 1 à 5**	**50%**	**Même commentaire que 26**
	ALIMENTATION EN EAU			
28	Maintenir le programme d'entretien et d'évaluation des infrastructures d'alimentation en eau incluant la vérification des pressions et du débit des poteaux d'incendie, selon les normes en vigueur, ainsi que leur déneigement et leur codification en s'inspirant de la norme NFPA 291 et NFPA 25.	**Applicable an 1 à 5**	**75%**	**En continue avec le Service des Travaux Publics**
29	Continuer à appliquer des mesures palliatives dans les secteurs où l'alimentation en eau est insuffisante (débit < 1 500 l/min), tel que l'envoi de camions-citernes en nombre suffisant avec la force de frappe initiale.	**Applicable an 1 à 5**	**100%**	
30	Maintenir le programme d'entretien et d'aménagement des points d'eau de manière à faciliter l'acheminement de l'eau et les rendre accessibles en tout temps.	**Applicable an 1 à 5**	**50%**	**Même commentaire que l'action 26**
31	Aménager des points d'eau tel que précisé au tableau 36 du schéma révisé, les identifier et les numéroter selon les normes en vigueur.	**Applicable an 1 à 5**	**50%**	**Même commentaire que l'action 26**
	COMMUNICATIONS			
32	S'assurer que les SSI sont desservis par un centre d'urgence qui respecte le Règlement sur les normes, les spécifications et les critères de qualité applicables aux centres d'urgence 9-1-1 et à certains centres secondaires d'appels d'urgence (Chapitre S-2.3, r2) de la Loi sur la sécurité civile.	**Applicable an 1 à 5**	**100%**	
33	Continuer à améliorer les appareils de communications mis à la disposition des SSI et le cas échéant, uniformiser les fréquences utilisées.	**Applicable an 1 à 5**	**100%**	**Le système de communication présent fera l'objet d'une analyse afin de s'assurer qu'il soit optimum dans toutes les conditions requises des opérations du SSI**
	AUTOPROTECTION – OBJECTIF 4			
34	Sensibiliser les employeurs sur le territoire de la MRC à l'égard des avantages d'avoir des ressources formées en sécurité incendie parmi leur personnel.	**Applicable an 1 à 5**	**100%**	

SAINTE-ADÈLE				
ACTIONS 2017 **Telles qu'indiquées au schéma, aux plans de mise en œuvre de chacune des municipalités et approuvées par résolution des municipalités participantes et de la MRC.**		**ÉCHÉANCIER**	**RÉALISATIONS %**	**COMMENTAIRES**
35	Encourager les entreprises et les institutions présentes sur le territoire à avoir recours à des mesures ou mécanismes d'autoprotection comme : l'installation de systèmes fixes d'extinction ou de détection de l'incendie ou la mise sur pied d'une brigade privée de pompiers ou avoir recours en permanence aux services d'une ressource qualifiée en prévention.	**Applicable an 1 à 5**	**100%**	
36	Dans le cadre du programme de prévention et suite à l'analyse des risques, les SSI devront porter une attention spéciale aux bâtiments à vocation particulière ainsi qu'à la localisation des risques d'incendie sur le territoire tels que les hôtels, les colonies de vacances.	**Applicable an 1 à 5**	**100%**	
AUTRES RISQUES DE SINISTRES – OBJECTIF 5				
37	Les autres types d'interventions et de secours ne sont pas inclus au schéma révisé, mais les SSI continueront d'offrir les services identifiés au tableau 23. Lorsque le MSP aura établi toutes les lignes directrices et les balises minimales quant aux autres types d'interventions et de secours, la MRC des Pays-d'en-Haut pourra ajouter de l'information à son schéma révisé afin d'intégrer la désincarcération, le sauvetage nautique, le sauvetage en espace clos, le sauvetage vertical et le sauvetage en milieu isolé.	**Applicable an 1 à 5**	**100%**	**Objectif toujours en analyse**
L'UTILISATION MAXIMALE DES RESSOURCES CONSACRÉES À LA SÉCURITÉ INCENDIE – OBJECTIF 6				
38	Les SSI et les municipalités doivent travailler en collaboration dans leur planification d'urbanisme et lors de la révision du schéma d'aménagement, notamment à l'égard de la localisation des risques d'incendie sur leur territoire respectif.	**Applicable an 1 à 5**	**100%**	
LE RECOURS AU PALIER SUPRAMUNICIPAL – OBJECTIF 7				
39	Informer régulièrement les SSI sur la mise à jour de la classification des risques présents sur leur territoire.	**Applicable an 1 à 5**	**n/a**	**MRC**
AUTRES ORGANISMES VOUÉS À LA SÉCURITÉ DU PUBLIC – OBJECTIF 8				
40	Participer, le cas échéant, aux rencontre de table de concertation en mesures d'urgence avec les principaux partenaires (policiers, pompiers, ambulanciers, générateurs de risques).	**Applicable an 1 à 5**	**100%**	

Sainte-Anne-des-Lacs

MOT DU DIRECTEUR

L'année 2017 s'est avérée de nouveau une année de progression tant au niveau de la gestion des opérations et des ressources humaines que matérielles, dont en voici les faits saillants.

Nous avons participé à plus de 96 appels d'intervention, ce qui représente pour nous une grosse année. Sur ce nombre nous comptons 11 appels d'entraide. Une nouvelle entente conclue avec Saint-Sauveur pour l'entraide automatique sur un secteur défini à Piedmont s'est soldée avec 10 appels en 2017.

Nous avons fait l 'acquisition du logiciel Première Ligne nous permettant ainsi la production des rapports et statistiques en lien avec notre MRC.

Nous avons démarré la mise à jour de notre Plan Municipal de Sécurité Civile (PMSC) avec la participation d'un nouveau comité. Nous comptons terminer la phase I de ce plan au courant de l'année 2018. Toujours sur la bonne voie au niveau des visites de prévention résidentielles avec un résultat de 104 %. Une nouvelle entente conclue en 2017 avec Saint-Sauveur pour un TPI nous a permis de réaliser deux (2) inspections sur des bâtiments à risques très élevés.

Notre équipe continue de participer à plusieurs activités de sensibilisation du public ainsi que d'organiser des activités communautaires pour le grand plaisir des petits comme des grands.

Nous avons fait l'acquisition d'un camion (pick-up) que nous avons adapté en un véhicule de soutien permettant le transport d'hommes et d'équipements. Ce véhicule a été conçu pour répondre à nos besoins mais aussi pour les demandes d'entraide aux autres municipalités.

En plus des formations pour nos pompiers, nous avons mis sur place un championnat annuel des pompiers. Cette activité sous forme de concours inter-équipe assure l'esprit d'équipe, le maintien des compétences et augmente la confiance de tous et chacun au sein de notre organisation.

En terminant, je tiens à remercier mes collègues pompiers, les directeurs incendie de notre MRC ainsi que les élus municipaux pour leur soutien et collaboration dans la réalisation de nos objectifs.

Cordialement,

Alain Grégoire
Directeur de la Sécurité incendie

APPELS DE SAINTE-ANNE-DES-LACS

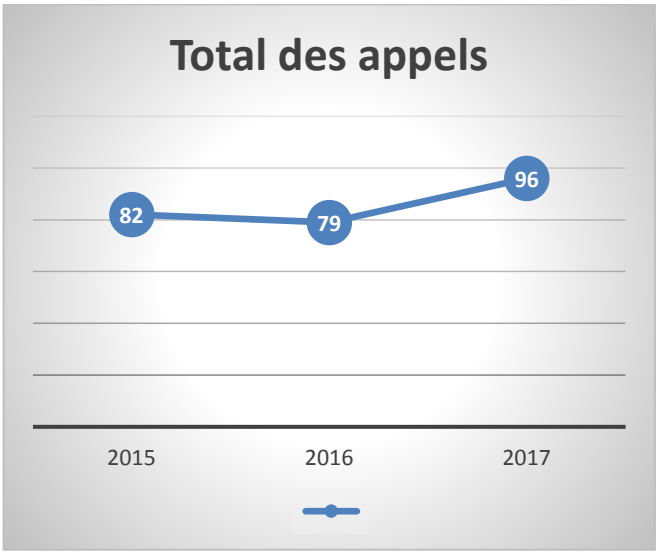

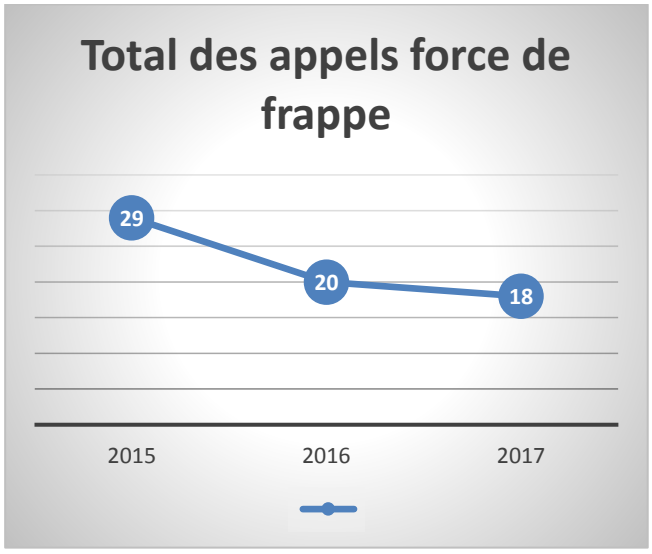

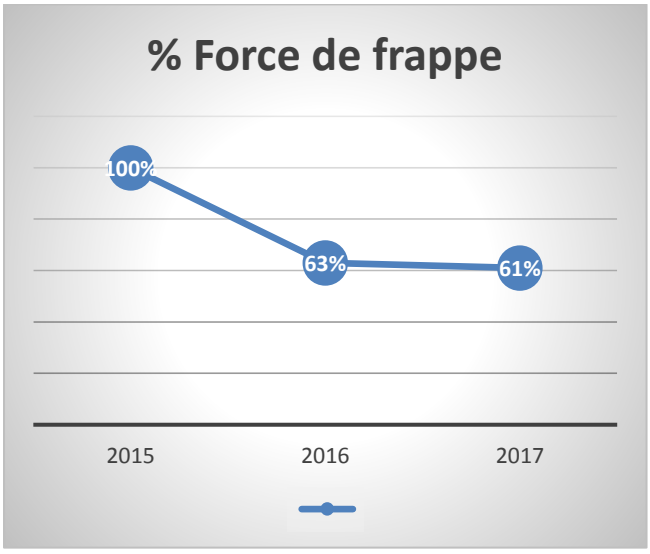

PERTES MATÉRIELLES DE SAINTE-ANNE-DES-LACS

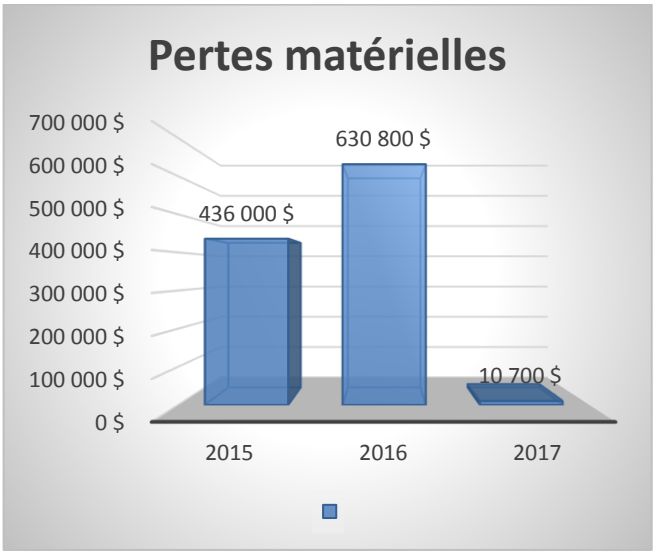

AUTRES ACTIVITÉS

PRÉVENTION	Activités
Sensibilisation du public	2
Formation brigades incendie	1
Plan d'intervention	3

VISITES RÉSIDENTIELLES ET RISQUES MOYENS DE SAINTE-ANNE-DES-LACS

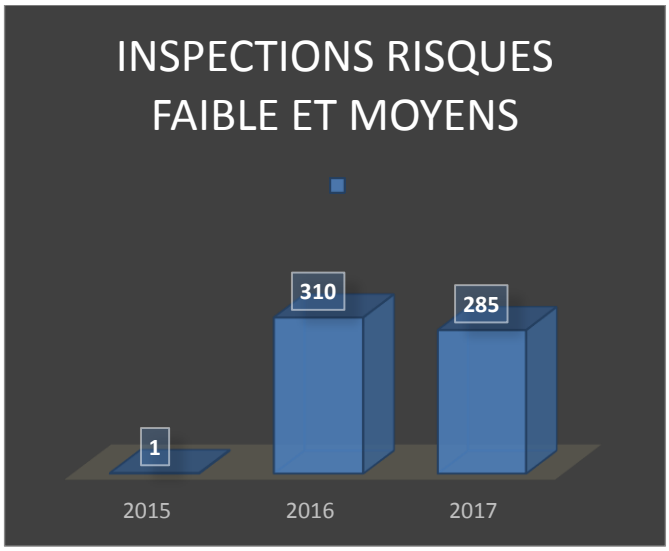

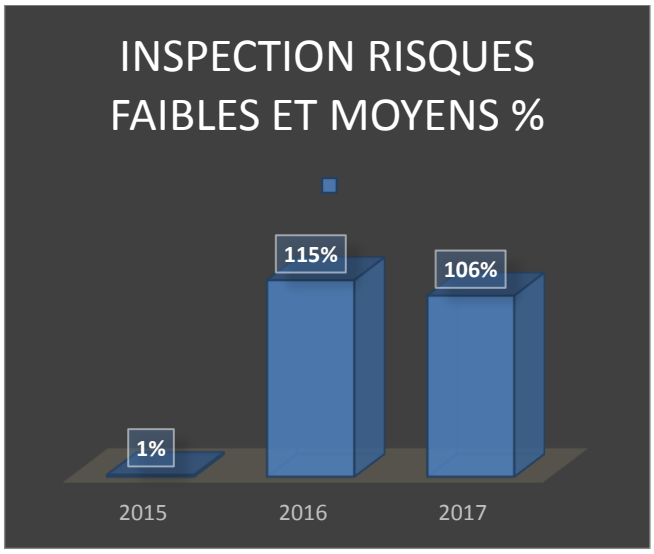

Le nombre de logement que l'on trouve dans les risques résidentiels et moyens est de 1893. Le nombre approximatif des visites par année, est de 270 soit 14%.

INSPECTIONS RISQUES ÉLEVÉS ET TRÈS ÉLEVÉS DE SAINTE-ANNE-DES-LACS

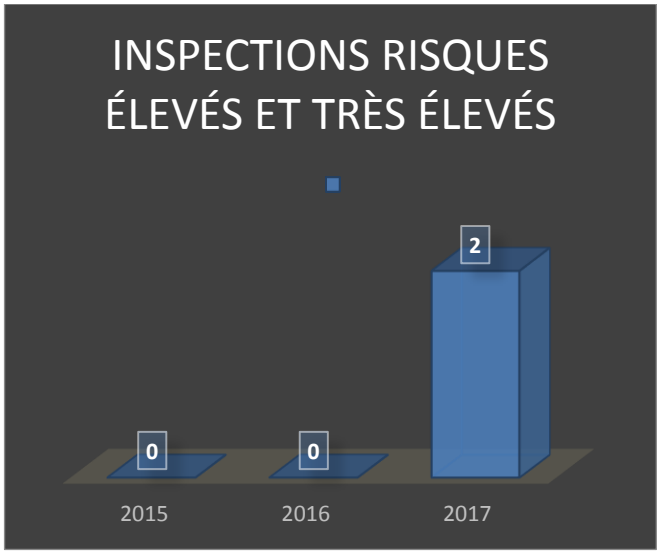

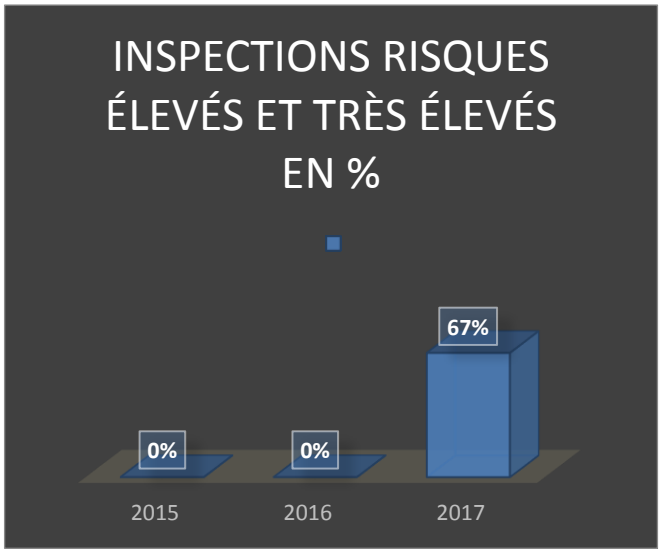

Le nombre de logement que l'on trouve dans les risques élevés et très élevés est de 13. Le nombre approximatif des visites par année, est de 3 soit 20%.

ACTIVITÉS FAIBLES ET MOYENS : OBJECTIF SUR 7 ANS

SAINTE-ANNE-DES-LACS

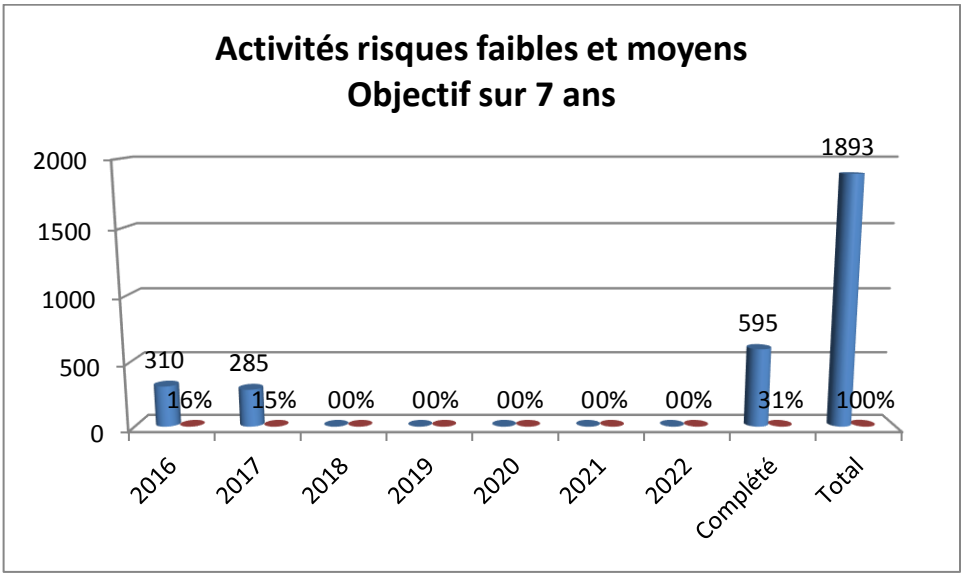

ACTIVITÉS ÉLEVÉS ET TRÈS ÉLEVÉS : OBJECTIF SUR 5 ANS

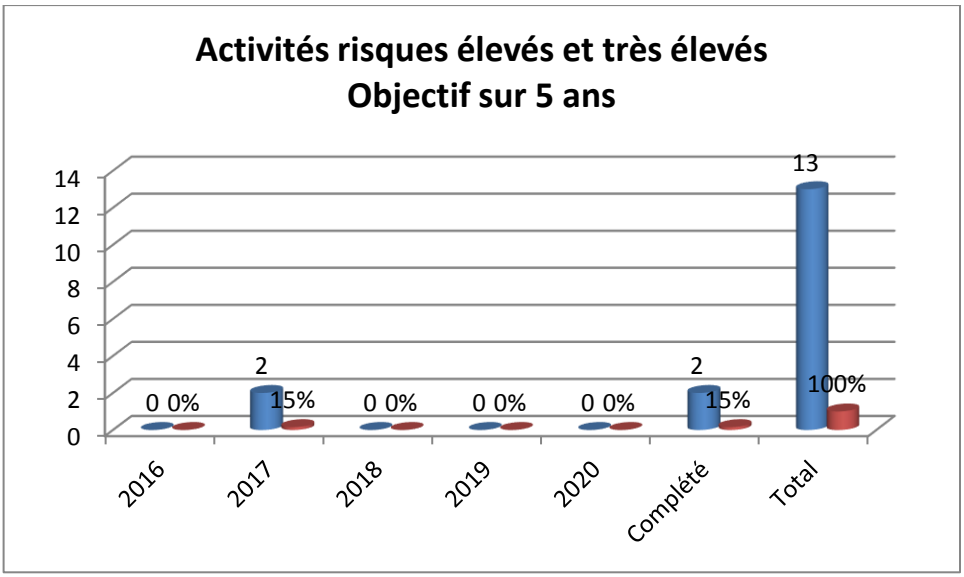

PLAN D'ACTION DE SAINTE-ANNE-DES-LACS

SSI SAINTE-ANNE-DES-LACS				
	ACTIONS 2017 **Telles qu'indiquées au schéma, aux plans de mise en œuvre de chacune des municipalités et approuvées par résolution des municipalités participantes et de la MRC.**	**ÉCHÉANCIER**	**RÉALISATIONS %**	**COMMENTAIRES**
	ACTIVITÉS RÉGIONALES			
1	Maintenir une ressource qualifiée en sécurité des incendies et la mettre à la disposition des services de sécurité incendie.	**Applicable an 1 à 5**		**MRC**
2	Continuer à assurer la coordination du schéma et le suivi de la mise en œuvre.	**Applicable an 1 à 5**		**MRC**
3	Maintenir le comité de sécurité incendie afin de s'assurer que les actions au schéma révisé seront réalisées.	**Applicable an 1 à 5**		**MRC**
4	Maintenir le comité technique (directeurs incendie) afin de développer les outils pour réaliser les actions dans les échéanciers prévus.	**Applicable an 1 à 5**		**MRC**
5	Maintenir en place un comité régional de concertation regroupant notamment les responsables des SSI, des policiers de la Sûreté du Québec et des travailleurs du service ambulancier (et autres ressources en sécurité civile au besoin).	**Applicable an 1 à 5**		**MRC**
6	Continuer à réaliser le rapport annuel (article 35 de la Loi), présenter le contenu au conseil des maires et le transmettre au MSP dans les délais prescrits.	**Applicable an 1 à 5**		**MRC**
7	Maintenir le comité régional de prévention afin de s'assurer que les actions de prévention au schéma seront réalisées.	**Applicable an 1 à 5**		**MRC**
	ACTIVITÉS DE PRÉVENTION			
8	Maintenir et mettre à jour, le cas échéant, le programme d'analyse des incidents.	**Applicable an 1 à 5**	**100 %**	
9	S'assurer d'avoir parmi les effectifs du SSI des ressources formées pour la recherche des causes et des circonstances des incendies et réaliser ces activités en s'associant à des ressources formées en cette matière.	**Applicable an 1 à 5**	**100 %**	**Entente avec Saint-Sauveur au besoin**
10	S'assurer que chaque SSI continue de compléter le rapport d'intervention incendie (DSI 2003) après chacune des interventions et le transmettre au MSP dans les délais prescrits.	**Applicable an 1 à 5**	**100 %**	**MRC**
11	Adopter et appliquer la réglementation municipale basée sur le code de sécurité chapitre bâtiment et la mettre à jour le cas échéant.	**Applicable an 1 à 5**	**0 %**	**Reporté à 2018 pour adoption**
12	Maintenir et mettre à jour, le cas échéant, le programme concernant l'installation et la vérification du fonctionnement de l'avertisseur de fumée selon les échéanciers inscrits au tableau 37 du schéma révisé.	**Applicable an 1 à 5**	**100 %**	**Très bon résultats en 2017**
13	Maintenir et mettre à jour, le cas échéant, le programme concernant l'inspection des risques élevés et très élevés par une ressource formée en la matière selon les échéanciers inscrit au tableau 38 du schéma révisé.	**Applicable an 1 à 5**	**67 %**	**Effectué par TPI de Saint-Sauveur (entente)**
14	Réaliser 10 à 20 % des plans d'intervention préconçus par anné débutant l'an 1 et priorisant les bâtiments hauts risques.	**Applicable an 1 à 5**	**67 %**	**Effectué par TPI de Saint-Sauveur (entente)**
15	Maintenir et mettre à jour, le cas échéant, le programme de sensibilisation auprès du public.	**Applicable an 1 à 5**	**100 %**	
	ORGANISATION DES SSI			
16	Respecter le règlement concernant la formation des pompiers et des officiers.	**Applicable an 1 à 5**	**100 %**	
17	Maintenir le programme d'entraînement inspiré du canevas de l'École nationale des pompiers et de la norme NFPA 1500.	**Applicable an 1 à 5**	**100 %**	
18	Maintenir le programme d'inspection, d'évaluation et de remplacement des véhicules en s'inspirant du Guide d'application des exigences relatives aux véhicules et accessoires d'intervention.	**Applicable an 1 à 5**	**100 %**	

SSI SAINTE-ANNE-DES-LACS				
ACTIONS 2017 **Telles qu'indiquées au schéma, aux plans de mise en œuvre de chacune des municipalités et approuvées par résolution des municipalités participantes et de la MRC.**		**ÉCHÉANCIER**	**RÉALISATIONS %**	**COMMENTAIRES**
19	Remplacer les véhicules d'intervention, tel que défini au tableau 32 du schéma révisé.	**Applicable an 1 à 5**	**n/a**	
20	Maintenir le programme d'inspection, d'évaluation et de remplacement des équipements d'intervention et de protection des pompiers selon les exigences des fabricants et des normes s'rattachant.	**Applicable an 1 à 5**	**100 %**	
21	Acquérir les équipements, tel que prévu au tableau 34 du schéma révisé.	**Applicable an 1 à 5**	**n/a**	
22	Maintenir et mettre à jour le cas échéant, le programme de recrutement	**Applicable an 1 à 5**	**100 %**	
23	Maintenir et réviser le cas échéant, les ententes d'entraide automatiques et mutuelles afin de déployer la force de frappe prévue au schéma révisé.	**Applicable an 1 à 5**	**100 %**	**Nouvelles ententes prévues en 2018**
24	Maintenir et renouveler, au besoin, l'entente avec l'École nationale des pompiers de manière à assurer la formation des effectifs voués à la sécurité incendie.	**Applicable an 1 à 5**	**n/a**	**MRC**
25	Maintenir le programme de santé et sécurité au travail.	**Applicable an 1 à 5**	**100 %**	
26	Maintenir et réviser, le cas échéant les procédures afin que les ressources humaines et matérielles soient mobilisées en tenant compte notamment de la catégorie de risques et des particularités du territoire en s'inspirant du *Guide des opérations*.	**Applicable an 1 à 5**	**100 %**	
27	Réviser les procédures de déploiement des ressources de manière à pouvoir atteindre les objectifs de protection décrits au schéma révisé et les transmettre au centre 9-1-1.	**Applicable an 1 à 5**	**100 %**	
ALIMENTATION EN EAU				
28	Maintenir le programme d'entretien et d'évaluation des infrastructures d'alimentation en eau incluant la vérification des pressions et du débit des poteaux d'incendie, selon les normes en vigueur, ainsi que leur déneigement et leur codification en s'inspirant de la norme NFPA 291 et NFPA 25.	**Applicable an 1 à 5**	**n/a**	
29	Continuer à appliquer des mesures palliatives dans les secteurs où l'alimentation en eau est insuffisante (débit < 1 500 l/min), tel que l'envoi de camions-citernes en nombre suffisant avec la force de frappe initiale.	**Applicable an 1 à 5**	**100 %**	
30	Maintenir le programme d'entretien et d'aménagement des points d'eau de manière à faciliter l'acheminement de l'eau et les rendre accessibles en tout temps.	**Applicable an 1 à 5**	**100 %**	
31	Aménager des points d'eau tel que précisé au tableau 36 du schéma révisé, les identifier et les numéroter selon les normes en vigueur.	**Applicable an 1 à 5**	**0 %**	**Travaux reportés en 2018 en raison de délais dans les signatures pour droits de passage-servitudes avec citoyens-propriétaires (actes notariés)**
COMMUNICATIONS				
32	S'assurer que les SSI sont desservis par un centre d'urgence qui respecte le Règlement sur les normes, les spécifications et les critères de qualité applicables aux centres d'urgence 9-1-1 et à certains centres secondaires d'appels d'urgence (Chapitre S-2.3, r2) de la Loi sur la sécurité civile.	**Applicable an 1 à 5**	**100 %**	
33	Continuer à améliorer les appareils de communications mis à la disposition des SSI et le cas échéant, uniformiser les fréquences utilisées.	**Applicable an 1 à 5**	**100 %**	**Nouveaux équipements prévus en 2018**
AUTOPROTECTION – OBJECTIF 4				
34	Sensibiliser les employeurs sur le territoire de la MRC à l'égard des avantages d'avoir des ressources formées en sécurité incendie parmi leur personnel.	**Applicable an 1 à 5**	**n/a**	

SSI SAINTE-ANNE-DES-LACS				
	ACTIONS 2017 **Telles qu'indiquées au schéma, aux plans de mise en œuvre de chacune des municipalités et approuvées par résolution des municipalités participantes et de la MRC.**	**ÉCHÉANCIER**	**RÉALISATIONS %**	**COMMENTAIRES**
35	Encourager les entreprises et les institutions présentes sur le territoire à avoir recours à des mesures ou mécanismes d'autoprotection comme : l'installation de systèmes fixes d'extinction ou de détection de l'incendie ou la mise sur pied d'une brigade privée de pompiers ou avoir recours en permanence aux services d'une ressource qualifiée en prévention.	**Applicable an 1 à 5**	**n/a**	
36	Dans le cadre du programme de prévention et suite à l'analyse des risques, les SSI devront porter une attention spéciale aux bâtiments à vocation particulière ainsi qu'à la localisation des risques d'incendie sur le territoire tels que les hôtels, les colonies de vacances.	**Applicable an 1 à 5**	**n/a**	
AUTRES RISQUES DE SINISTRES – OBJECTIF 5				
37	Les autres types d'interventions et de secours ne sont pas inclus au schéma révisé, mais les SSI continueront d'offrir les services identifiés au tableau 23. Lorsque le MSP aura établi toutes les lignes directrices et les balises minimales quant aux autres types d'interventions et de secours, la MRC des Pays-d'en-Haut pourra ajouter de l'information à son schéma révisé afin d'intégrer la désincarcération, le sauvetage nautique, le sauvetage en espace clos, le sauvetage vertical et le sauvetage en milieu isolé.	**Applicable an 1 à 5**	**n/a**	
L'UTILISATION MAXIMALE DES RESSOURCES CONSACRÉES À LA SÉCURITÉ INCENDIE – OBJECTIF 6				
38	Les SSI et les municipalités doivent travailler en collaboration dans leur planification d'urbanisme et lors de la révision du schéma d'aménagement, notamment à l'égard de la localisation des risques d'incendie sur leur territoire respectif.	**Applicable an 1 à 5**	**100 %**	
LE RECOURS AU PALIER SUPRAMUNICIPAL – OBJECTIF 7				
39	Informer régulièrement les SSI sur la mise à jour de la classification des risques présents sur leur territoire.	**Applicable an 1 à 5**	**n/a**	
AUTRES ORGANISMES VOUÉS À LA SÉCURITÉ DU PUBLIC – OBJECTIF 8				
40	Participer, le cas échéant, aux rencontre de table de concertation en mesures d'urgence avec les principaux partenaires (policiers, pompiers, ambulanciers, générateurs de risques).	**Applicable an 1 à 5**	**100 %**	

Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson et Estérel

MOT DU DIRECTEUR

Depuis quelques années, le Service de sécurité incendie diversifie l'aide apportée aux citoyens. Au sein de notre M.R.C., chaque municipalité a pris entente, afin de joindre les différents services fournis aux citoyens.

À Sainte-Marguerite-Estérel, nous nous spécialisons dans le sauvetage nautique, sur glace, ainsi que le sauvetage et l'évacuation en forêt.

Aux fils des années, beaucoup de matériel fut acquis pour effectuer ces tâches, nous sommes d'ailleurs en attente d'une subvention pour acquérir du nouveau matériel, ainsi qu'un véhicule Argo.

En avril 2018, un nouveau véhicule pompe-citerne sera livré pour remplacer un modèle datant de 1997.

Quant aux inspections de risques faibles et modérés, nous avons atteint, et même dépassé nos objectifs prévus en 2017.

Pierre Tessier
Directeur Sécurité Incendie, civile et
Premiers Répondants

APPELS DE SAINTE-MARGUERITE-DU-LAC-MASSON ET ESTÉREL

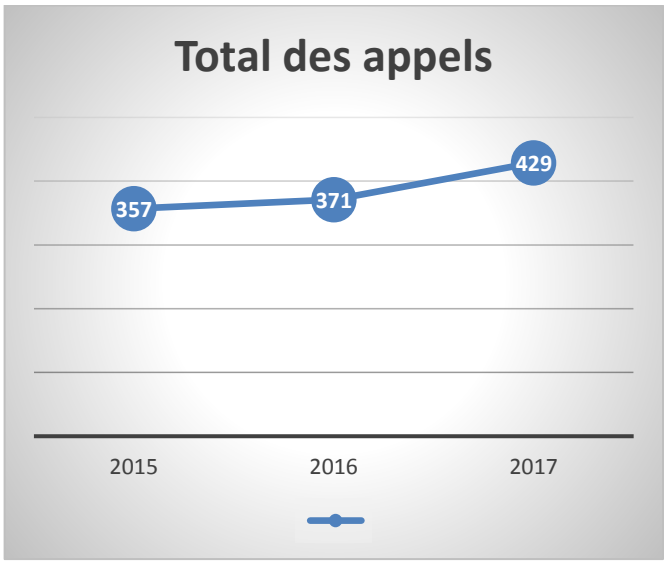

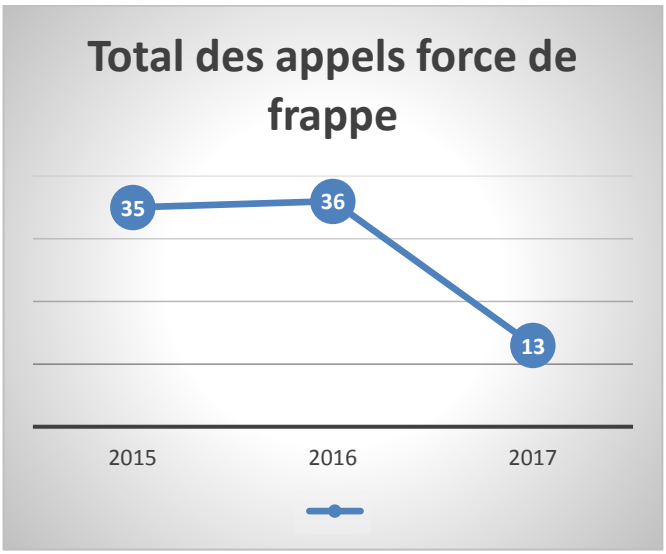

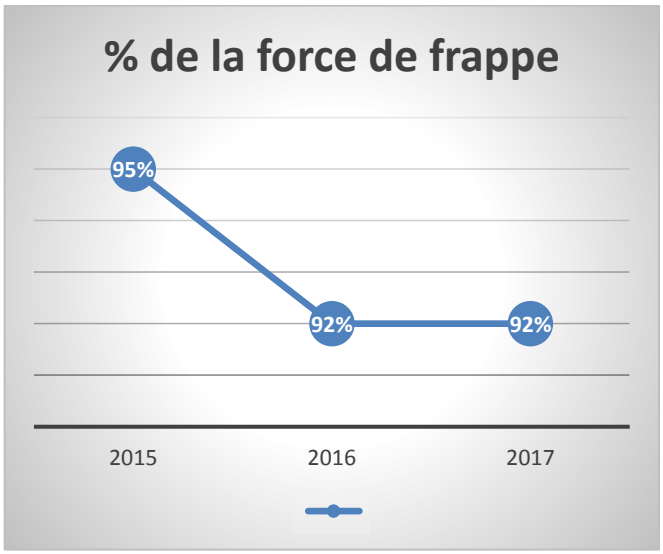

POURCENTAGE DE LA FORCE DE FRAPPE URBAIN ET NON URBAIN

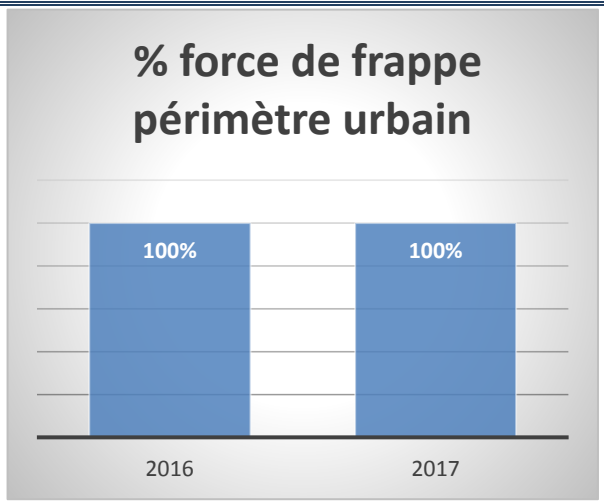

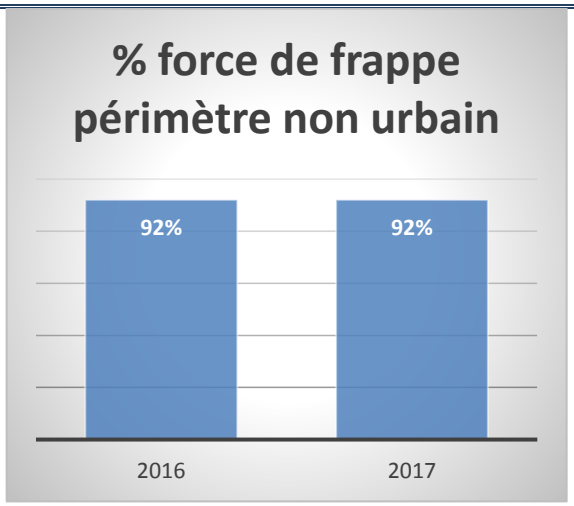

PERTES MATÉRIELLES DE SAINTE-MARGUERITE-DU-LAC-MASSON ET ESTÉREL

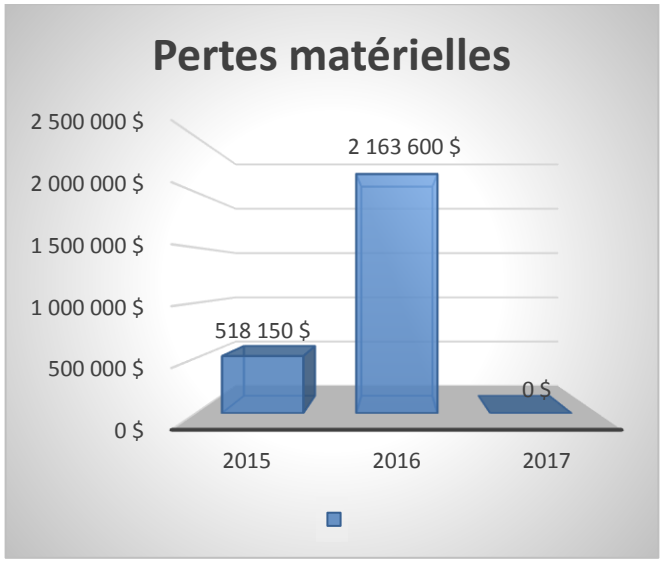

AUTRES ACTIVITÉS

PRÉVENTION	Activités
Sensibilisation du public	10
Formation brigades incendie	0
Plan d'intervention	0

- VISITES RÉSIDENTIELLES ET RISQUES MOYENS DE STE-MARGUERITE ET ESTÉREL

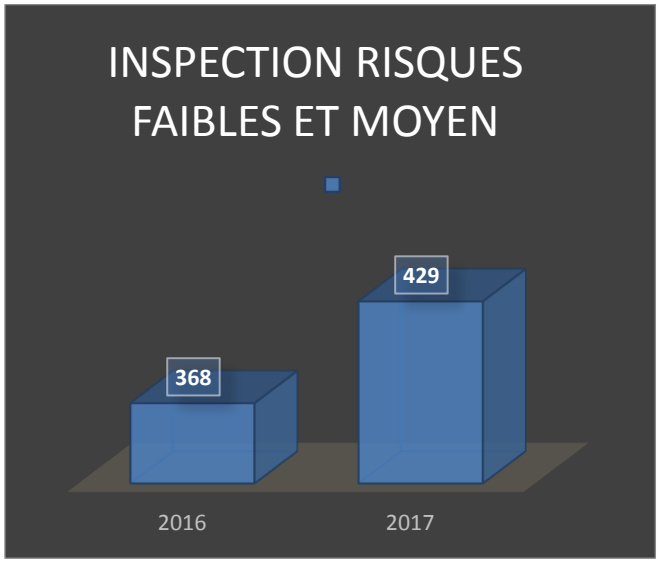

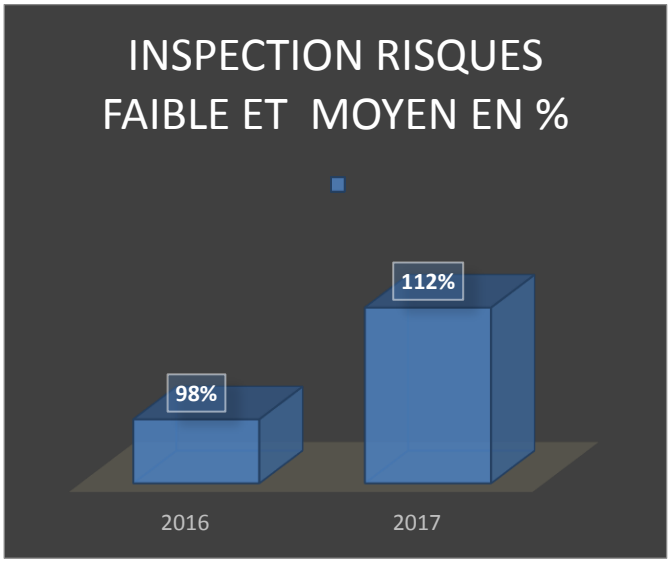

Le nombre de logement que l'on trouve dans les risques résidentiels et moyens est de 2669. Le nombre approximatif des visites par année, est de 382 soit 14%.

- INSPECTIONS RISQUES ÉLEVÉS ET TRÈS ÉLEVÉS DE SAINTE-MARGUERITE ET ESTÉREL

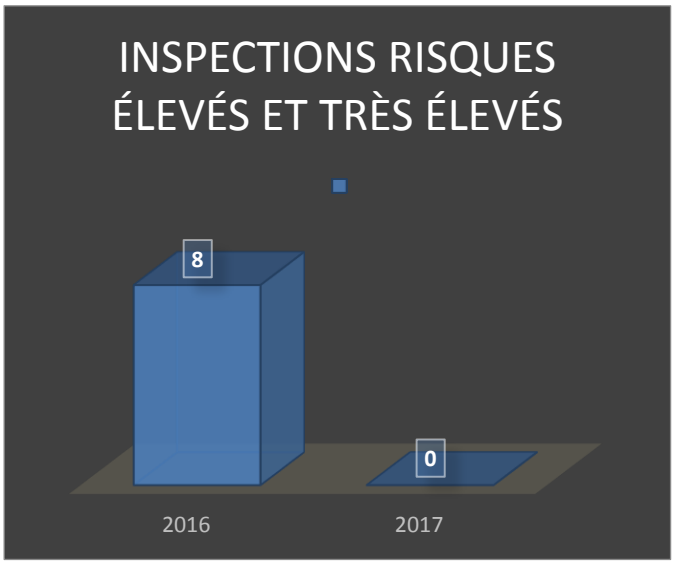

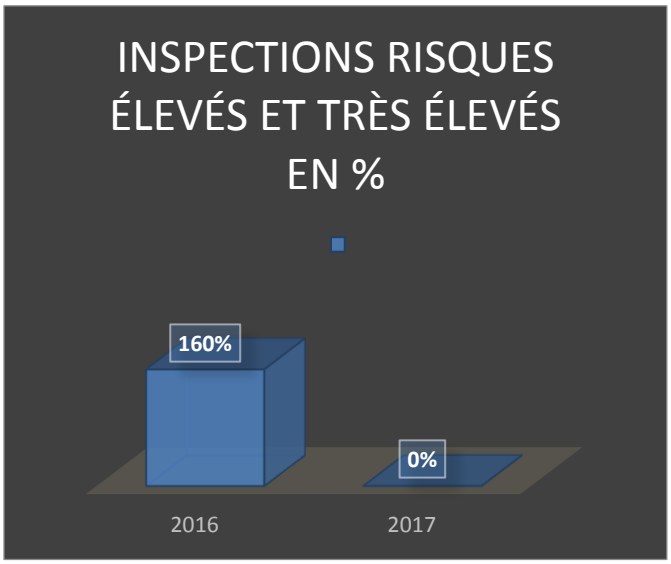

Le nombre de logement que l'on trouve dans les risques élevés et très élevés est de 28. Le nombre approximatif des visites par année, est de 5 soit 20%.

SAINTE-MARGUERITE-DU-LAC-MASSON

- **ACTIVITÉS RISQUES FAIBLES ET MOYENS : OBJECTIF SUR 7 ANS**

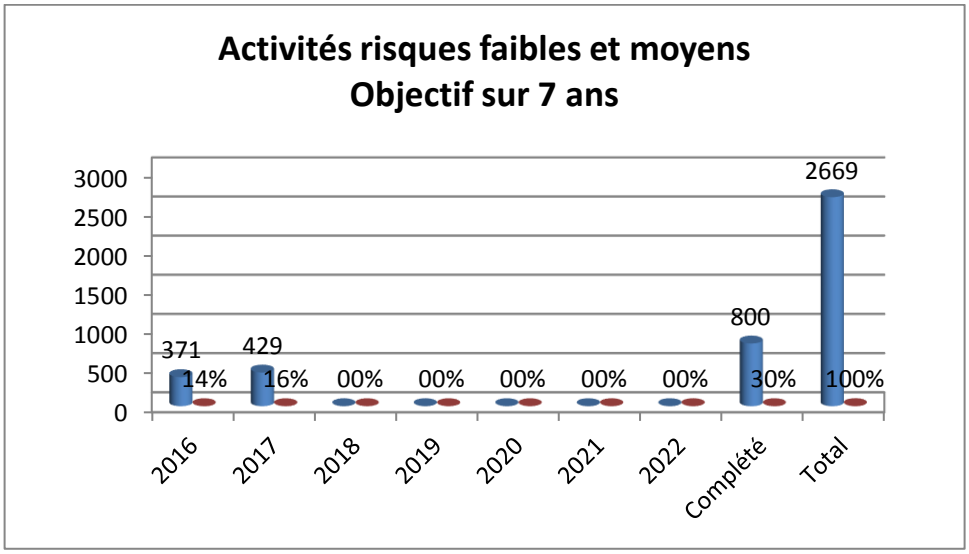

- **ACTIVITÉS RISQUES ÉLEVÉS ET TRÈS ÉLEVÉS : OBJECTIF SUR 5 ANS**

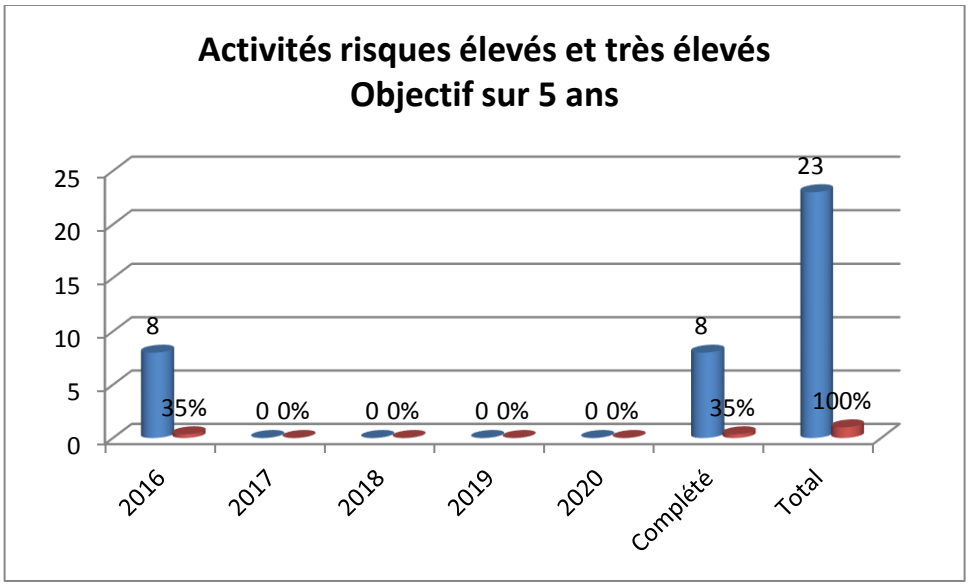

SAINTE-MARGUERITE-DU-LAC-MASSON - ESTÉREL				
	ACTIONS 2017 **Telles qu'indiquées au schéma, aux plans de mise en œuvre de chacune des municipalités et approuvées par résolution des municipalités participantes et de la MRC.**	**ÉCHÉANCIER**	**RÉALISATIONS %**	**COMMENTAIRES**
	ACTIVITÉS RÉGIONALES			
1	Maintenir une ressource qualifiée en sécurité des incendies et la mettre à la disposition des services de sécurité incendie.	**Applicable an 1 à 5**	**100**	**MRC**
2	Continuer à assurer la coordination du schéma et le suivi de la mise en œuvre.	**Applicable an 1 à 5**	**100**	**MRC**
3	Maintenir le comité de sécurité incendie afin de s'assurer que les actions au schéma révisé seront réalisées.	**Applicable an 1 à 5**	**100**	**MRC**
4	Maintenir le comité technique (directeurs incendie) afin de développer les outils pour réaliser les actions dans les échéanciers prévus.	**Applicable an 1 à 5**	**100**	**MRC**
5	Maintenir en place un comité régional de concertation regroupant notamment les responsables des SSI, des policiers de la Sûreté du Québec et des travailleurs du service ambulancier (et autres ressources en sécurité civile au besoin).	**Applicable an 1 à 5**	**100**	**MRC**
6	Continuer à réaliser le rapport annuel (article 35 de la Loi), présenter le contenu au conseil des maires et le transmettre au MSP dans les délais prescrits.	**Applicable an 1 à 5**	**100**	**MRC**
7	Maintenir le comité régional de prévention afin de s'assurer que les actions de prévention au schéma seront réalisées.	**Applicable an 1 à 5**	**100**	**MRC**
	ACTIVITÉS DE PRÉVENTION			
8	Maintenir et mettre à jour, le cas échéant, le programme d'analyse des incidents.	**Applicable an 1 à 5**	**100**	
9	S'assurer d'avoir parmi les effectifs du SSI des ressources formées pour la recherche des causes et des circonstances des incendies et réaliser ces activités en s'associant à des ressources formées en cette matière.	**Applicable an 1 à 5**	**100**	
10	S'assurer que chaque SSI continue de compléter le rapport d'intervention incendie (DSI 2003) après chacune des interventions et le transmettre au MSP dans les délais prescrits.	**Applicable an 1 à 5**	**n/a**	**MRC**
11	Adopter et appliquer la réglementation municipale basée sur le code de sécurité chapitre bâtiment et la mettre à jour le cas échéant.	**Applicable an 1 à 5**	**100**	
12	Maintenir et mettre à jour, le cas échéant, le programme concernant l'installation et la vérification du fonctionnement de l'avertisseur de fumée selon les échéanciers inscrits au tableau 37 du schéma révisé.	**Applicable an 1 à 5**	**100**	
13	Maintenir et mettre à jour, le cas échéant, le programme concernant l'inspection des risques élevés et très élevés par une ressource formée en la matière selon les échéanciers inscrit au tableau 38 du schéma révisé.	**Applicable an 1 à 5**	**100**	
14	Réaliser 10 à 20 % des plans d'intervention préconçus par anné débutant l'an 1 et priorisant les bâtiments hauts risques.	**Applicable an 1 à 5**	**100**	
15	Maintenir et mettre à jour, le cas échéant, le programme de sensibilisation auprès du public.	**Applicable an 1 à 5**	**100**	
	ORGANISATION DES SSI			
16	Respecter le règlement concernant la formation des pompiers et des officiers.	**Applicable an 1 à 5**	**100**	
17	Maintenir le programme d'entraînement inspiré du canevas de l'École nationale des pompiers et de la norme NFPA 1500.	**Applicable an 1 à 5**	**100**	
18	Maintenir le programme d'inspection, d'évaluation et de remplacement des véhicules en s'inspirant du Guide d'application des exigences relatives aux véhicules et accessoires d'intervention.	**Applicable an 1 à 5**	**100**	

SAINTE-MARGUERITE-DU-LAC-MASSON - ESTÉREL				
	ACTIONS 2017 **Telles qu'indiquées au schéma, aux plans de mise en œuvre de chacune des municipalités et approuvées par résolution des municipalités participantes et de la MRC.**	**ÉCHÉANCIER**	**RÉALISATIONS %**	**COMMENTAIRES**
19	Remplacer les véhicules d'intervention, tel que défini au tableau 32 du schéma révisé.	**Applicable an 1 à 5**	**100**	**Nouveau camion avril 2018**
20	Maintenir le programme d'inspection, d'évaluation et d remplacement des équipements d'intervention et de protection de pompiers selon les exigences des fabricants et des normes s' rattachant.	**Applicable an 1 à 5**	**100**	
21	Acquérir les équipements, tel que prévu au tableau 34 du schéma révisé.	**Applicable an 1 à 5**	**100**	
22	Maintenir et mettre à jour le cas échéant, le programme de recrutement	**Applicable an 1 à 5**	**100**	
23	Maintenir et réviser le cas échéant, les ententes d'entraide automatiques et mutuelles afin de déployer la force de frappe prévue au schéma révisé.	**Applicable an 1 à 5**	**100**	
24	Maintenir et renouveler, au besoin, l'entente avec l'École nationale des pompiers de manière à assurer la formation des effectifs voués à la sécurité incendie.	**Applicable an 1 à 5**	**n/a**	**MRC**
25	Maintenir le programme de santé et sécurité au travail.	**Applicable an 1 à 5**	**100**	
26	Maintenir et réviser, le cas échéant les procédures afin que les ressources humaines et matérielles soient mobilisées en tenant compte notamment de la catégorie de risques et des particularités du territoire en s'inspirant du *Guide des opérations*.	**Applicable an 1 à 5**	**100**	
27	Réviser les procédures de déploiement des ressources de manière à pouvoir atteindre les objectifs de protection décrits au schéma révisé et les transmettre au centre 9-1-1.	**Applicable an 1 à 5**	**100**	
	ALIMENTATION EN EAU			
28	Maintenir le programme d'entretien et d'évaluation des infrastructures d'alimentation en eau incluant la vérification des pressions et du débit des poteaux d'incendie, selon les normes en vigueur, ainsi que leur déneigement et leur codification en s'inspirant de la norme NFPA 291 et NFPA 25.	**Applicable an 1 à 5**	**100**	**Fait par tp annuellement**
29	Continuer à appliquer des mesures palliatives dans les secteurs où l'alimentation en eau est insuffisante (débit < 1 500 l/min), tel que l'envoi de camions-citernes en nombre suffisant avec la force de frappe initiale.	**Applicable an 1 à 5**	**100**	
30	Maintenir le programme d'entretien et d'aménagement des points d'eau de manière à faciliter l'acheminement de l'eau et les rendre accessibles en tout temps.	**Applicable an 1 à 5**	**100**	
31	Aménager des points d'eau tel que précisé au tableau 36 du schéma révisé, les identifier et les numéroter selon les normes en vigueur.	**Applicable an 1 à 5**	**100**	
	COMMUNICATIONS			
32	S'assurer que les SSI sont desservis par un centre d'urgence qui respecte le Règlement sur les normes, les spécifications et les critères de qualité applicables aux centres d'urgence 9-1-1 et à certains centres secondaires d'appels d'urgence (Chapitre S-2.3, r2) de la Loi sur la sécurité civile.	**Applicable an 1 à 5**	**100**	
33	Continuer à améliorer les appareils de communications mis à la disposition des SSI et le cas échéant, uniformiser les fréquences utilisées.	**Applicable an 1 à 5**	**100**	**Achat de nouveaux radios mai 2018**
	AUTOPROTECTION – OBJECTIF 4			
34	Sensibiliser les employeurs sur le territoire de la MRC à l'égard des avantages d'avoir des ressources formées en sécurité incendie parmi leur personnel.	**Applicable an 1 à 5**	**100**	
35	Encourager les entreprises et les institutions présentes sur le territoire à avoir recours à des mesures ou mécanismes d'autoprotection comme : l'installation de systèmes fixes	**Applicable an 1 à 5**	**100**	

SAINTE-MARGUERITE-DU-LAC-MASSON - ESTÉREL				
	ACTIONS 2017 **Telles qu'indiquées au schéma, aux plans de mise en œuvre de chacune des municipalités et approuvées par résolution des municipalités participantes et de la MRC.**	**ÉCHÉANCIER**	**RÉALISATIONS %**	**COMMENTAIRES**
	d'extinction ou de détection de l'incendie ou la mise sur pied d'une brigade privée de pompiers ou avoir recours en permanence aux services d'une ressource qualifiée en prévention.			
36	Dans le cadre du programme de prévention et suite à l'analyse des risques, les SSI devront porter une attention spéciale aux bâtiments à vocation particulière ainsi qu'à la localisation des risques d'incendie sur le territoire tels que les hôtels, les colonies de vacances.	**Applicable an 1 à 5**	**100**	
AUTRES RISQUES DE SINISTRES – OBJECTIF 5				
37	Les autres types d'interventions et de secours ne sont pas inclus au schéma révisé, mais les SSI continueront d'offrir les services identifiés au tableau 23. Lorsque le MSP aura établi toutes les lignes directrices et les balises minimales quant aux autres types d'interventions et de secours, la MRC des Pays-d'en-Haut pourra ajouter de l'information à son schéma révisé afin d'intégrer la désincarcération, le sauvetage nautique, le sauvetage en espace clos, le sauvetage vertical et le sauvetage en milieu isolé.	**Applicable an 1 à 5**	**100**	
L'UTILISATION MAXIMALE DES RESSOURCES CONSACRÉES À LA SÉCURITÉ INCENDIE – OBJECTIF 6				
38	Les SSI et les municipalités doivent travailler en collaboration dans leur planification d'urbanisme et lors de la révision du schéma d'aménagement, notamment à l'égard de la localisation des risques d'incendie sur leur territoire respectif.	**Applicable an 1 à 5**	**100**	
LE RECOURS AU PALIER SUPRAMUNICIPAL – OBJECTIF 7				
39	Informer régulièrement les SSI sur la mise à jour de la classification des risques présents sur leur territoire.	**Applicable an 1 à 5**	**100**	
AUTRES ORGANISMES VOUÉS À LA SÉCURITÉ DU PUBLIC – OBJECTIF 8				
40	Participer, le cas échéant, aux rencontre de table de concertation en mesures d'urgence avec les principaux partenaires (policiers, pompiers, ambulanciers, générateurs de risques).	**Applicable an 1 à 5**	**100**	

Saint-Sauveur - Piedmont

MOT DU DIRECTEUR

Mesdames, Messieurs,

En tant que directeur du Service des incendies, c'est avec plaisir que je vous présente le rapport des activités ainsi que les réalisations au cours de l'année 2017. En le parcourant, vous serez à même de constater que de nombreux efforts ont été déployés par l'ensemble du personnel afin de maintenir un service de qualité à la population.
Une entente de travail avec l'Association des pompiers est intervenue en fin d'année, pour une période de 7 ans.

L'année 2017 est l'an 2 de notre schéma de couverture de risque, notre pourcentage pour la force de frappe s'est maintenu à plus de 90 %, ce qui est excellent. Une étude sur une possible fusion de notre Service incendie à celui de Sainte-Adèle a été entreprise, suite aux subventions accordées par le Ministère de la Sécurité publique. Le résultat de cette étude sera déposé en début d'année 2018.

Nous avons acquis, en 2017, un véhicule tout-terrain pour les sauvetages en hauteur. Depuis cette acquisition, le véhicule a déjà servi à plusieurs sauvetages hors routes. Les froids intenses de décembre nous ont permis de vérifier si la présence d'une équipe en caserne était efficace, et le résultat est concluant. Comme plusieurs incendies sont survenus pendant cette période, les interventions rapides d'une première équipe ont permis de limiter les dégâts. Le sauvetage d'une personne a aussi été effectué pendant cette période.

Nous sommes aussi à changer nos façons de procéder lors d'incendies, au niveau de la contamination. Une procédure au niveau de la MRC des Pays-d'en-Haut a été adoptée, le tout devrait entrer en vigueur en 2018.

De nombreux défis s'offrent quotidiennement à nous, tant au niveau des interventions que de la prévention, c'est grâce au travail d'équipe et à la synergie de notre main-d'oeuvre que nous pouvons continuer à offrir des services de qualité et professionnels à notre population ainsi qu'à nos commerçants et entreprises. De plus, un nouveau service de premiers répondants sera mis sur pied au courant de l'année 2018, ce qui sera encore une plus-value pour notre population.
Je désire remercier les élus et les directions générales pour la confiance qu'ils ont témoignée envers leur Service incendie. Je désire aussi remercier l'ensemble du personnel et l'excellente collaboration de tous les départements qui nous ont aidés à accomplir notre mission.

En terminant, je désire remercier l'ensemble des employés qui travaillent au Service des incendies pour leur implication et leur professionnalisme, sans qui rien ne serait possible. J'aimerais souligner aussi la collaboration de Monsieur Lucka Plouffe pompier en prévention, et du capitaine Kevin Plante technicien en prévention incendie, pour leur implication à l'élaboration de ce rapport d'activités.

Bonne lecture

Gérald Plante
Directeur
Service de sécurité incendie
Saint-Sauveur/Piedmont

APPELS DE SAINT-SAUVEUR-PIEDMONT

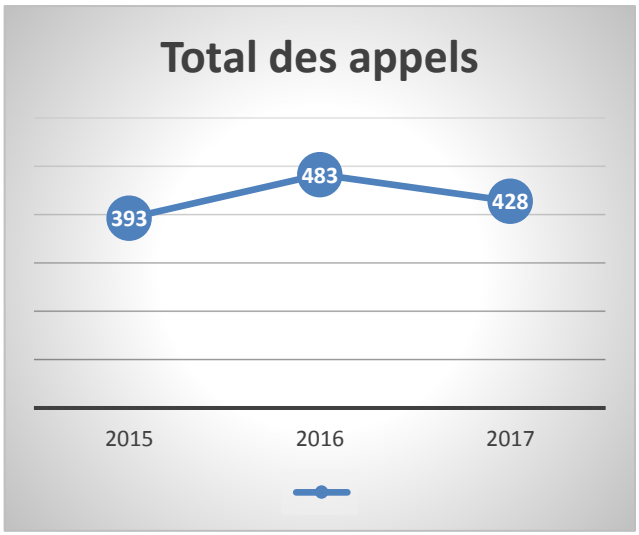

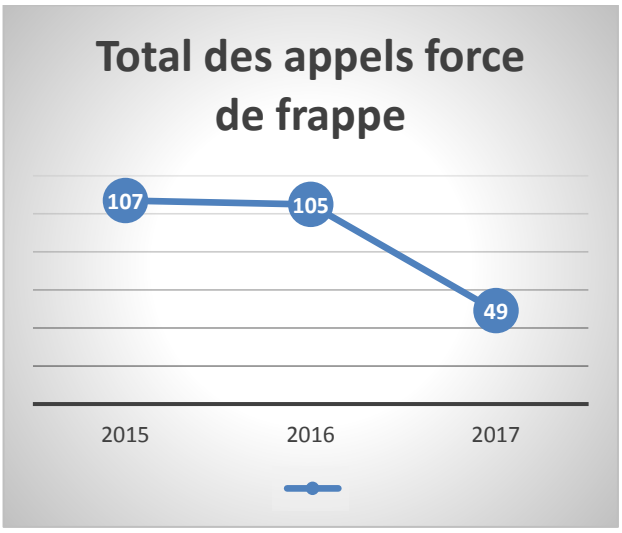

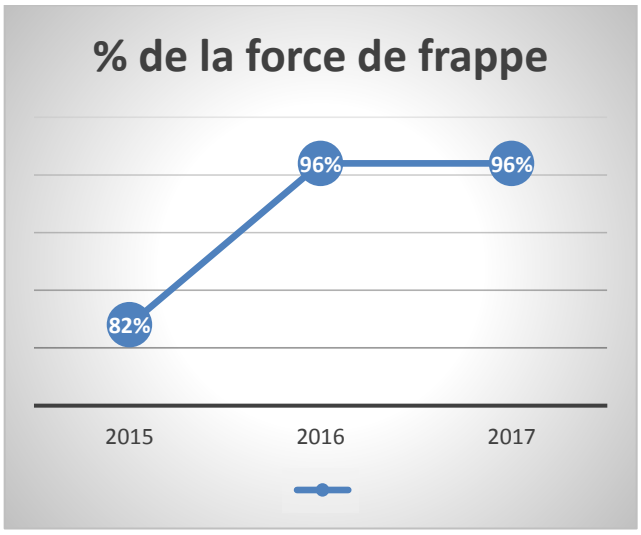

POURCENTAGE DE LA FORCE DE FRAPPE URBAIN ET NON URBAIN

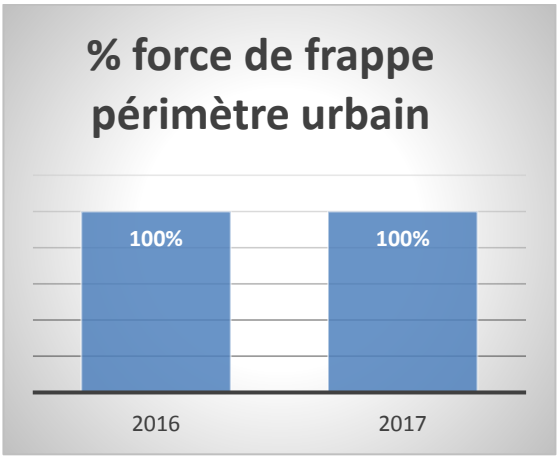

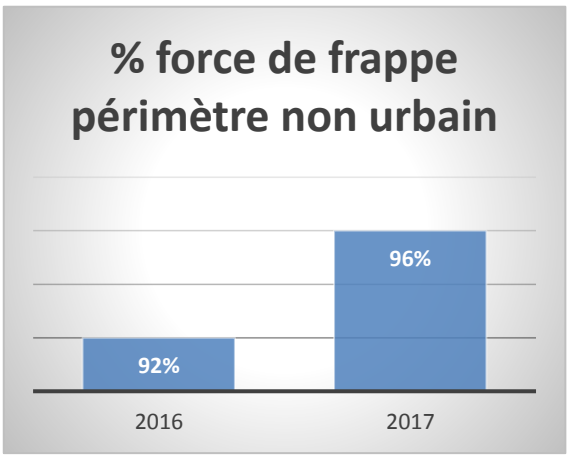

PERTES MATÉRIELLES DE SAINT-SAUVEUR-PIEDMONT

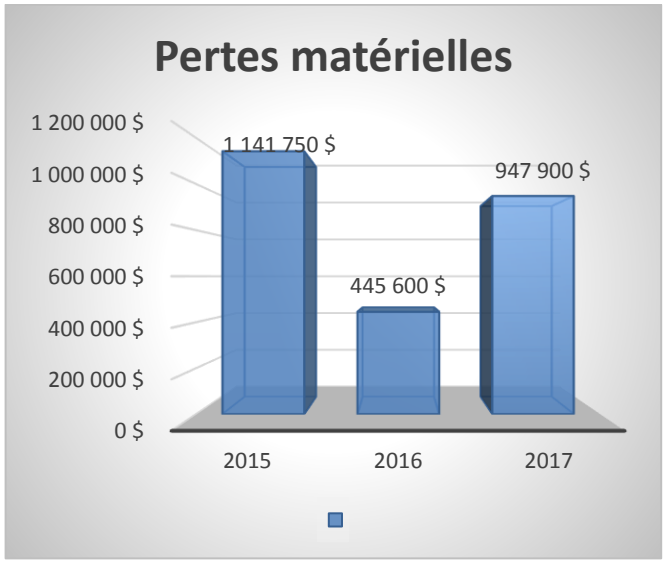

AUTRES ACTIVITÉS

PRÉVENTION	Activités
Sensibilisation du public	36
Formation brigades incendie	0
Plan d'intervention	32

VISITES RÉSIDENTIELLES ET RISQUES MOYENS DE SAINT-SAUVEUR-PIEDMONT

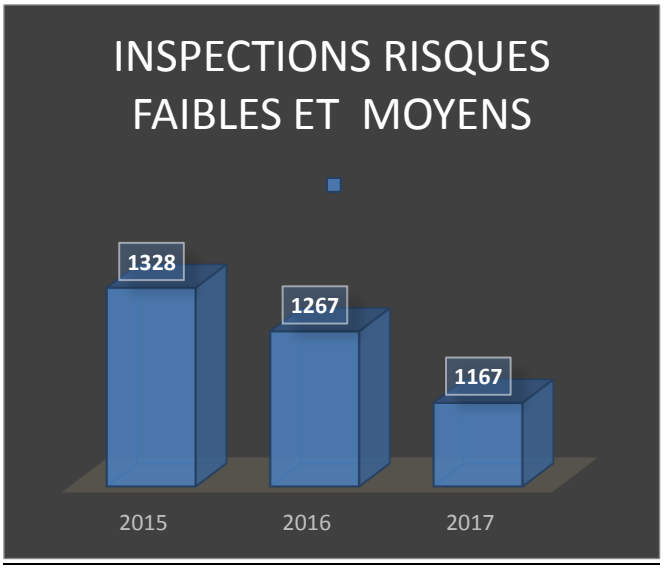

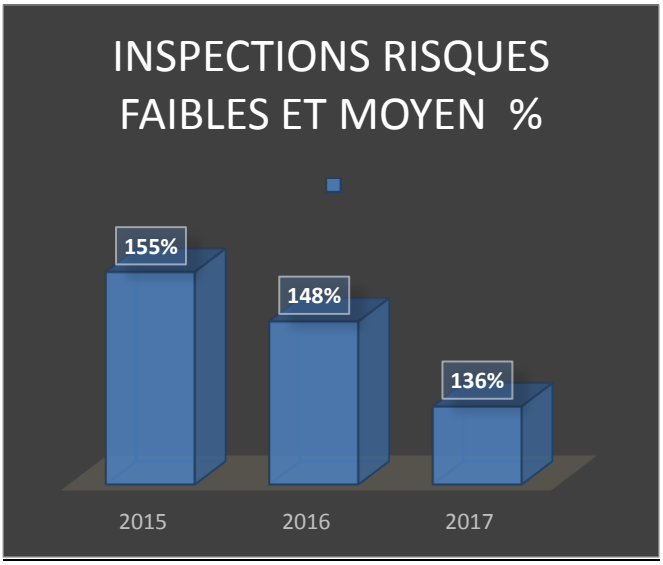

Le nombre de logement que l'on trouve dans les risques résidentiels et moyens est de 6007. Le nombre approximatif des visites par année, est de 858 soit 14%.

INSPECTIONS RISQUES ÉLEVÉS ET TRÈS ÉLEVÉS DE SAINT-SAUVEUR-PIEDMONT

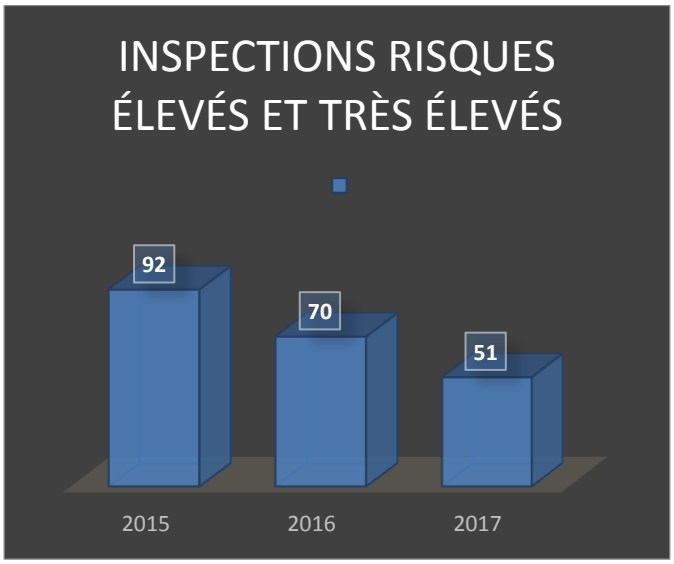

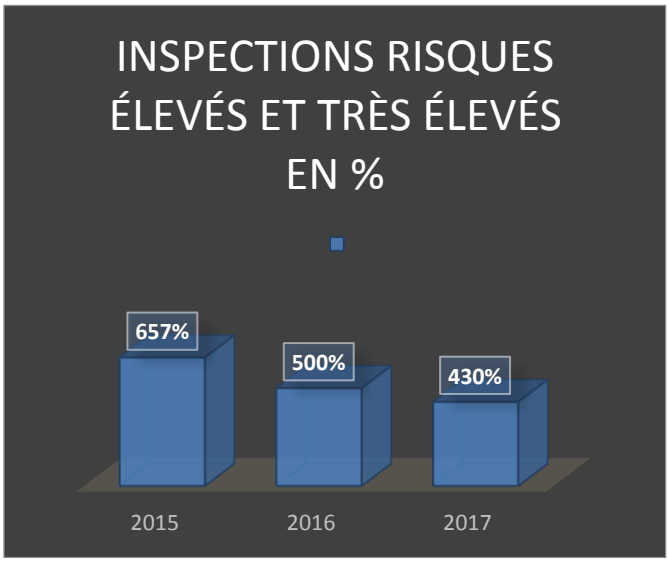

Le nombre de logement que l'on trouve dans les risques élevés et très élevés est de 70. Le nombre approximatif des visites par année, est de 14 soit 20%.

- **ACTIVITÉS RISQUES FAIBLES ET MOYENS : OBJECTIF SUR 7 ANS**

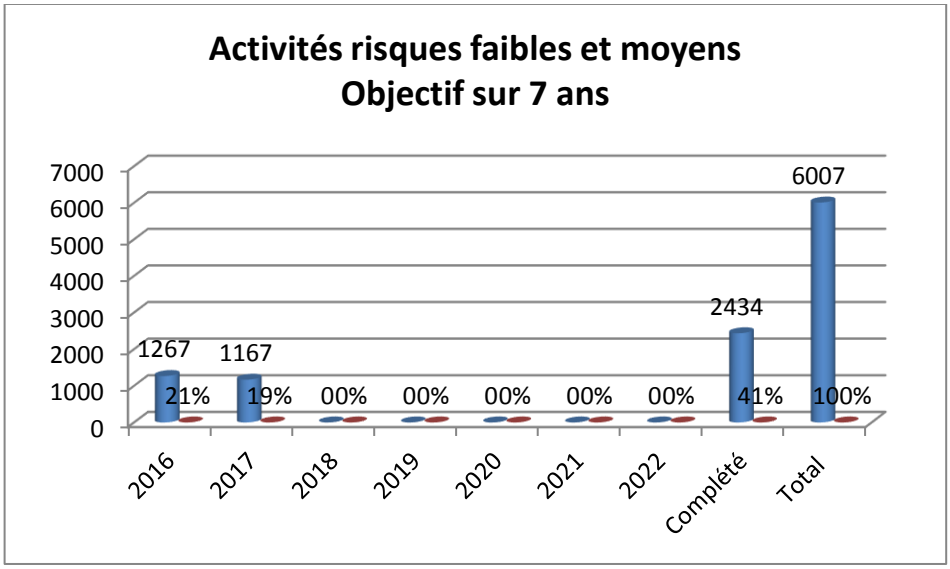

- **ACTIVITÉS RISQUES ÉLEVÉS ET TRÈS ÉLEVÉS : OBJECTIF SUR 5 ANS**

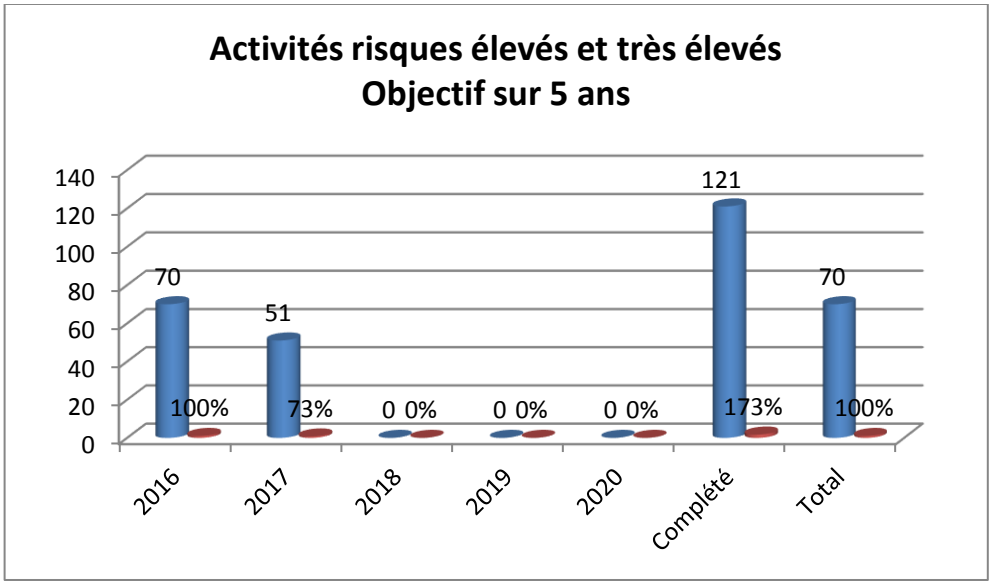

PLAN D'ACTION DE SAINT-SAUVEUR - PIEDMONT

SAINT-SAUVEUR/PIEDMONT				
	ACTIONS 2017 **Telles qu'indiquées au schéma, aux plans de mise en œuvre de chacune des municipalités et approuvées par résolution des municipalités participantes et de la MRC.**	**ÉCHÉANCIER**	**RÉALISATIONS %**	**COMMENTAIRES**
	ACTIVITÉS RÉGIONALES			
1	Maintenir une ressource qualifiée en sécurité des incendies et la mettre à la disposition des services de sécurité incendie.	**Applicable an 1 à 5**		**MRC**
2	Continuer à assurer la coordination du schéma et le suivi de la mise en œuvre.	**Applicable an 1 à 5**		**MRC**
3	Maintenir le comité de sécurité incendie afin de s'assurer que les actions au schéma révisé seront réalisées.	**Applicable an 1 à 5**		**MRC**
4	Maintenir le comité technique (directeurs incendie) afin de développer les outils pour réaliser les actions dans les échéanciers prévus.	**Applicable an 1 à 5**		**MRC**
5	Maintenir en place un comité régional de concertation regroupant notamment les responsables des SSI, des policiers de la Sûreté du Québec et des travailleurs du service ambulancier (et autres ressources en sécurité civile au besoin).	**Applicable an 1 à 5**		**MRC**
6	Continuer à réaliser le rapport annuel (article 35 de la Loi), présenter le contenu au conseil des maires et le transmettre au MSP dans les délais prescrits.	**Applicable an 1 à 5**		**MRC**
7	Maintenir le comité régional de prévention afin de s'assurer que les actions de prévention au schéma seront réalisées.	**Applicable an 1 à 5**		**MRC**
	ACTIVITÉS DE PRÉVENTION			
8	Maintenir et mettre à jour, le cas échéant, le programme d'analyse des incidents.	**Applicable an 1 à 5**	**100%**	
9	S'assurer d'avoir parmi les effectifs du SSI des ressources formées pour la recherche des causes et des circonstances des incendies et réaliser ces activités en s'associant à des ressources formées en cette matière.	**Applicable an 1 à 5**	**100%**	
10	S'assurer que chaque SSI continue de compléter le rapport d'intervention incendie (DSI 2003) après chacune des interventions et le transmettre au MSP dans les délais prescrits.	**Applicable an 1 à 5**	**100%**	**MRC**
11	Adopter et appliquer la réglementation municipale basée sur le code de sécurité chapitre bâtiment et la mettre à jour le cas échéant.	**Applicable an 1 à 5**	**100%**	
12	Maintenir et mettre à jour, le cas échéant, le programme concernant l'installation et la vérification du fonctionnement de l'avertisseur de fumée selon les échéanciers inscrits au tableau 37 du schéma révisé.	**Applicable an 1 à 5**	**100%**	
13	Maintenir et mettre à jour, le cas échéant, le programme concernant l'inspection des risques élevés et très élevés par une ressource formée en la matière selon les échéanciers inscrit au tableau 38 du schéma révisé.	**Applicable an 1 à 5**	**100%**	
14	Réaliser 10 à 20 % des plans d'intervention préconçus par anné débutant l'an 1 et priorisant les bâtiments hauts risques.	**Applicable an 1 à 5**	**100%**	
15	Maintenir et mettre à jour, le cas échéant, le programme de sensibilisation auprès du public.	**Applicable an 1 à 5**	**100%**	
	ORGANISATION DES SSI			
16	Respecter le règlement concernant la formation des pompiers et des officiers.	**Applicable an 1 à 5**	**100%**	
17	Maintenir le programme d'entraînement inspiré du canevas de l'École nationale des pompiers et de la norme NFPA 1500.	**Applicable an 1 à 5**	**100%**	
18	Maintenir le programme d'inspection, d'évaluation et de remplacement des véhicules en s'inspirant du Guide	**Applicable an 1 à 5**	**100%**	

SAINT-SAUVEUR/PIEDMONT				
	ACTIONS 2017 **Telles qu'indiquées au schéma, aux plans de mise en œuvre de chacune des municipalités et approuvées par résolution des municipalités participantes et de la MRC.**	**ÉCHÉANCIER**	**RÉALISATIONS %**	**COMMENTAIRES**
	d'application des exigences relatives aux véhicules et accessoires d'intervention.			
19	Remplacer les véhicules d'intervention, tel que défini au tableau 32 du schéma révisé.	**Applicable an 1 à 5**	**N/A**	
20	Maintenir le programme d'inspection, d'évaluation et d remplacement des équipements d'intervention et de protectio des pompiers selon les exigences des fabricants et des normes s' rattachant.	**Applicable an 1 à 5**	**100%**	
21	Acquérir les équipements, tel que prévu au tableau 34 du schéma révisé.	**Applicable an 1 à 5**	**100%**	
22	Maintenir et mettre à jour le cas échéant, le programme de recrutement	**Applicable an 1 à 5**	**100%**	**La banque de candidats est bien garnie**
23	Maintenir et réviser le cas échéant, les ententes d'entraide automatiques et mutuelles afin de déployer la force de frappe prévue au schéma révisé.	**Applicable an 1 à 5**	**100%**	
24	Maintenir et renouveler, au besoin, l'entente avec l'École nationale des pompiers de manière à assurer la formation des effectifs voués à la sécurité incendie.	**Applicable an 1 à 5**	**100%**	
25	Maintenir le programme de santé et sécurité au travail.	**Applicable an 1 à 5**	**100%**	
26	Maintenir et réviser, le cas échéant les procédures afin que les ressources humaines et matérielles soient mobilisées en tenant compte notamment de la catégorie de risques et des particularités du territoire en s'inspirant du *Guide des opérations*.	**Applicable an 1 à 5**	**100%**	
27	Réviser les procédures de déploiement des ressources de manière à pouvoir atteindre les objectifs de protection décrits au schéma révisé et les transmettre au centre 9-1-1.	**Applicable an 1 à 5**	**100%**	
	ALIMENTATION EN EAU			
28	Maintenir le programme d'entretien et d'évaluation des infrastructures d'alimentation en eau incluant la vérification des pressions et du débit des poteaux d'incendie, selon les normes en vigueur, ainsi que leur déneigement et leur codification en s'inspirant de la norme NFPA 291 et NFPA 25.	**Applicable an 1 à 5**	**100%**	
29	Continuer à appliquer des mesures palliatives dans les secteurs où l'alimentation en eau est insuffisante (débit < 1 500 l/min), tel que l'envoi de camions-citernes en nombre suffisant avec la force de frappe initiale.	**Applicable an 1 à 5**	**100%**	
30	Maintenir le programme d'entretien et d'aménagement des points d'eau de manière à faciliter l'acheminement de l'eau et les rendre accessibles en tout temps.	**Applicable an 1 à 5**	**50%**	**Installations a être compléter au printemps**
31	Aménager des points d'eau tel que précisé au tableau 36 du schéma révisé, les identifier et les numéroter selon les normes en vigueur.	**Applicable an 1 à 5**	**50%**	**La règlementation est adopter et plusieurs projets avec réservoir sera installer en 2018**
	COMMUNICATIONS			
32	S'assurer que les SSI sont desservis par un centre d'urgence qui respecte le Règlement sur les normes, les spécifications et les critères de qualité applicables aux centres d'urgence 9-1-1 et à certains centres secondaires d'appels d'urgence (Chapitre S-2.3, r2) de la Loi sur la sécurité civile.	**Applicable an 1 à 5**	**100%**	
33	Continuer à améliorer les appareils de communications mis à la disposition des SSI et le cas échéant, uniformiser les fréquences utilisées.	**Applicable an 1 à 5**	**75%**	**Nous avons procéder à l' installation d'un convertisseur/ interrupteur pour pouvoir communiqué en UHF et VHF lors d'entraide depuis 3 ans seulement une ville n'est pas encore avec ce système**

SAINT-SAUVEUR/PIEDMONT				
	ACTIONS 2017 **Telles qu'indiquées au schéma, aux plans de mise en œuvre de chacune des municipalités et approuvées par résolution des municipalités participantes et de la MRC.**	**ÉCHÉANCIER**	**RÉALISATIONS %**	**COMMENTAIRES**
AUTOPROTECTION – OBJECTIF 4				
34	Sensibiliser les employeurs sur le territoire de la MRC à l'égard des avantages d'avoir des ressources formées en sécurité incendie parmi leur personnel.	**Applicable an 1 à 5**	**100%**	
35	Encourager les entreprises et les institutions présentes sur le territoire à avoir recours à des mesures ou mécanismes d'autoprotection comme : l'installation de systèmes fixes d'extinction ou de détection de l'incendie ou la mise sur pied d'une brigade privée de pompiers ou avoir recours en permanence aux services d'une ressource qualifiée en prévention.	**Applicable an 1 à 5**	**100%**	
36	Dans le cadre du programme de prévention et suite à l'analyse des risques, les SSI devront porter une attention spéciale aux bâtiments à vocation particulière ainsi qu'à la localisation des risques d'incendie sur le territoire tels que les hôtels, les colonies de vacances.	**Applicable an 1 à 5**	**100%**	
AUTRES RISQUES DE SINISTRES – OBJECTIF 5				
37	Les autres types d'interventions et de secours ne sont pas inclus au schéma révisé, mais les SSI continueront d'offrir les services identifiés au tableau 23. Lorsque le MSP aura établi toutes les lignes directrices et les balises minimales quant aux autres types d'interventions et de secours, la MRC des Pays-d'en-Haut pourra ajouter de l'information à son schéma révisé afin d'intégrer la désincarcération, le sauvetage nautique, le sauvetage en espace clos, le sauvetage vertical et le sauvetage en milieu isolé.	**Applicable an 1 à 5**	**100%**	
L'UTILISATION MAXIMALE DES RESSOURCES CONSACRÉES À LA SÉCURITÉ INCENDIE – OBJECTIF 6				
38	Les SSI et les municipalités doivent travailler en collaboration dans leur planification d'urbanisme et lors de la révision du schéma d'aménagement, notamment à l'égard de la localisation des risques d'incendie sur leur territoire respectif.	**Applicable an 1 à 5**	**100%**	
LE RECOURS AU PALIER SUPRAMUNICIPAL – OBJECTIF 7				
39	Informer régulièrement les SSI sur la mise à jour de la classification des risques présents sur leur territoire.	**Applicable an 1 à 5**	**100%**	
AUTRES ORGANISMES VOUÉS À LA SÉCURITÉ DU PUBLIC – OBJECTIF 8				
40	Participer, le cas échéant, aux rencontre de table de concertation en mesures d'urgence avec les principaux partenaires (policiers, pompiers, ambulanciers, générateurs de risques).	**Applicable an 1 à 5**	**100%**	

Wentworth-Nord

MOT DU DIRECTEUR

Une année normale pour Wentworth-Nord !

Le service de la Sécurité incendie a pour mission d'assurer la protection de la population de Wentworth-Nord en réduisant les risques et en minimisant les pertes humaines et matérielles causées par les incendies et autres sinistres. Au cours de l'année 2017, le Service a reçu 168 appels regroupant ceux d'incendies, d'entraides et de soins médicaux.

Nous estimons les pertes matérielles à 601 000 $ en grande partie causées par des feux de type « problèmes électriques ». Cependant, par nos interventions, une valeur 4 M $ en biens matériels a été sauvegardés, sans oublier l`inondation causée par le bris du barrage de castor du 1520, chemin Notre-Dame-Sud qui a déversé 1.5 millions de gallons d`eau sur la maison et le terrain qui ont fini leur parcours dans le lac Notre-Dame.

Conformément aux dispositions de la loi 112 (*Loi sur la sécurité incendie*) et compte tenu des obligations découlant de notre Schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie, l'ensemble des bâtiments résidentiels d'un et deux logements de la Municipalité doivent être visités sur une période de cinq ans. Sur 295 visites prévues en 2017, 316 (107 %) ont été effectuées comparativement à 268 (91 %) pour 2016, une amélioration de 15 %.

Il y a eu deux feux de résidence sur notre territoire. Nous avons dû faire appel à l'entraide des municipalités de Brownsburg-Chatham, de Morin-Heights et de Saint-Adolphe-d 'Howard. Nous avons également fait face à un grand nombre d'accidents routiers qui ont nécessité les pinces de désincarcération. En conclusion, pour 2017, 45 % des appels étaient une affectation pour les services de premiers repondants.

Je tiens à remercier les membres du service de la Sécurité incendie, les employés et les dirigeants pour leur implication lors des inondations du printemps 2017 et du déluge de l`été 2017, sans oublier l`inondation causée par le bris du barrage de castor du 1520, chemin Notre-Dame-Sud.

Jason Neil
Directeur
Service de la Sécurité incendie et des premiers répondants

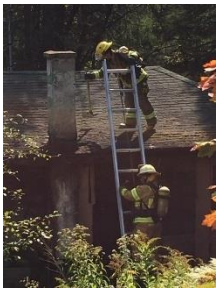

APPELS DE WENTWORTH-NORD

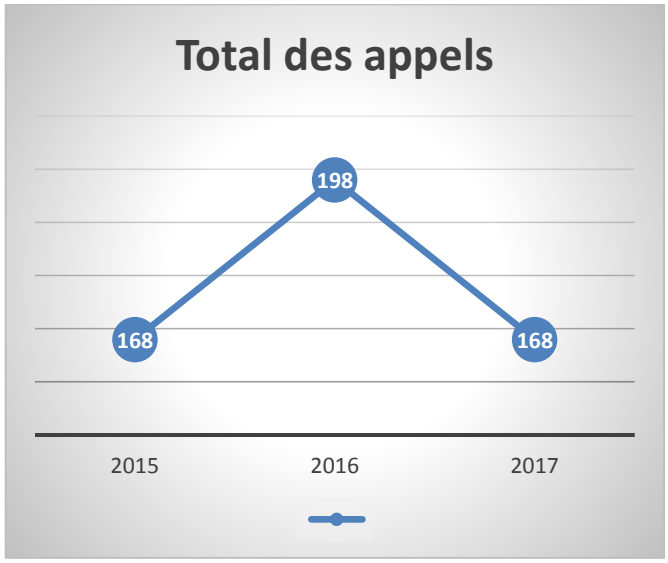

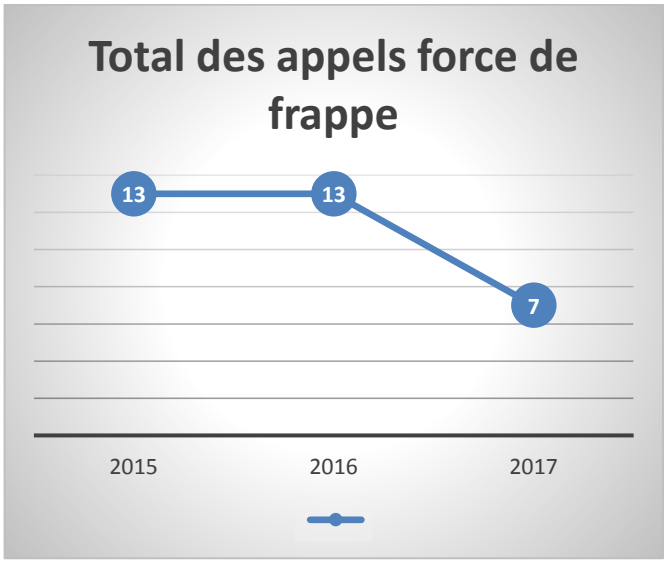

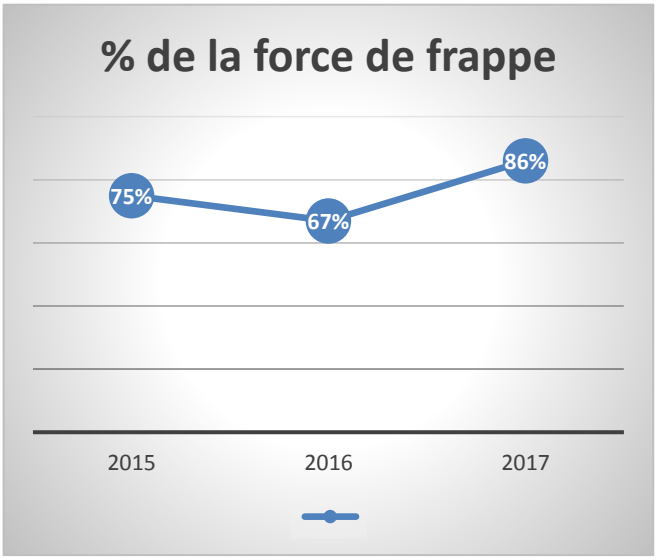

PERTES MATÉRIELLES DE WENTWORTH-NORD

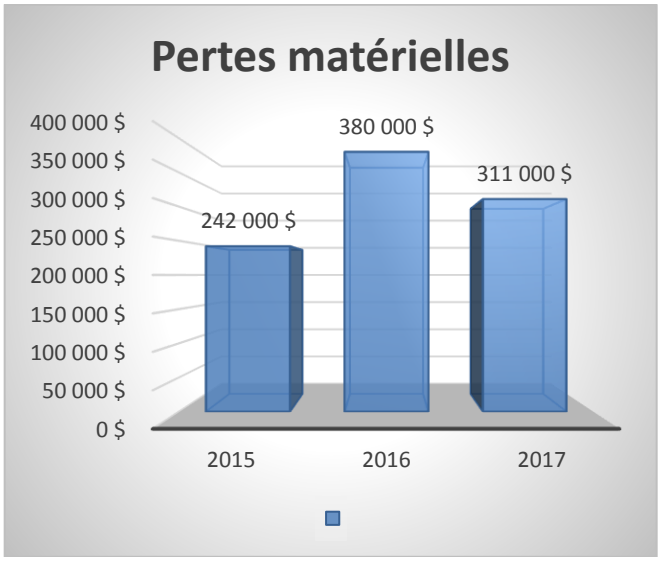

AUTRES ACTIVITÉS

PRÉVENTION	Activités
Sensibilisation du public	2
Formation brigades incendie	1
Plan d'intervention	2

VISITES RÉSIDENTIELLES ET RISQUES MOYENS DE WENTWORTH-NORD

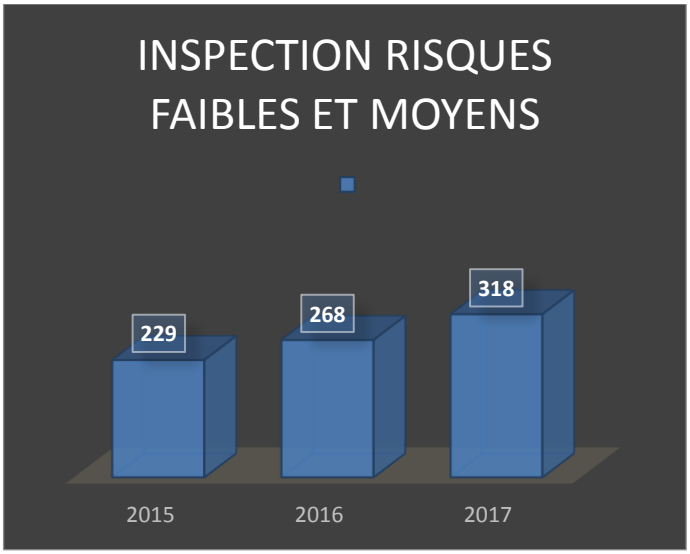

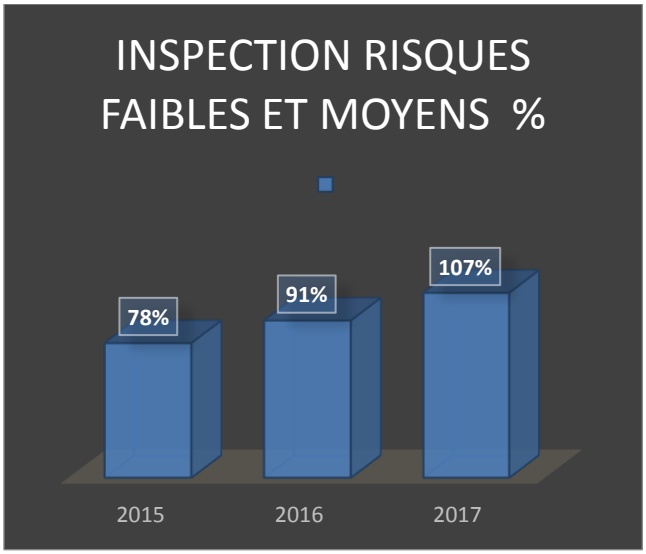

Le nombre de logement que l'on trouve dans les risques résidentiels et moyens est de 2062. Le nombre approximatif des visites par année, est de 295 soit 14%.

INSPECTIONS RISQUES ÉLEVÉS ET TRÈS ÉLEVÉS DE WENTWORTH-NORD

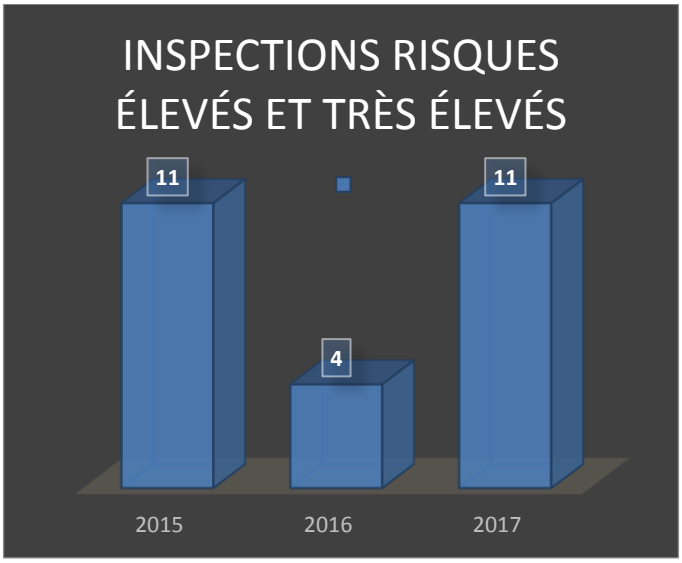

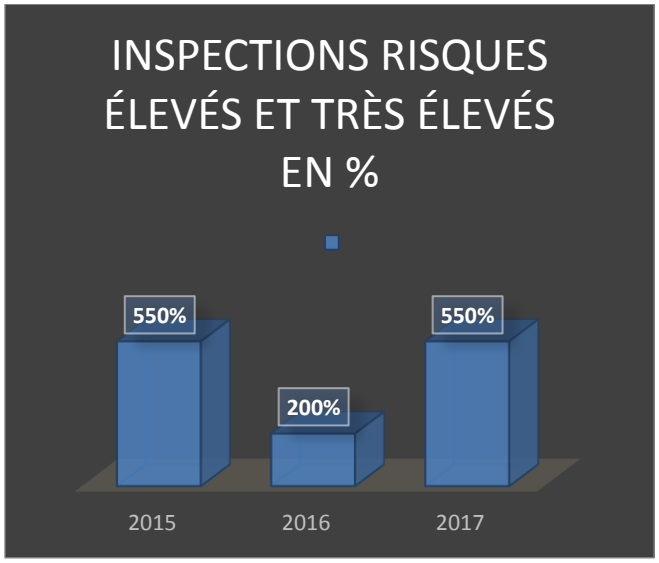

Le nombre de logement que l'on trouve dans les risques élevés et très élevés est de 8. Le nombre approximatif des visites par année, est de 2 soit 20%.

WENTWORTH-NORD

- ACTIVITÉS RISQUES FAIBLES ET MOYENS : OBJECTIF SUR 7 ANS

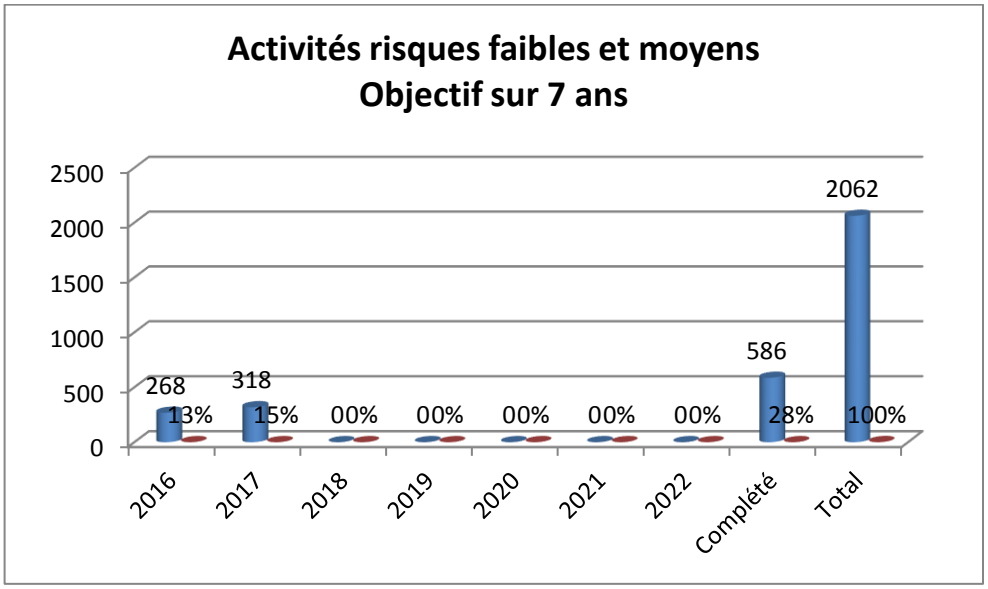

- ACTIVITÉS RISQUES FAIBLES ET MOYENS : OBJECTIF SUR 5 ANS

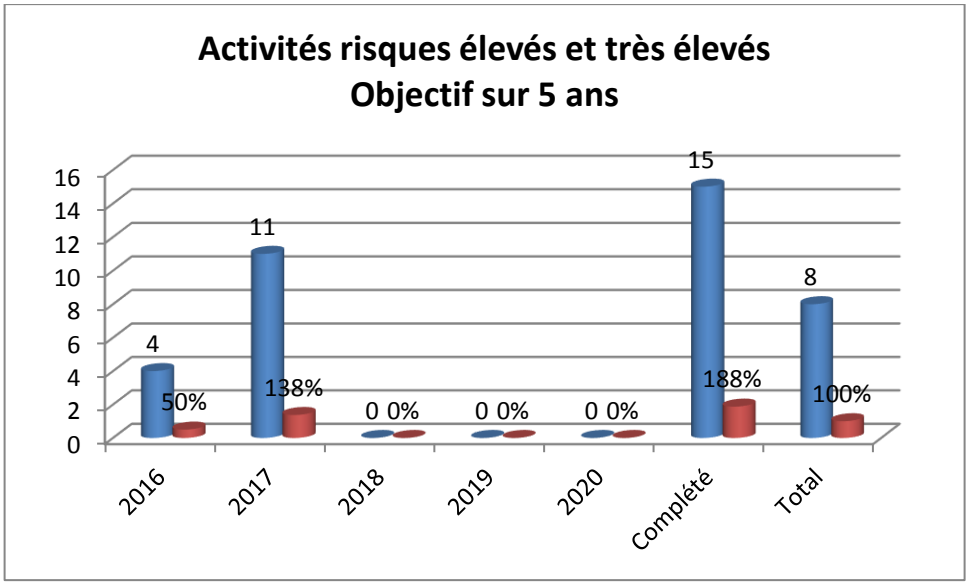

PLAN D'ACTION DE WENTWORTH-NORD

WENTWORTH-NORD				
ACTIONS 2017 **Telles qu'indiquées au schéma, aux plans de mise en œuvre de chacune des municipalités et approuvées par résolution des municipalités participantes et de la MRC.**		**ÉCHÉANCIER**	**RÉALISATIONS %**	**COMMENTAIRES**
ACTIVITÉS RÉGIONALES				
1	Maintenir une ressource qualifiée en sécurité des incendies et la mettre à la disposition des services de sécurité incendie.			**MRC**
2	Continuer à assurer la coordination du schéma et le suivi de la mise en œuvre.			**MRC**
3	Maintenir le comité de sécurité incendie afin de s'assurer que les actions au schéma révisé seront réalisées.			**MRC**
4	Maintenir le comité technique (directeurs incendie) afin de développer les outils pour réaliser les actions dans les échéanciers prévus.			**MRC**
5	Maintenir en place un comité régional de concertation regroupant notamment les responsables des SSI, des policiers de la Sûreté du Québec et des travailleurs du service ambulancier (et autres ressources en sécurité civile au besoin).			**MRC**
6	Continuer à réaliser le rapport annuel (article 35 de la Loi), présenter le contenu au conseil des maires et le transmettre au MSP dans les délais prescrits.			**MRC**
7	Maintenir le comité régional de prévention afin de s'assurer que les actions de prévention au schéma seront réalisées.			**MRC**
ACTIVITÉS DE PRÉVENTION				
8	Maintenir et mettre à jour, le cas échéant, le programme d'analyse des incidents.		**100**	
9	S'assurer d'avoir parmi les effectifs du SSI des ressources formées pour la recherche des causes et des circonstances des incendies et réaliser ces activités en s'associant à des ressources formées en cette matière.		**100**	
10	S'assurer que chaque SSI continue de compléter le rapport d'intervention incendie (DSI 2003) après chacune des interventions et le transmettre au MSP dans les délais prescrits.		**n/a**	**MRC**
11	Adopter et appliquer la réglementation municipale basée sur le code de sécurité chapitre bâtiment et la mettre à jour le cas échéant.		100	
12	Maintenir et mettre à jour, le cas échéant, le programme concernant l'installation et la vérification du fonctionnement de l'avertisseur de fumée selon les échéanciers inscrits au tableau 37 du schéma révisé.		100	
13	Maintenir et mettre à jour, le cas échéant, le programme concernant l'inspection des risques élevés et très élevés par une ressource formée en la matière selon les échéanciers inscrit au tableau 38 du schéma révisé.		100	
14	Réaliser 10 à 20 % des plans d'intervention préconçus par anné débutant l'an 1 et priorisant les bâtiments hauts risques.		85%	
15	Maintenir et mettre à jour, le cas échéant, le programme de sensibilisation auprès du public.		100	
ORGANISATION DES SSI				
16	Respecter le règlement concernant la formation des pompiers et des officiers.		**100**	
17	Maintenir le programme d'entraînement inspiré du canevas de l'École nationale des pompiers et de la norme NFPA 1500.		100	
18	Maintenir le programme d'inspection, d'évaluation et de remplacement des véhicules en s'inspirant du Guide		100	

WENTWORTH-NORD				
ACTIONS 2017 **Telles qu'indiquées au schéma, aux plans de mise en œuvre de chacune des municipalités et approuvées par résolution des municipalités participantes et de la MRC.**		**ÉCHÉANCIER**	**RÉALISATIONS %**	**COMMENTAIRES**
	d'application des exigences relatives aux véhicules et accessoires d'intervention.			
19	Remplacer les véhicules d'intervention, tel que défini au tableau 32 du schéma révisé.		**100**	
20	Maintenir le programme d'inspection, d'évaluation et d remplacement des équipements d'intervention et de protection de pompiers selon les exigences des fabricants et des normes s' rattachant.		**100**	
21	Acquérir les équipements, tel que prévu au tableau 34 du schéma révisé.		**100**	
22	Maintenir et mettre à jour le cas échéant, le programme de recrutement		**100**	
23	Maintenir et réviser le cas échéant, les ententes d'entraide automatiques et mutuelles afin de déployer la force de frappe prévue au schéma révisé.		**100**	
24	Maintenir et renouveler, au besoin, l'entente avec l'École nationale des pompiers de manière à assurer la formation des effectifs voués à la sécurité incendie.		**n/a**	**MRC**
25	Maintenir le programme de santé et sécurité au travail.		**100**	
26	Maintenir et réviser, le cas échéant les procédures afin que les ressources humaines et matérielles soient mobilisées en tenant compte notamment de la catégorie de risques et des particularités du territoire en s'inspirant du *Guide des opérations*.		**100**	
27	Réviser les procédures de déploiement des ressources de manière à pouvoir atteindre les objectifs de protection décrits au schéma révisé et les transmettre au centre 9-1-1.		**100**	
ALIMENTATION EN EAU				
28	Maintenir le programme d'entretien et d'évaluation des infrastructures d'alimentation en eau incluant la vérification des pressions et du débit des poteaux d'incendie, selon les normes en vigueur, ainsi que leur déneigement et leur codification en s'inspirant de la norme NFPA 291 et NFPA 25.		**100**	
29	Continuer à appliquer des mesures palliatives dans les secteurs où l'alimentation en eau est insuffisante (débit < 1 500 l/min), tel que l'envoi de camions-citernes en nombre suffisant avec la force de frappe initiale.		**100**	
30	Maintenir le programme d'entretien et d'aménagement des points d'eau de manière à faciliter l'acheminement de l'eau et les rendre accessibles en tout temps.		**100**	
31	Aménager des points d'eau tel que précisé au tableau 36 du schéma révisé, les identifier et les numéroter selon les normes en vigueur.		**100**	
COMMUNICATIONS				
32	S'assurer que les SSI sont desservis par un centre d'urgence qui respecte le Règlement sur les normes, les spécifications et les critères de qualité applicables aux centres d'urgence 9-1-1 et à certains centres secondaires d'appels d'urgence (Chapitre S-2.3, r2) de la Loi sur la sécurité civile.		**100**	
33	Continuer à améliorer les appareils de communications mis à la disposition des SSI et le cas échéant, uniformiser les fréquences utilisées.		**98%**	
AUTOPROTECTION – OBJECTIF 4				
34	Sensibiliser les employeurs sur le territoire de la MRC à l'égard des avantages d'avoir des ressources formées en sécurité incendie parmi leur personnel.		**100**	
35	Encourager les entreprises et les institutions présentes sur le territoire à avoir recours à des mesures ou mécanismes		**100**	

WENTWORTH-NORD				
ACTIONS 2017 **Telles qu'indiquées au schéma, aux plans de mise en œuvre de chacune des municipalités et approuvées par résolution des municipalités participantes et de la MRC.**		**ÉCHÉANCIER**	**RÉALISATIONS %**	**COMMENTAIRES**
	d'autoprotection comme : l'installation de systèmes fixes d'extinction ou de détection de l'incendie ou la mise sur pied d'une brigade privée de pompiers ou avoir recours en permanence aux services d'une ressource qualifiée en prévention.			
36	Dans le cadre du programme de prévention et suite à l'analyse des risques, les SSI devront porter une attention spéciale aux bâtiments à vocation particulière ainsi qu'à la localisation des risques d'incendie sur le territoire tels que les hôtels, les colonies de vacances.		**100**	
AUTRES RISQUES DE SINISTRES – OBJECTIF 5				
37	Les autres types d'interventions et de secours ne sont pas inclus au schéma révisé, mais les SSI continueront d'offrir les services identifiés au tableau 23. Lorsque le MSP aura établi toutes les lignes directrices et les balises minimales quant aux autres types d'interventions et de secours, la MRC des Pays-d'en-Haut pourra ajouter de l'information à son schéma révisé afin d'intégrer la désincarcération, le sauvetage nautique, le sauvetage en espace clos, le sauvetage vertical et le sauvetage en milieu isolé.		**100**	
L'UTILISATION MAXIMALE DES RESSOURCES CONSACRÉES À LA SÉCURITÉ INCENDIE – OBJECTIF 6				
38	Les SSI et les municipalités doivent travailler en collaboration dans leur planification d'urbanisme et lors de la révision du schéma d'aménagement, notamment à l'égard de la localisation des risques d'incendie sur leur territoire respectif.		**100**	
LE RECOURS AU PALIER SUPRA MUNICIPAL – OBJECTIF 7				
39	Informer régulièrement les SSI sur la mise à jour de la classification des risques présents sur leur territoire.		**100**	
AUTRES ORGANISMES VOUÉS À LA SÉCURITÉ DU PUBLIC – OBJECTIF 8				
40	Participer, le cas échéant, aux rencontre de table de concertation en mesures d'urgence avec les principaux partenaires (policiers, pompiers, ambulanciers, générateurs de risques).		**75**	

Lexique des abréviations ou sigles utilisés

A.M.I.E. :	programme de formation des pompiers (Auto-apprentissage, monitorat, Instruction, entrainement en caserne)
C.N.B. :	Code national du bâtiment
C.N.P.I. :	Code national de prévention des incendies
C.S.I. :	Comité de sécurité incendie
E.N.P.Q. :	École nationale des pompiers du Québec
G.P.M. :	gallon par minute
MRC :	municipalité régionale de conté
M.S.P. :	ministère de la Sécurité publique
N.F.P.A. :	(norme) *National Fire Protection Association*
P.U. :	périmètre d'urbanisation
R.C.C.I. :	formation recherche des causes et circonstances d'un incendie
R.F.U. :	richesse foncière uniformisée
S.C.R.I. :	schéma de couverture de risques incendie
S.S.I. :	Service de sécurité incendie
T.P.I. :	technicien en prévention incendie
U.L.C. :	(norme) : *Underwriters Laboratories of Canada*
V.A. :	véhicule automobile